



HAL
open science

Transitions agri-alimentaires en Nord Haute-Marne : entre intégration dans la planification et coopération territoriale

Ketounou Frédy

► **To cite this version:**

Ketounou Frédy. Transitions agri-alimentaires en Nord Haute-Marne : entre intégration dans la planification et coopération territoriale. Géographie. 2024. hal-04810716

HAL Id: hal-04810716

<https://hal.inrae.fr/hal-04810716v1>

Submitted on 29 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Master GAED
Spécialité
Développement
Durable Local et
Solidaire



Mémoire de Master 2 Géographie, Aménagement,
Environnement et Développement

Spécialité Développement Durable, Local et Solidaire

Transitions agri-alimentaires en Nord Haute-Marne : entre intégration dans la planification et coopération territoriale

KETOUNOU Vignon Gibril Frédy

Orléans, septembre 2024.

Tutrice universitaire

Geneviève PIERRE, Professeure, Université d'Orléans

Tutrice de stage :

Louise de LA HAYE SAINT HILAIRE, Chercheuse
INRAE/ASTER Mirecourt

**Université d'Orléans, UFR de Lettres, Langues et Sciences
Humaines**

Mémoire de Master 2 Géographie, Aménagement,
Environnement et Développement

Spécialité Développement Durable, Local et Solidaire

**Transitions agri-alimentaires en Nord Haute-Marne :
entre intégration dans la planification et coopération
territoriale**

KETOUNOU Vignon Gibril Frédy

Orléans, septembre 2024.

Tutrice universitaire

Geneviève PIERRE, Professeure, Université d'Orléans

Tutrice de stage :

Louise de LA HAYE SAINT HILAIRE, Chercheuse
INRAE/ASTER Mirecourt

Remerciements

Six mois se sont écoulés, et me voilà à la fin de mon aventure mirecurtienne. C'est donc l'occasion pour moi d'exprimer ma gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la rédaction de ce mémoire. Je souhaite tout d'abord adresser mes remerciements les plus sincères à ma précieuse tutrice, Louise de La HAYE SAINT HILAIRE. Merci pour ta disponibilité, ton professionnalisme et ton soutien constant. Je n'aurais pu rêver d'un meilleur accompagnement pour mes premiers pas dans le monde professionnel et la recherche.

Je tiens également à remercier ma tutrice académique, Madame Geneviève PIERRE, pour son suivi régulier et ses précieux conseils. Votre implication et vos suggestions avisées ont été d'une grande aide dans la conduite de mon étude. Merci aussi à M. Vincent BERTRAND pour ses orientations précieuses.

Je souhaite également exprimer ma gratitude aux chargés de mission, salariés, élus et acteurs locaux qui m'ont consacré du temps, que ce soit lors d'entretiens ou d'échanges par mail, afin de m'aider à mieux comprendre les réalités du territoire et à faire progresser mon travail. Merci au Syndicat Mixte Nord Haute-Marne et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise pour la mise à disposition de précieuses ressources.

Je souhaite adresser de chaleureux remerciements à toute l'équipe de l'unité ASTER de Mirecourt pour l'accueil si bienveillant et pour m'avoir permis de m'intégrer pleinement au sein de l'équipe. Une mention toute particulière à la directrice Bénédicte AUTRET pour sa simplicité et ces moments de partage toujours agréables, ainsi qu'à Pierre GUILLEMIN pour sa sympathique bonne humeur, et à Céline SCHOT pour sa gentillesse.

Un immense merci à mes formidables collègues, colocataires et amies, Perrine et Diana. Ces six mois ont défilé bien trop vite en votre compagnie. Merci à Marie et Lisa, chaque instant passé avec vous, entre rires et complicité, a été un vrai plaisir. Céleste et Edith, merci pour les moments agréables passés dans l'open space, remplis de convivialité et de bonne humeur.

Un merci chaleureux à mes ami.e.s des REMPARTS : Adèle, Azad, Elias, Corentin, Loubilou, Titouan, Valère et Noé. Merci pour les merveilleux souvenirs que j'emporte avec moi.

Je tiens également à remercier le LOTERR pour avoir rendu possible ce stage et pour l'assistance administrative.

Ce mémoire marque la fin de deux années d'études en master Géographie. C'est l'occasion pour moi de remercier tout le corps enseignant du master pour leurs précieux enseignements. Un grand merci également à mes camarades de promotion pour ces deux belles années de convivialité, d'entraide et d'échanges enrichissants.

Enfin, merci à toute ma famille pour leur soutien indéfectible malgré la distance de quelques milliers de kilomètres.

Merci Mirecourt, merci les Vosges...

Résumé

Ce mémoire s'intéresse à l'analyse des documents d'urbanisme et de planification territoriale, avec un focus particulier sur la manière dont les enjeux alimentaires et agricoles y sont intégrés. À travers une étude détaillée des documents comme le SRADDET, le SCOT, le PLUi, et les PTRTEs, ainsi qu'une analyse des acteurs impliqués, ce travail met en lumière les divergences entre les ambitions affichées et les actions concrètes. En se concentrant sur le territoire du Syndicat mixte Nord Haute-Marne, notre étude s'intéresse également aux initiatives de transition sur le territoire afin de comprendre comment les acteurs du territoire se saisissent des enjeux de transition agricole et leur alignement sur les politiques publiques. L'objectif est de comprendre comment les différents niveaux de planification territoriale abordent ces enjeux cruciaux et quelles sont les implications pour la gestion future du territoire.

Mots clés : Transition agri-alimentaire, planification, urbanisme, Nord Haute-Marne.

This dissertation looks at the analysis of urban and regional planning documents, with a particular focus on how food and agricultural issues are integrated into them. Through a detailed study of documents such as SRADDET, SCOT, PLUi, and PTRTEs, as well as an analysis of the players involved, this work highlights the discrepancies between stated ambitions and concrete actions. Focusing on the territory of the Syndicat mixte Nord Haute-Marne, our study also looks at transition initiatives in the area, in order to understand how players in the area are seizing the challenges of agricultural transition and aligning them with public policies. The aim is to understand how the different levels of territorial planning address these crucial issues and what the implications are for future management of the territory.

Key words: Agri-food transition, planning, urbanism, Nord Haute-Marne.

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Remerciements | 2 |
| Résumé..... | 3 |
| Sommaire | 4 |
| Introduction | 5 |
| Partie I : Revue de littérature..... | 10 |
| 1.1. 1945 - 1974 : La modernisation agricole pour rebondir après la seconde guerre mondiale | 10 |
| 1.2. A la conquête des marchés mondiaux | 12 |
| 1.3. Prémices de transitions..... | 14 |
| 1.4. Avènement des PAT | 15 |
| Partie II : Méthodologie | 18 |
| 2.1. Contexte de stage | 18 |
| 2.2. Présentation de la zone d'étude..... | 20 |
| 2.3. Matériel d'études | 26 |
| Partie III : Résultats..... | 30 |
| 3.1. Le PAT du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne : Entre innovations, promesse et limites .. | 30 |
| 3.2. Comment les acteurs du territoire s'empare-t-ils des enjeux de transition agricole et alimentaire ? | 36 |
| 3.3. La transition agricole et alimentaire dans les documents d'action publique : une ambition réelle ou un enjeu marginalisé ? | 51 |
| Conclusion générale | 95 |
| Annexes..... | 98 |
| Références bibliographiques | 112 |
| Tables des images..... | 121 |
| Table des graphes | 121 |
| Table des tableaux | 122 |
| Table des cartes | 122 |
| Tables des matières | 123 |

Introduction

444 Projets Alimentaires Territorialisés (PAT) recensés en 2024 contre 15 en 2020 et 12 en 2017¹: cette dynamique s'inscrit dans un mouvement de regain d'intérêt pour les questions alimentaires par les pouvoirs publics, après la période de modernisation agricole de l'après-guerre. En effet, les années 1950 avaient vu naître un enjeu commercial autour de l'approvisionnement alimentaire géré par les acteurs privés, avec les pouvoirs publics cantonnés à un rôle régalien (Allaire, 1988). La tendance a commencé à s'inverser au début des années 2000, avec l'essor des mouvements de développement durable, qui réinterrogent les actions et les représentations de la gouvernance alimentaire pour tous (Bognon & Marty, 2015). Ces remises en cause des logiques agro-industrielles et commerciales bien installées ont permis de faire évoluer significativement les débats sociétaux autour de l'agriculture et de l'alimentation (Bognon & Marty, 2015). Cette tendance s'est concrétisée avec un positionnement fort du Ministère de l'Agriculture par l'adoption de diverses lois, avec pour objectifs prédominants la promotion de la relocalisation des productions alimentaires (Guillot & Blatrix, 2021).

Une visibilité accrue est désormais accordée aux enjeux alimentaires avec une re-politisation des questions alimentaires, alors que Mahé et Ortalo-Magné (2001) ont montré au travers d'une analyse économique, que les politiques agricoles des années 1950-1980 considéraient assez peu les attentes sociales et sociétales. En effet, le modèle en question résulte de la modernisation agricole, qui a entraîné une rupture entre la production agricole et les produits alimentaires eux-mêmes. En privilégiant généralement des filières longues, les producteurs se sont progressivement cantonnés à un rôle de fournisseurs de matières premières pour l'industrie agro-alimentaire, ce qui a rompu le lien direct entre agriculteurs et consommateurs (Bonny, 2005).

Aujourd'hui, la valorisation du lien direct entre producteurs et consommateurs est au cœur des initiatives de consommation locale et de circuits courts, visant la relocalisation des échanges tant sur les plans économiques et géographiques, qu'organisationnels et relationnelles (Praly et al., 2014). Une situation qui suscite une diversité d'actions à l'échelle locale, portées par des associations et une partie de la société civile, allant de la distribution alimentaire à des coopération entre producteurs, en passant par la restauration collective, et même l'évolution des pratiques alimentaires (Lamine et al., 2022).

¹ <https://france-pat.fr/> consulté le 2024-07-12 12:08:10

On assiste donc à une mobilisation jusque-là timide des collectivités territoriales, accompagnées par le secteur de la recherche, avec la montée en puissance des concepts de "Transition agri-alimentaire" caractérisée par l'émergence de notions telles que les "bonnes pratiques", la "relocalisation", "l'écologisation", le "système agri-alimentaire territorial", les "marchés bio", les "marchés de proximité", et la "gouvernance alimentaire territoriale" (Lamine & Chiffolleau, 2012).

Un engouement induit et soutenu sur le plan national par la loi n° 2014-1170, dite Loi LAAAF (Loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt), votée le 13 octobre 2014, avec la mise en avant des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) comme dispositifs phares. Ils visent à soutenir les initiatives locales et à permettre aux collectivités territoriales de mieux appréhender les enjeux liés à la gouvernance alimentaire. En 2017, une procédure de valorisation a été instaurée afin de promouvoir les PAT existants, et d'encourager le développement de nouveaux projets, avec un éventail d'outils à disposition incluant un appui technique, la mise en réseau des acteurs, des guides de retours d'expérience, et même une reconnaissance officielle par le ministère de l'Agriculture via le label "*Projet Alimentaire Territorial*"².

En parallèle de cette démarche PAT, la loi n° 2018-938, communément appelée loi EGalim, adoptée le 30 octobre 2018, vise à assurer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, tout en promouvant une alimentation saine, durable et accessible à tous. Ces arrêts révèlent l'engagement des autorités publiques envers les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation et se concrétisent sur le terrain, dans des territoires de grandes cultures exportatrices qui, dans les représentations, ne sont pas toujours aisément associés à la transition agricole et alimentaire.

Notre étude se concentre spécifiquement sur le Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne, qui rassemble depuis le 1^{er} Janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB) et la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC). Ce territoire porte conjointement des initiatives telles que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le syndicat mixte Nord-Haute-Marne (75 220 habitants) est situé à l'Est du bassin parisien, en limite Sud-Ouest de la région Grand-Est, dans le département de la Haute Marne ; il regroupe 119 communes. Ses activités économiques sont polarisées à partir de Saint-Dizier (23 085 habitants), commune plus

² LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

peuplée de Haute-Marne, et sous-préfecture du département. Deux autres petits pôles structurent également le territoire : Joinville (3 001 habitants) et Wassy (2 777 habitants)³. Le département de la Haute-Marne compte 314 900 hectares de surface agricole utilisée (SAU) pour 1 800 exploitations en 2020 ; à noter que c'est le département où la SAU moyenne par exploitation est la plus élevée au niveau national, avec 170 hectares, ce qui représente une augmentation de 25 % entre 2010 et 2020⁴.

Les documents de planification territoriale, comme le Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) méritent une attention particulière. Ils intègrent progressivement les enjeux agricoles et alimentaires, avec le SCoT devenant un outil de planification plus participatif et intégrateur (concertation avec divers acteurs du territoire, qu'il s'agisse d'élus, de l'État, des représentants professionnels ou encore des associations, etc.), dépassant les considérations strictement techniques pour inclure des dimensions agricoles et alimentaires (Loudiyi et al., 2011). Il est pensé pour être une déclinaison du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à l'échelle des collectivités et mettre en cohérence les politiques publiques sur le territoire en intégrant un ensemble de secteurs d'activités tels que : l'habitat, l'urbanisme, le transport, l'environnement, et surtout l'agriculture (Loudiyi, 2008). C'est un document créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains (ecologie.gouv.fr). Il en est de même pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'autre document phare de la planification territoriale qui présente une cartographie globale du territoire en identifiant distinctement les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones naturelles et forestières (N) et les zones agricoles (A), bien que l'intégration de la dimension agricole demeure un défi tant elle est multiforme notamment parce que par exemple beaucoup de zones «N» sont en fait utilisées par l'agriculture également (Planchat-Héry, 2008).

Notre recherche s'inscrit dans le cadre du projet TRANSitions des Systèmes Agri-Alimentaire Territorialisés (TRANSAAT), intégré au programme national Transitions En Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (TETRAE), successeur des programmes de recherches partenariales Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) co-financés par l'INRAE et les régions. Le PSDR avait réussi à mettre en œuvre des dispositifs de recherche

³ Diagnostic territorial du SCoT nord Haut-Marnais : un territoire fragile en quête d'équilibre - Insee Dossier Grand Est - 5 Paru le : 13/03/2017

⁴ Agriculture.gouv.fr ; Agreste : Recensement agricole 2020 Premiers résultats de la Haute-Marne, MARS 2022 N° 4

interdisciplinaires et partenariaux intégrant l'importance du fait régional. En s'appuyant sur cette collaboration entamée entre l'INRAE et les Régions, le programme TETRAE vise à renouveler les ambitions de production de connaissances afin de favoriser des transitions vers des modèles plus durables de développement territorial (Torre et al., 2022). Le projet TRANSAAT se déploie à l'échelle de la Région Grand-Est et de la Grande Région transfrontalière européenne (Grand-Duché de Luxembourg, Lorraine, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles,) et s'interroge sur les formes de transitions agri-alimentaires favorables à la relocalisation et à la reconnexion au sein de systèmes territorialisés. Les objectifs scientifiques de TRANSAAT se situent à l'interface de plusieurs problématiques⁵: (i) La coexistence de modèles de production variés, allant de la biodiversité à des systèmes plus traditionnels, analysée par la création de typologies pour identifier les contextes propices à différentes trajectoires de transition. (ii) La modélisation des flux agri-alimentaires à l'aide de méthodes (proto)métaboliques, visant à favoriser l'ancrage spatial aux échelles locales et régionales. (iii) Les modalités et échelles de la coopération territoriale, afin de déterminer les leviers permettant une meilleure convergence entre stratégies agri-alimentaires et planification territoriale

Le projet TRANSAAT se focalise sur les transitions agri-alimentaires territorialisées, avec trois volets de recherche distincts:

- le VR1 a pour objectif de mettre au jour et d'analyser la coexistence des transitions agri-alimentaires au sein du Grand Est et de la Grande Région transfrontalière ;
- le VR2 est consacré à l'analyse de l'ancrage des flux agri-alimentaires (de la production à la consommation) dans les territoires des PAT/CPA choisis comme études de cas du projet ;
- Le VR3 a pour objectif d'analyser, à l'échelle régionale et à l'échelle des études de cas, les modalités et les échelles de la coopération territoriale pour accompagner les transitions agri-alimentaires.

Notre étude s'attardera sur le troisième volet. Les questionnements principaux portent sur la place accordée aux enjeux alimentaires et agricoles dans les politiques de développement territorial, sur les perceptions et attentes des parties prenantes, ainsi que sur les défis et les opportunités rencontrés dans la mise en œuvre concrète de différents dispositifs. L'objectif est d'analyser la manière dont ces enjeux sont intégrés dans les politiques locales, d'évaluer les

⁵ <https://www.tetrae.fr/les-projets/transaat>

perspectives et attentes des acteurs impliqués, et de déterminer les obstacles et opportunités dans la mise en œuvre des initiatives de transition agri-alimentaire.

La méthodologie repose principalement sur des entretiens semi-directifs. La population ciblée comprend les porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), les acteurs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les salariés des collectivités territoriales concernées, des élus, des gérants de magasins de producteurs, les associations de producteurs et divers autres acteurs ou structures du territoire impliqués dans la transition agri-alimentaire en Nord Haute-Marne. Le choix d'une diversité d'acteurs s'avère nécessaire car elle permettra d'effectuer une triangulation des informations reçues pour une meilleure analyse et interprétation des représentations des parties prenantes locales vis-à-vis des transitions agri-alimentaires sur le territoire.

Une vingtaine d'entretiens d'une heure de temps en moyenne est prévue et le guide d'entretien est structuré autour de plusieurs thèmes clés autour de la transition agri-alimentaire en Nord-Haute-Marne. D'un côté, les entretiens sont retranscrits et codés pour identifier les thèmes récurrents et les variations dans les réponses, suivis d'une analyse thématique pour dégager les perceptions, les attentes, les défis et les opportunités des acteurs. Nous nous servirons du logiciel de lexicométrie Iramuteq pour l'analyse thématique et lexicale. Cette méthodologie vise à fournir une compréhension approfondie des dynamiques de transition agri-alimentaire, et à offrir des pistes concrètes pour renforcer les initiatives locales et régionales. D'un autre côté, toujours via le logiciel Iramuteq nous interrogerons les documents de planification à disposition pour observer comment les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation sont amenées et traitées. Les résultats de l'analyse permettront de dresser un état des lieux des dispositifs de transition agri-alimentaire en Nord Haute-Marne et des écarts entre les volontés des pouvoirs publics, les actions réellement mises en place et le ressenti des divers acteurs concernés. Le but est d'identifier les leviers et les obstacles à la coopération territoriale, et de proposer des recommandations pour améliorer les politiques de transition agri-alimentaire à différentes échelles. Les problématiques abordées dans le cadre de l'étude seront les suivantes :

Quelles sont les initiatives portées par les collectivités locales pour favoriser les transitions agri-alimentaires ? Comment les enjeux agricoles et alimentaires sont-ils intégrés dans les documents de planification territoriale ? Quels sont les dispositifs mis en place par la société civile pour encourager des pratiques agricoles et alimentaires plus durables ? Et quelle représentation les acteurs ont des documents de planification ?

Partie I : Revue de littérature

Pour comprendre l'origine des systèmes alimentaires territorialisés il est important de s'intéresser à la trajectoire globale du modèle agricole français, orienté vers l'agro-industriel.

1.1. 1945 - 1974 : La modernisation agricole pour rebondir après la seconde guerre mondiale

La seconde guerre mondiale qui prit fin en 1945 a porté un grand coup à l'économie, les flux commerciaux et les systèmes alimentaires en France (Mazoyer & Roudart, 2002) à l'instar de la plupart des pays d'Europe. S'en suivra donc en France, une période nommée "Période de modernisation" qui durera jusqu'au premier choc pétrolier en 1973 (Pisani, 2004 Malassis, 2001). Cette période correspond à la création de la V^e République avec le Général DEGAULLE en tant que premier Président de la cinquième République. Un de ses choix forts, est la nomination d'Edgar PISANI au poste de ministre de l'Agriculture avec la responsabilité de reformer le secteur agricole. Le modèle agricole paysan d'avant-guerre très marqué par une exploitation et une main d'œuvre familiale autour de petites superficies avec des productions très diversifiées (Mendras, 1995) cède peu à peu sa place grâce aux lois d'orientation agricole de 1960-1962 (Lois Pisani), puis à la naissance de la PAC⁶, à un nouveau modèle agricole plus industriel avec une montée en puissance du secteur agroalimentaire (Muller, 2010). Très vite, l'Etat jusque-alors principal gestionnaire de l'approvisionnement alimentaire, se désengage de la gouvernance des flux alimentaires pour se concentrer sur des défis nationaux plus urgents notamment la reconstruction urbaine du territoire, le relogement des populations, etc. (Roncayolo, 2001). Les ambitions sont grandes et l'industrie en plein essor a besoin de beaucoup plus de main d'œuvre et de productions agricoles, on assiste donc à un exode rural très massif. L'industrie ayant besoin de matières premières en quantité régulière et en qualité standardisée encourage l'agrandissement des exploitations et la spécialisation des productions. Tout ceci est encouragé par l'Etat qui met en place bon nombre de dispositifs de subventions à travers la PAC pour l'agriculture, l'industrie, la recherche et même la formation de la nouvelle génération d'agriculteurs. Le modèle agricole français paysan connu jusque-là n'est plus (Mendras, 1970) (Malassis, 2001). On passe d'un modèle paysan d'Agriculture familiale et diversifiée à un nouveau modèle agricole plus spécialisé en cultures et plus mécanisé. L'arrivée des fertilisants chimiques en Agriculture, les croisements de races en élevage et le développement des aides du

⁶ Prévues par le traité de Rome du 25 mars 1957 et entrées en vigueur le 30 juillet 1962, la politique agricole commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne afin de moderniser et développer l'agriculture à travers deux piliers : un soutien du marché, des prix et des revenus agricoles, et le développement rural.

pouvoir public pour encourager ce nouveau modèle permettent donc une commercialisation en filières longues. Plus marquant encore, ce sont des régions entières qui se spécialisent dans la production pour lesquelles, elles présentent des prédispositions naturelles et qui leur confèrent une capacité productive supérieure (Pisani, 2004). Par exemple : les plaines qui accueillent les céréales, les Vallées du Rhône avec les fruits, l'élevage intensif pas loin dans les zones portuaires atlantiques etc.

En plus clair, après la guerre l'Etat français s'est employé à la reconstruction et la modernisation de son agriculture, afin de répondre aux besoins urgents de la population et préparer l'avenir. Il a également instauré une cogestion agricole efficace avec les syndicats agricoles, notamment la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et le CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs)⁷. Cette collaboration avait pour but de mieux structurer et représenter "la profession agricole" (Purseigle, 2003), assurant ainsi une gestion plus démocratique et concertée du secteur agricole. L'enjeu n'était cependant pas qu'agricole car même au niveau de l'approvisionnement alimentaire, plusieurs objectifs cruciaux ont été identifiés.

Un objectif fondamental était de garantir l'approvisionnement alimentaire en grandes quantités et à des prix accessibles sur le marché européen. Cela était essentiel pour répondre à la demande croissante due à une explosion démographique sans précédent. Cette croissance démographique engendrait de nouvelles structures urbaines, nécessitant de nouveaux modes de distribution alimentaire (Roncayolo, 2001). Parmi ces nouveaux modes, le commerce indépendant prédominait, représentant 80 % des denrées consommées et achetées (Villermet, 1991).

Par ailleurs, pour rationaliser les échanges et les transports, et pour améliorer les circuits de distribution, l'Etat français ordonna le Décret n° 53-959 du 30 septembre 1953⁸, relatif à la création de réseau de marchés d'intérêt national (MIN). Ce décret visait à alléger les circuits de distribution, à proposer de meilleurs prix, et à instaurer des règles de contrôle et de gestion des marchés. Cette initiative offrait une opportunité aux acteurs privés qui, en formant des coopératives d'achat à la fin des années 1950, cherchèrent à tirer parti de ces nouvelles structures pour asseoir leur domination économique et territoriale (Bognon & Marty, 2015).

Dans cette dynamique, des groupements de producteurs commencèrent à se former pour mieux organiser les filières, augmenter les volumes de production, standardiser l'offre et peser dans

⁷ CNJA qui deviendra en 2002 le JA (Jeunes Agriculteurs)

⁸ (Décret n°53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal - Légifrance)

les négociations de marché. Cette structuration du secteur agricole permit une amélioration du pouvoir d'achat de la population, facilitant l'émergence du phénomène de consommation de masse et la montée en puissance de la grande distribution en France (Villermet, 1991).

La grande distribution connut un essor rapide, aidée par le soutien public. Concentrée d'abord autour des grandes villes (Lhermie, 2001), elle vit l'ouverture du premier hypermarché "à la française" sous l'enseigne Carrefour le 15 juin 1963 à Sainte-Geneviève-des-Bois (Villermet, 1991). Cependant, cette montée en puissance des acteurs privés fut proportionnelle au désengagement croissant de l'État dans la gouvernance des flux alimentaires, malgré le décret de 1953 qui visait à maintenir un contrôle et une gestion des marchés (Bognon & Marty, 2015).

1.2. A la conquête des marchés mondiaux

Le référentiel politique ayant montré ses limites dès 1980 (surproduction, inflation du budget PAC, mécanismes de soutien désavoués au niveau du commerce international) ; des idées de libéralisme et de globalisation des marchés émergent. En 1992, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) confirme ces tendances avec la modification complète des dispositifs de soutiens publics pour l'orienter vers ce nouveau modèle et se conformer aux attentes du "General Agreement on Tariffs and Trade" (GATT⁹) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). C'est un nouveau tournant pour le monde agricole, car il n'est plus question de niveau national, les industries visent désormais les marchés internationaux. De son côté, l'Etat Français compte bien sur cette dynamique pour peser dans les négociations internationales avec sa production agricole d'exportation. Une période faste où on estime que 20 % des agriculteurs Français ont réussi ont bénéficié de 80 % des aides publiques leur permettant de consolider leur influence dans la sphère publique par la cogestion agricole (Darrot et al., 2019). Toutefois, bien qu'ayant répondu aux différentes attentes et objectifs que ce soit en termes d'autonomie alimentaire nationale et européenne ou de modernisation du secteur agricole, ces politiques ont très vite montré des limites. Les régions de grande culture céréalière et oléagineuse-protéagineuse, plus facilement mécanisables, par apparaissent privilégiés par rapport à des régions d'élevage, avec plus de contraintes, comme les régions de montagnes, par exemple. Cette situation a très vite engendré des inégalités structurelles et territoriales ainsi qu'un rapport de force inégal entre l'élite agricole et les agriculteurs qui voulaient aller outre le référentiel dominant (Lambert & Rocard, 1970).

⁹ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé le 30 octobre 1947 par 23 pays, pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires.

Quid de la question de la gouvernance alimentaire ? Le désengagement volontaire de l'Etat jusqu'au début du 20^e siècle (longtemps, acteur majeur de la gouvernance des flux alimentaires) (Bognon, 2014), les changements dans les systèmes alimentaires, l'expansion du secteur privé, la variété de la demande alimentaire des villes et la spécialisation productive des territoires agricoles rendent les échanges plus complexes. L'offre alimentaire devient de moins en moins dépendante des conditions de production et de distribution des territoires mais plus des aires d'approvisionnement qui s'installent selon l'industrie agro-alimentaire ou la grande distribution. Quant aux acteurs publics locaux, ils deviennent de moins en moins décideurs ou piliers de la gouvernance alimentaire de leur territoire (Marty, 2013). Toutefois, cette dynamique tend à changer dans les années 1990 avec un intérêt pour le système de gouvernance alimentaire des consommateurs (Pinto, 1990); (Lamine, 2008) et des collectivités territoriales (Maréchal, 2008). L'intérêt des collectivités territoriales suite aux lois de décentralisation et de coopération intercommunale du début des années 1990, notamment la loi no 92-125 relative à l'administration territoriale de la République, qui décrète la création des communautés de communes et des communautés de villes afin d'organiser l'aménagement et l'économie d'espaces mixtes, combinant territoires urbains, ruraux et agricoles. Les préoccupations liées au devenir du système alimentaire globalisé sont alors remises à l'agenda public des collectivités (Thureau, 2006). Un intérêt qui est renforcé par les consommateurs à leur tour suite aux divers scandales sanitaires liés au modèle agro-industriel notamment la crise de la vache folle en 1990¹⁰, le scandale de la dioxine en 1999¹¹, plus tard le scandale des lasagnes à la viande de cheval en 2013¹². En effet, ces scandales ont contribué à une méfiance croissante envers le modèle agro-industriel et ont poussé les consommateurs à s'intéresser davantage à la traçabilité des produits, aux conditions de production et aux impacts environnementaux. En réponse, il y a eu une augmentation de la demande pour des produits issus de l'agriculture durable, biologique et locale, ainsi qu'une sensibilisation accrue aux enjeux de la consommation responsable (Goodman, 2004). Cette période fait également suite à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où le concept de "Développement Durable" est apparu pour la première fois relayé par le cadre légal de l'action publique et qui a éveillé la conscience des consommateurs quant aux enjeux globaux. Ceci a donc posé les fondements d'un

¹⁰ La crise de la vache folle (Encéphalopathie Spongiforme Bovine, ESB) dans les années 1990 est un scandale sanitaire lié à l'alimentation des bovins avec des farines animales contaminées.

¹¹ Le scandale de la dioxine en 1999, s'est déclenché suite à la découverte de taux élevés de dioxine dans les produits dérivés de volailles en Belgique, mais le scandale a eu des répercussions en France.

¹² Les lasagnes à la viande de cheval est un scandale qui a éclaté en 2013 lorsque des lasagnes étiquetées comme contenant du bœuf se sont avérées contenir de la viande de cheval.

renouvellement de la gouvernance des flux alimentaires pour des approches de systèmes durables autour des notions de proximité et de qualité (Bognon & Marty, 2015). De nombreux projets émergent donc les années suivantes autour de ces thématiques avec le défi de reconnecter et renforcer la ville et l'agriculture. Ce sont sans doute les premières innovations dans le sens de la transition agri-alimentaire locale.

1.3. Prémices de transitions

A la fin des années 1990, l'engouement du grand public pour les questions de gouvernance alimentaire a permis de s'interroger quant aux fondements d'un système durable combinant qualité et proximité : d'où l'émergence des circuits courts et le développement de nouveaux formats de ventes directes (Bognon & Marty, 2015). Le premier dispositif de circuits courts à se mettre en place dans les villes est l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) au début des années 2000. En effet, une AMAP est une association de consommateurs, en contrat avec un producteur, pour un abonnement à des paniers de produits avec avance de trésorerie (Pouzenc et al., 2008). La notion de proximité est donc centrale dans une AMAP car elle permet de supprimer les intermédiaires entre le producteur et le consommateur, de contribuer à la « relocalisation » de l'économie, de consommer des produits issus le plus souvent d'agriculture biologique et de créer du lien social. Ce dispositif a rencontré un grand succès à sa création et en 2015 on en dénombrait déjà 2 000 en France¹³. Ceci est un indicateur palpable des nombreuses tentatives de réassociation des enjeux alimentaires et agricoles par la société civile, soutenues par l'action publique qui y voit un moyen de répondre aux questions de sécurité ou souveraineté alimentaire et faire face aux différentes crises induites par le modèle agro-industriel (Fouilleux, 2008).

En 2009, grâce au plan Barnier, les circuits courts sont remis à l'agenda politique avec la volonté d'identifier les exploitations, de connaître l'offre agricole pour ensuite la structurer (Lamine & Chiffolleau, 2016). En effet, les circuits courts sont définis comme des modes de vente présentant au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur¹⁴. Cette définition est d'ailleurs utilisée pour valoriser un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage) ; d'où l'émergence de la notion de "circuit court et de proximité" qui se veut plus complète et intégrant une proximité géographique¹⁵. Parallèlement, la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010

¹³ Chiffres issus <https://miramap.org/>, consulté de 2024-07-12 11:50:08

¹⁴ Définition officielle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

¹⁵ <https://www.economie.gouv.fr/> consulté la 2024-07-09 16:05:15

est votée et l'article 1er établit le Programme national pour l'alimentation (PNA) comme cadre de la politique publique de l'alimentation avec pour objectif principal la sécurité alimentaire dans une optique de qualité et d'agriculture durable. Le PNA manifeste des velléités d'intérêt pour les circuits courts sans réellement questionner les conditions et enjeux d'une meilleure articulation avec l'offre en produits agricoles. Comment arriver à associer Agriculture et Alimentation ? Ces deux thématiques d'interdépendances évidentes, semble tout de même très compliquée à traiter simultanément pour les politiques publiques. Dans la planification, les politiques agricoles tendent le plus souvent à privilégier une approche foncière (Ausello, 2024) s'intéressant essentiellement à la protection des espaces agricoles ou naturels et beaucoup moins ou pas du tout à la fonction nourricière destinée à produire une alimentation saine et de qualité à l'ensemble de la population (Hervieu, 2002). De l'autre côté, les politiques alimentaires sont plutôt abordées sous le volet nutritionnel avec les consommateurs comme cibles principales (Lamine & Chiffolleau, 2016).

1.4. Avènement des PAT

Lancé en 2010 pour une période de 4 ans, le premier Programme National pour l'Alimentation (PNA) est défini dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 et vise à garantir une alimentation de qualité, suffisante et accessible. Il s'articule autour de quatre principaux axes : faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité ; améliorer l'offre alimentaire ; améliorer la connaissance et l'information sur l'alimentation et promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français, matériel et immatériel (Manzon, 2012). Cette politique vient témoigner de la volonté des pouvoirs publics d'une meilleure considération des questions alimentaires dans ses actions. Ce programme permet de jeter les bases d'une politique alimentaire co-construite, portée et promue par les collectivités dans laquelle l'État n'est que facilitateur et animateur des initiatives territoriales (Mestre, 2021). Dès lors, de nombreuses collectivités s'activent sur la relocalisation des circuits agri-alimentaires au travers des circuits courts (R. le Velly, 2017), et la création de réseaux entre les différentes micro-initiatives éclatées sur le territoire, afin de coordonner les mouvements alimentaires locaux (Le Velly & Soulard, 2020). Le ministère de l'Agriculture français inscrit dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Les PAT *« sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier*

relevant de la production biologique. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet ». Le PAT se pose comme une instance de dialogue et un cadre opérationnel (Fouilleux, 2020) de mise en lien fonctionnel de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire locale - consommateurs, producteurs agricoles, industriels de l'agroalimentaire, propriétaires fonciers, élus, restaurateurs, artisans des métiers de bouche, et même acteurs de la grande distribution - pour faire système et développer une stratégie plus globale et plus territoriale autour de l'alimentation, vu comme un enjeu commun (Corade, 2022). Ils sont généralement portés par les territoires institutionnels (collectivités territoriales, intercommunalités, parcs naturels régionaux ou encore pôles d'équilibre territoriaux et ruraux), financés par le Programme national de l'alimentation (PNA) et labellisés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les premières années, le dispositif ne rencontre pas un grand succès comme prévu par les ambitions. En effet, l'objectif 500 PAT d'ici 2022 a été revu à la baisse car en 2020, il n'y avait que 17 PAT actifs (Neuf PAT labellisés niveau 1 et Huit PAT labellisés niveau 2)¹⁶. Toutefois, le dispositif PAT se verra propulser sur le devant de la scène avec l'avènement de la Covid-19 et du plan France Relance¹⁷ lancé par l'Etat Français à la même période. En effet, dans un élan de réponse à la crise sanitaire, de reterritorialisation de systèmes alimentaires, de promotion de systèmes durables et résilients et de soutiens aux producteurs locaux, on passe de 122 PAT en 2021 à 444 PAT à ce jour sur l'ensemble du territoire. Une autre particularité du dispositif est son cadrage flou et sa flexibilité quant à ses axes d'interventions qui laisse la liberté aux collectivités de l'orienter selon les besoins et les caractéristiques de chaque territoire. Un grand point fort par rapport aux documents de planification territoriaux

1.5. Changement de référentiel des documents de planification territoriaux

Ainsi au-delà de son rôle régalién, l'action publique souhaite intégrer une large diversité d'acteurs dans l'élaboration des projets d'aménagement et de développement des territoires. Loin des instruments d'action publique reposant uniquement sur des études empiriques d'experts, l'enjeu est dorénavant d'intégrer la réalité sociale des acteurs du territoire par des démarches de co-construction (Goxe, 2003). Ceci témoigne d'une rupture pragmatique dans la conduite des politiques publiques ; un changement de référentiel pour tendre vers une nouvelle

¹⁶ <https://france-pat.fr/> consulté le 2024-07-12 12:08:10

¹⁷ Le Plan de relance économique de la France de 2020-2022 (ou France Relance) est un programme mis en place par l'Etat français à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 afin de relancer l'économie française. Il s'appuie sur 3 principaux piliers notamment : l'écologie et transition énergétique, la compétitivité des entreprises et la cohésion des territoires.

forme de gouvernance (Ferguson, 2008) et de conception des territoires dans laquelle la consultation et la concertation sont intégrées à la démarche. Pour la suite nous retiendrons donc qu'un instrument de politique publique est un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction de représentations et des significations dont il est porteur (Mévellec, 2006). Quant à la gouvernance c'est « *l'ensemble des nouvelles formes d'action publique qui permettent, sous le mode du partenariat, la négociation entre l'État, les collectivités territoriales, les secteurs économiques et associatifs, les groupes d'intérêt et la société civile* » (Bertrand & Moquay, 2004). Par exemple, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), un des dispositifs phares de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)¹⁸ ; est un document d'urbanisme qui définit les modalités de développement et d'aménagement d'un territoire pour un horizon de 15 ans et qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, autour des thématiques telles que l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement et le paysage. Cet instrument d'action publique, autrefois document purement technique avec une forte dimension spatiale a évolué vers une élaboration plus concertée, plus relative avec une forte intégration des enjeux sociaux et des enjeux de durabilité des systèmes territoriaux (Helluin, 2006).

Si la co-construction de ces documents avec les acteurs du territoire reste une avancée remarquable en tout point, il faut néanmoins souligner le fait que l'urbanisme a du mal à traiter de sujet de l'alimentation ou de l'agriculture dans ses documents. Les allusions à l'agriculture dans le SCoT notamment sont le plus souvent relatives à une gestion économe des espaces (Helluin, 2006). En ce qui concerne le PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'autre dispositif phare de la loi SRU, c'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols¹⁹. Il vise « l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages » (Planchat-Héry, 2008).

¹⁸ La loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU, est une loi qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Elle a contribué à modifier les schémas directeurs (SD) par les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans d'occupation des sols (POS) par les plans locaux d'urbanisme (PLU).

¹⁹ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-plans-locaux-durbanisme>

Partie II : Méthodologie

2.1. Contexte de stage

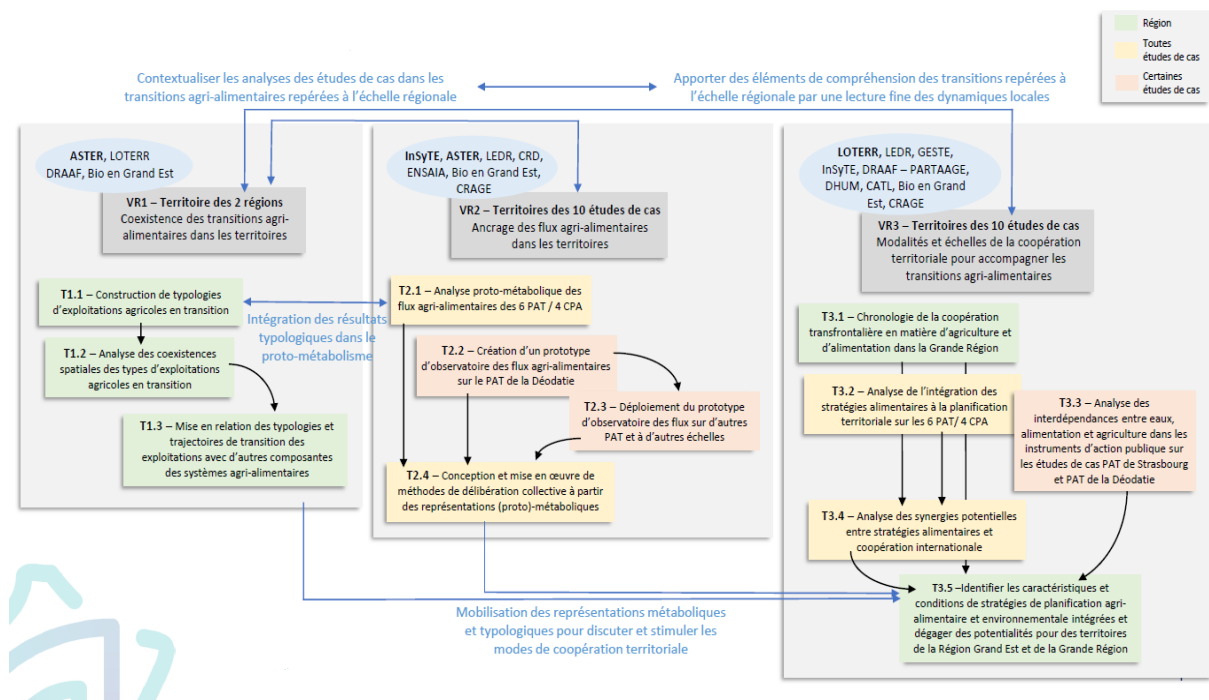
Le Programme PSDR (Pour et Sur le Développement Régional) est né en 1993, en réponse à un besoin d'innovation dans les méthodes de recherche de l'INRA. Conçu pour relever les défis du développement régional, ce programme s'appuie sur l'interdisciplinarité, la recherche participative et des partenariats étroits avec les acteurs locaux. Les quatre générations successives du PSDR ont permis de renforcer la co-construction de la recherche, d'améliorer la qualité scientifique et de promouvoir des résultats opérationnels adaptés aux besoins régionaux. Chaque phase a élargi son champ d'action, en passant d'une première expérimentation dans trois régions, à un déploiement plus large dans dix régions lors de la troisième génération. Le PSDR 4, dernière phase de ce programme, a mis l'accent sur la valorisation partenariale et le transfert des connaissances, en lien avec les enjeux actuels de développement agricole et territorial.

Dans la continuité de PSDR, l'INRAE a lancé le programme national TETRAE, "Transition en territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement". Ce programme ambitieux, déployé au niveau régional, vise à produire des connaissances pour accompagner les transitions territoriales en matière d'agriculture, d'alimentation et d'environnement. TETRAE reprend les principes de co-construction avec les régions, l'interdisciplinarité et la collaboration entre chercheurs et acteurs locaux, tout en renforçant l'innovation ouverte et les démarches participatives. L'objectif est de permettre une meilleure appropriation des résultats de la recherche par les acteurs du terrain, tout en répondant aux grands enjeux de transition spécifiques à chaque région.

Dans ce cadre, le programme de recherche TRANSAAT²⁰ (« Transitions des systèmes agri-alimentaires territorialisés »), déclinaison régionale de TETRAE pour le Grand Est, se structure autour de trois volets de recherche (Graphe 1). Le premier volet analyse la coexistence des transitions agri-alimentaires dans les territoires à travers des typologies géostatistiques. Le second étudie l'ancrage des flux agri-alimentaires dans les territoires via des approches métaboliques. Le troisième volet, objet de notre étude, s'intéresse aux modalités et échelles de coopération territoriale pour accompagner les transitions agri-alimentaires tout en cherchant à comprendre comment les différents dispositifs d'action publique peuvent converger autour des

²⁰ <https://tetrae.custom.hub.inrae.fr/les-projets/transaat>

projets alimentaires territorialisés, en prenant pour cas d'étude le territoire du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne.



Graph 1 : Volets de recherche TRANSAAAT

Ce stage porte spécifiquement sur ce troisième volet de TRANSAAAT, avec pour objectif d'analyser les stratégies alimentaires et leur intégration dans la planification territoriale. À partir d'entretiens semi-directifs et d'analyses documentaires, l'idée est d'identifier les complémentarités, solidarités, leviers et obstacles à la convergence des actions publiques autour des projets agricoles et/ou alimentaires territorialisés en Nord-Haute-Marne.

Ce travail est accueilli au sein de l'unité de recherche AgroSystèmes Territoires Ressources "ASTER"²¹ (Département ACT Sciences pour l'action, les transitions, les territoires), située à Mirecourt dans le département des Vosges. Rattachée au Centre INRAE Grand Est Nancy, l'unité ASTER est une structure pluridisciplinaire intégrant des chercheurs en sciences agronomiques, sociales et économiques. Spécialisée dans les relations entre agricultures et territoires, l'unité ASTER accompagne les transformations des systèmes agricoles pour une durabilité environnementale accrue. Dotée d'une installation expérimentale en polyculture-élevage bovin laitier, l'unité participe à de nombreux réseaux de recherche et entretient des

²¹ <https://aster.nancy.hub.inrae.fr/>

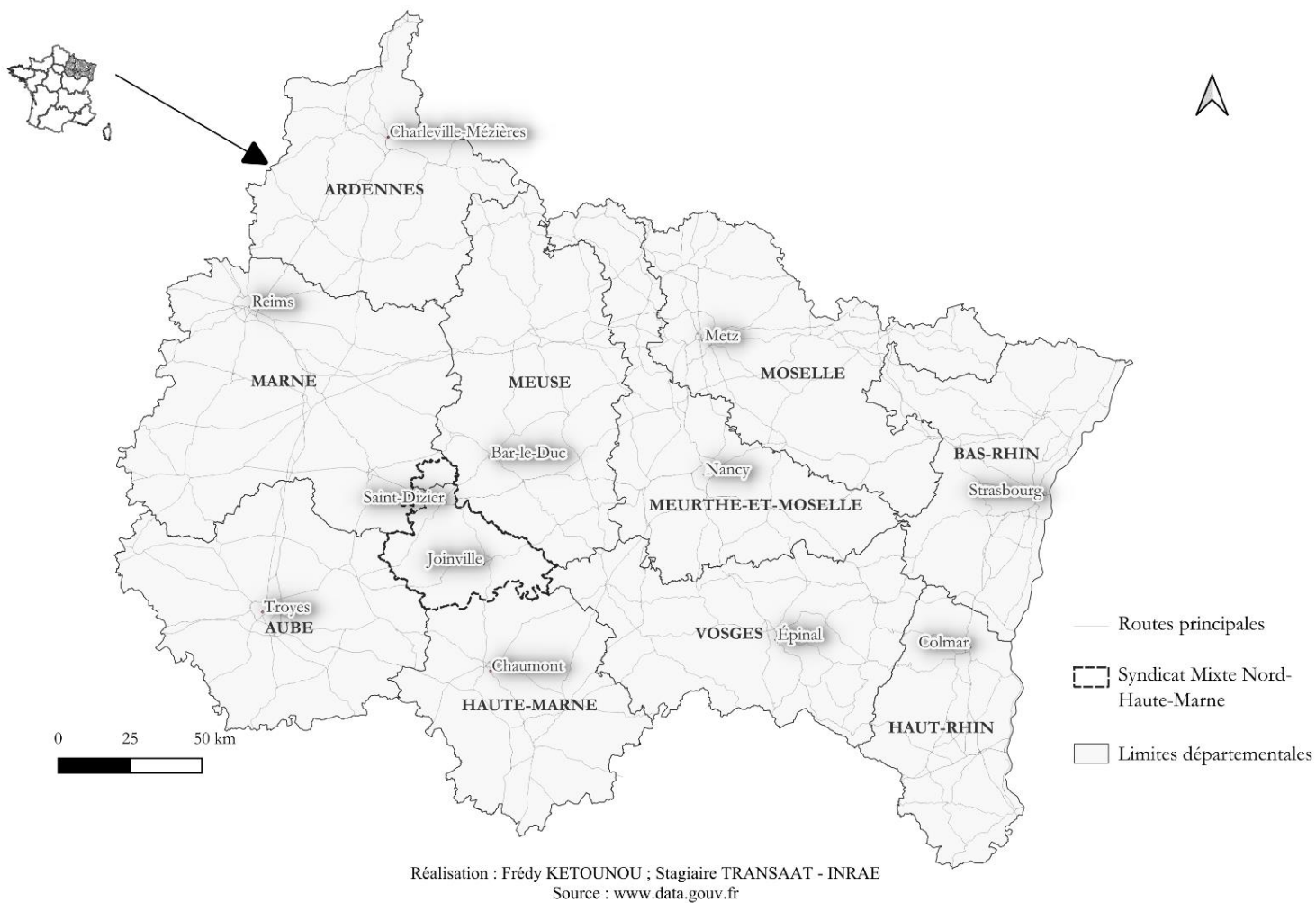
partenariats avec des organismes de développement agricole et de gestion des ressources naturelles.

Ainsi, mon stage s'inscrit dans un contexte de recherche ambitieux, à l'interface entre la science, l'action publique et les territoires, pour contribuer à des transitions agri-alimentaires durables.

2.2. Présentation de la zone d'étude

Le Syndicat Mixte Nord Haute-Marne, situé au sud-ouest de la région Grand Est, sur la bordure orientale du bassin de Paris, a été créé le 1er janvier 2016. Il regroupe deux intercommunalités : la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise (CASDDB) et partage des frontières avec l'Aube, la Marne, les Ardennes, la Meuse et les Vosges (voir ci-dessous).

Territoire du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne à l'échelle du Grand-Est



Carte 1 : Territoire du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne

Aujourd'hui, ce syndicat compte 119 communes, pour un total de 68 816 habitants, soit 40 % de la population du département de la Haute-Marne²². Ce territoire est confronté à une crise démographique, marquée par la perte de près de 14 000 habitants depuis 1960. Bien que la densité moyenne de population soit faible (46 habitants/km²), Saint-Dizier, sous-préfecture du département, polarise la majeure partie de la population et des activités économiques. En dehors de Saint-Dizier (23 068 habitants), deux autres pôles structurent le territoire : Joinville, avec 5 550 habitants, et Wassy, avec 3 620 habitants.

Le Nord Haute-Marne est relativement isolé, aucun grand pôle urbain ne se trouvant à moins de trente minutes en voiture de sa commune principale Saint-Dizier. Les villes les plus proches, Bar-le-Duc et Châlons-en-Champagne, se situent entre 30 et 60 minutes de Saint-Dizier²³. Nancy et Chaumont sont distants de moins de 100 kilomètres, mais il faut compter entre une heure et une heure et demie pour s'y rendre depuis Saint-Dizier. Les autres grands pôles, tels que Metz, Reims et Troyes, se trouvent à moins de deux heures de route du territoire.

L'agriculture occupe près de 45 % du territoire soit environ 67 200 ha dont près de 80 % en terres labourables et 20 % en prairies permanentes. Le territoire compte environ 600 exploitations professionnelles dont 340 avec élevage employant environ 1 300 actifs (chefs d'exploitation, associés, conjoints d'exploitant, aides familiaux et salariés)²⁴.

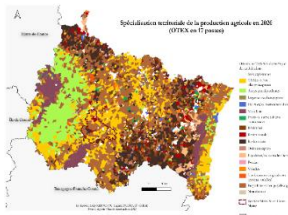
Le territoire est principalement caractérisé par :

- des exploitations céréalières, oléoprotéagineuses (39,55%) notamment sur les plateaux du barrois dont les sols superficiels et calcaires rendent les cultures très sensibles aux aléas climatiques
- des systèmes de polyculture et de polyélevage (37,80%) dans les vallées et la région du Der (Carte 2)
- une augmentation des surfaces dédiées aux cultures protéagineuses entre 2000 et 2020 (de La Haye Saint Hilaire & Guillemin, 2023).

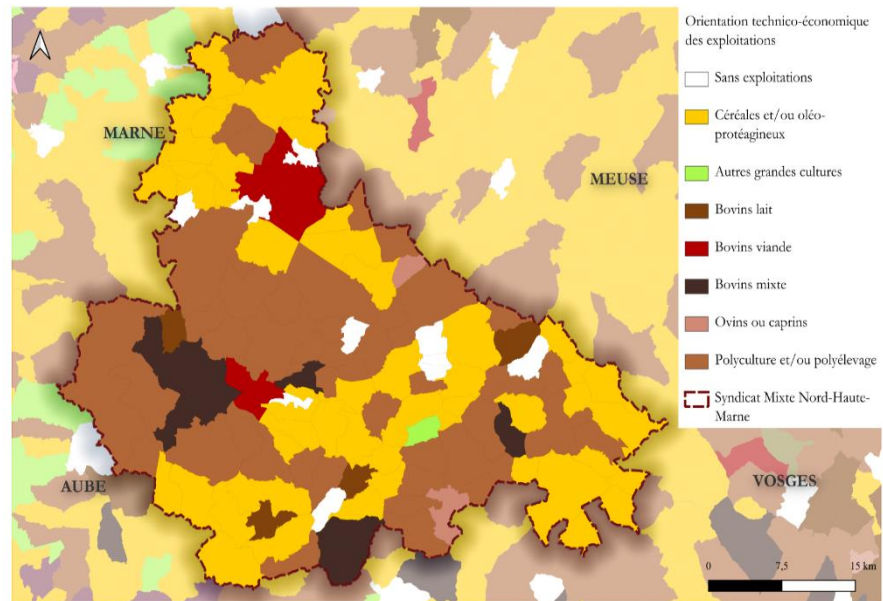
²² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-52> ; consulté le 2024-08-23 12:15:03

²³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2655011?sommaire=2655034> ; consulté le 2024-05-15 11:27:04

²⁴ Diagnostic de la Chambre d'Agriculture pour l'analyse du potentiel de développement d'une alimentation d'origine locale en Nord Haute-Marne, p3



Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 en Nord-Haute-Marne

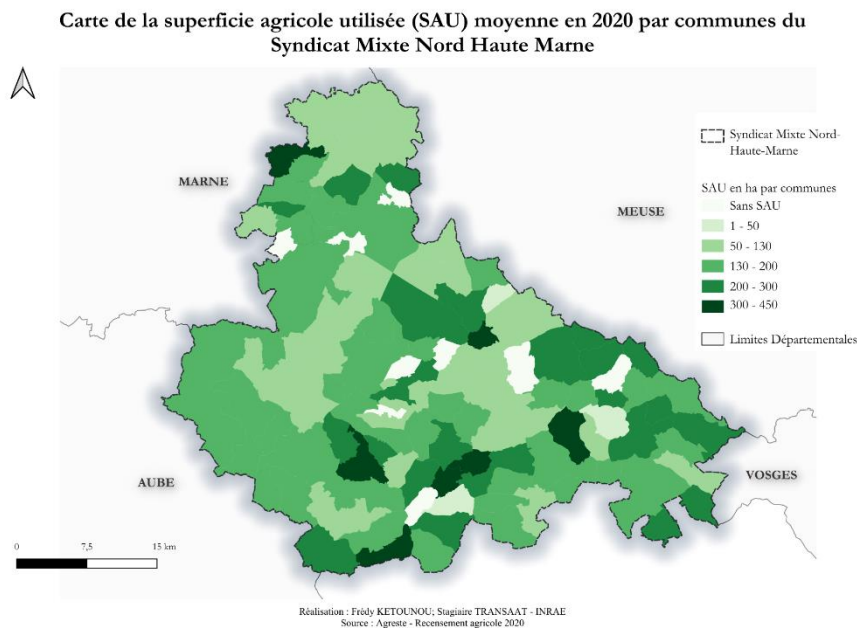


Réalisation : Frédy KETOUNOU, Stagiaire TRANSAAT - INRAE
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Carte 2 : Otex Grand-Est et Nord-Haute-Marne

Ce territoire s’inscrit dans les zones intermédiaires telles que définies par la littérature. Les zones sont décrites comme des « régions agricoles hyperspécialisées dans la production de grains, [...] et des régions de systèmes mixtes avec herbivores », en raison de conditions édaphiques influençant la production, et sont situées « entre la France des prairies et la France des cultures » (Pierre, 2004).

Cette définition correspond parfaitement à notre zone d’étude, marquée par des exploitations de grande taille (SAU moyenne de 170 ha) (Carte 3) et par des systèmes de production à prédominance céréalière, oléoprotéagineuse, et de polyculture- polyélevage.



Carte 3 : SAU moyenne en 2020 en Nord-Haute-Marne

Cette agriculture est totalement exportatrice puisque, hormis quelques ateliers fermiers, il n'existe pas d'outils de première transformation sur le territoire nord haut-marnais valorisant les produits locaux. Ainsi les céréales sont commercialisées via divers organismes stockeurs (EMC2, VIVESCIA) alors que le lait dont la collecte est assurée par de grands groupes (ULM, SODIAAL, Lactalis, L'Ermitage) est dirigé vers des fromageries en périphérie du territoire notamment des fromageries productrices de Brie de Meaux, Caprice des Dieux. L'élevage allaitant produit principalement des brouards vendus sur pied et acheminés vers des ateliers d'engraissement hors du territoire nord haut-marnais. Quelques exploitations réservent 4 à 20 bovins par an pour la vente en circuits courts soit en caissettes délivrées en directe de la ferme, soit via un magasin de vente collective localisé à Chaumont. L'accès à une gamme diversifiée de produits locaux est essentiellement concentré sur Saint-Dizier et est généralement à l'initiative de petits commerces (Ruche qui dit Oui, Le temps des papilles...), de groupements de consommateurs (AMAP'Hort²⁵) ou encore d'associations de producteurs (magasin de producteurs, drive fermier...)

²⁵ Fermée à ce jour

Dans un contexte marqué par l'essor des travaux portant sur les transitions agricoles et alimentaires, certains espaces (Vaudois, 1994) et certaines échelles (Barataud et al., 2022) attirent l'attention des chercheurs en raison de leurs caractéristiques spécifiques, facilitant ainsi l'analyse des systèmes en transition. Au sein de la région Grand Est, d'un point de vue agricole, les travaux sont peu nombreux et mettent en évidence une disparité régionale dans la production agricole (de La Haye Saint Hilaire, 2023b), avec des extrêmes orientaux et occidentaux bien distincts, tandis que la zone centrale (la zone intermédiaire), où se situe le Nord Haute-Marne, est souvent moins étudiée par la recherche. Nous nous y intéressons donc afin d'y analyser les dynamiques et facteurs de coopérations transitions agricoles et alimentaires.

2.3. Matériel d'études

Pour mener à bien notre étude sur la transition agri-alimentaire en Nord-Haute-Marne, nous avons établi une méthodologie qui nous a servi de point de référence tant dans la collecte et l'analyse de nos données

2.3.1. Collecte des données

Pour la collecte des données, nous avons procédé comme suit :

2.3.1.1.Sélection des enquêtés

Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour l'échantillonnage non probabiliste de type "Boule de neige", qui stipule que les sujets à enquêter soient recrutés sur la base de sujets témoins préalablement identifiés (Audemard, 2016). Dans un premier temps, nous avons pris pour point de départ le Syndicat Mixte Nord Haute-Marne, ce qui nous a offert une première porte d'entrée sur le territoire et nous a facilité l'accès aux deux EPCI composant le syndicat. Par la suite, notre investigation s'est étendue aux différentes associations et initiatives locales, nous permettant d'engager une large diversité d'acteurs, notamment ceux du secteur de la distribution, des associations de transition, des services déconcentrés de l'État, des réseaux d'acteurs, ainsi que des chambres consulaires. Ce choix méthodologique s'est avéré particulièrement pertinent pour atteindre efficacement les divers acteurs impliqués dans la transition agricole et alimentaire du territoire du Nord-Haute-Marne, permettant ainsi d'accéder à des interlocuteurs qui, dans des circonstances ordinaires, seraient difficilement accessibles. Par ailleurs, cette méthode nous a permis d'examiner les dynamiques de coopération entre ces acteurs, les réseaux interpersonnels, en identifiant les interactions existantes ainsi que leur degré d'intensité, ce qui constitue l'un des principaux avantages de l'échantillonnage "Boule de neige".

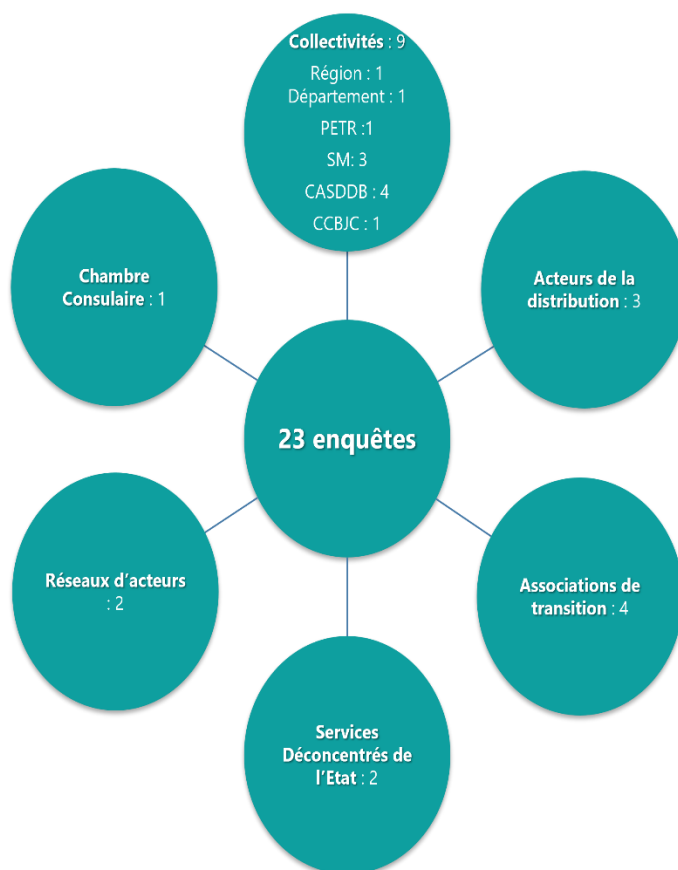
2.3.1.2.Élaboration du protocole d'enquête

Le protocole suit une grille d'entretien avec une trame générale qui s'adapte toutefois en fonction des postes des personnes à enquêter. Elle aborde principalement cinq grandes thématiques (agriculture et alimentation sur le territoire, enjeux agricoles et alimentaire, documents de planification, coopérations territoriales et perspectives d'avenir) et quinze sous-thèmes. Le but de l'entretien est d'interroger les perceptions et les représentations des personnes enquêtées sur la transition agri-alimentaire en Nord-Haute-Marne et ensuite croiser les informations collectées entre elles.

2.3.1.3. Modalités des entretiens

Au total, nous avons réussi à effectuer 23 entretiens entre Mars et juillet 2024 ; les entretiens durant en moyenne entre 45 minutes et 1 heure. Sur un total de 29 personnes contactées, nous avons eu 23 réponses avec enquête à la suite, 2 Non-Réponses, 1 refus et 3 refus avec réorientations vers d'autres acteurs. Une fois réalisée, nous avons procédé à une retranscription in-extenso de l'intégralité des entretiens (près de 19 heures de retranscriptions).

| N° | Structure | Durée |
|------------|---|--------|
| Enquête 1 | Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise | 1h10 |
| Enquête 2 | Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise | 1h15 |
| Enquête 3 | Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise / Syndicat Mixte | 55min |
| Enquête 4 | Syndicat Mixte | 55min |
| Enquête 5 | Syndicat Mixte / Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne | 56min |
| Enquête 6 | Syndicat Mixte | 57min |
| Enquête 7 | Direction Départemental des Territoires (DDT) | |
| Enquête 8 | Panier champenois | 24 min |
| Enquête 9 | Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale (ADASMS) | 15min |
| Enquête 10 | Entreprise à But d'Emploi "Les Comptoirs" | 1h05 |
| Enquête 11 | VivracBio | 1h12 |
| Enquête 12 | Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) | 40 min |
| Enquête 13 | AMRF / Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise | 47 min |
| Enquête 14 | Réseau PARTAAGE | 46 min |
| Enquête 15 | Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture/Chambre d'agriculture (ADMA) | 40 min |
| Enquête 16 | Bio en Grand-Est (BGE) | 45 min |
| Enquête 17 | Chambre d'Agriculture 52 | 47 min |
| Enquête 18 | Conseil Départemental 52 | 53 min |
| Enquête 19 | AgriLocal 52 | 58 min |
| Enquête 20 | Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise | 45 min |
| Enquête 21 | AMAP'Hort | 45min |
| Enquête 22 | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Langres | 57 min |
| Enquête 23 | Région Grand-Est | 46 min |



2.3.1.4. Collecte des documents de planification

Parallèlement à nos entretiens et puisque notre étude vise également l'analyse des documents de planification, nous avons pris connaissances et collectés les documents de planification disponible sur le territoire (3.3.1). La plupart des documents sont disponibles en ligne, ce qui en a facilité les accès. Pour les documents n'étant pas accessible en ligne, un courrier électronique a été envoyé aux personnes compétentes afin d'y avoir accès. Pour les documents en cours d'élaboration, nous avons dû faire notre analyse soit sans ces documents (notamment le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier) soit en n'utilisant qu'une version primaire du document (comme le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Joinville).

2.3.2. Analyse des données

Une fois ces données collectées, nous avons procédé à une analyse thématique ou plus exactement une analyse de contenu thématique (ACT) qui est une méthode d'analyse consistant « à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets » (Mucchielli, 2004). Cette analyse consiste à « procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé & Mucchielli, 2021). Quant à la notion de "thème", pour notre étude, nous retiendrons que c'est « une expression ou un mot qui identifie ce sur quoi porte une unité de données ou ce qu'elle signifie » (Saldana, 2021).

Pour notre analyse de contenu thématique nous nous servons du logiciel IRAMUTEQ²⁶ (Version 0.7 Alpha 2) qui à l'instar d'autres logiciels comme NVivo commence à se démocratiser en sciences sociales puisque de nombreux chercheurs s'y intéressent. En exemple on peut citer les travaux de de La Haye Saint Hilaire et al., 2021 sur les paradigmes du foncier agricole dans deux agglomérations du Nord de la France avec NVivo. Iramuteq est un logiciel d'analyse de textes et de tableaux de données qui s'appuie sur le logiciel de statistique R²⁷ et sur le langage python²⁸. Il propose un ensemble de traitements et d'outils pour l'aide à la description et à l'analyse de corpus texte. Son fonctionnement consiste à préparer les données et écrire des scripts²⁹ qui sont ensuite analysés dans le logiciel statistique R. Dans le cadre de notre étude, plusieurs méthodes d'analyse de données seront utilisées à l'aide du logiciel R. Les méthodes choisies incluent une analyse statistique, une analyse des cooccurrences basée sur l'indice de corrélation de Pearson, et une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC).



Image 1 : Logo Iramuteq
(Version 0.7 Alpha 2)

2.3.1.1. Analyse statistique

L'analyse statistique permet d'obtenir une vue d'ensemble sur la répartition et la fréquence des termes clés relatifs aux enjeux agricoles et alimentaires dans les documents de planification. En analysant les distributions des termes (fréquence), cette étape permet de cerner les thématiques dominantes et de quantifier leur présence dans les corpus analysés. Cette analyse sert à identifier

²⁶ <http://iramuteq.org/>

²⁷ <http://www.r-project.org>

²⁸ <http://www.python.org>

²⁹ <http://iramuteq.org/documentation/formatage-des-corpus-texte>

les éléments centraux de la transition agricole et alimentaire, ainsi que leur poids relatif dans les discours de planification et le discours des acteurs lors des entretiens.

2.3.1.2. Analyse des cooccurrences avec l'indice de Pearson

L'analyse des cooccurrences, combinée avec l'indice de corrélation de Pearson, permet de comprendre les relations entre les termes dans les documents d'urbanisme. En calculant la force des corrélations entre les différents termes, cette méthode met en évidence les associations sémantiques fortes qui existent entre les concepts clés (par exemple, entre "agriculture", "territoire", "alimentation", etc.). Ces relations sont essentielles pour cartographier les représentations des acteurs et comprendre comment les enjeux alimentaires sont traduits dans les pratiques de planification. Le graphe de similitude généré par cette analyse fournit une représentation visuelle des termes interdépendants, permettant d'explorer les réseaux de concepts autour de la transition alimentaire et agricole.

2.3.1.3. Analyse factorielle des correspondances (AFC)

L'AFC est une méthode multivariée qui permet de réduire la dimensionnalité des données tout en révélant les associations latentes entre les variables. Dans le contexte de cette étude, l'AFC sera utilisée pour explorer les relations entre les différents documents de planification et les termes clés identifiés. En projetant ces éléments sur des axes factoriels, cette analyse aide à identifier des tendances globales et des oppositions dans les représentations des enjeux alimentaires et agricoles. L'AFC permet ainsi de visualiser comment les différents acteurs (collectivités, institutions, etc.) positionnent leurs discours par rapport aux thématiques centrales de la transition alimentaire.

En combinant ces trois méthodes, l'approche méthodologique permet d'approfondir l'analyse de la transition agricole et alimentaire dans les documents d'urbanisme sous plusieurs angles. L'analyse statistique descriptive fournit une vue d'ensemble de la fréquence et de la distribution des concepts clés. L'analyse des cooccurrences éclaire les relations entre ces concepts, révélant les représentations dominantes et les connexions thématiques. Enfin, l'AFC permet de synthétiser ces informations pour visualiser les positions relatives des acteurs et des documents, offrant ainsi une compréhension plus nuancée des dynamiques en jeu. Ensemble, ces analyses offrent un cadre solide pour explorer comment les enjeux alimentaires sont intégrés dans la planification territoriale et les représentations des différents acteurs.

Partie III : Résultats

3.1. Le PAT du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne : Entre innovations, promesse et limites

Territoire à dominante rurale du fait de sa faible densité (46 hab/km²) et occupé à 45% par les activités agricoles (soit environ 67200ha), le territoire du Nord-Haute-Marne se distingue par une agriculture fortement exportatrice bien que quelques fermes font de la résistance en pratiquant la vente directe de produits locaux. Dès 2017, le Syndicat Mixte s'intéresse au développement local sur le territoire avec la mise en place de dispositif de soutien aux petits commerces de centre-ville et une volonté de monter un collectif pour faciliter le commerce local. En 2018, le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne a vu en l'appel à projet pour l'élaboration de "Projet Alimentaire Territorial (PAT) lancé par le Programme National pour l'Alimentation (PNA) ; une occasion en or pour le territoire de s'intéresser aux enjeux d'une consommation plus responsable et d'une alimentation locale tout en promouvant l'économie locale. *"Mettre en réseau et accompagner les initiatives locales en faveur des circuits de proximité et ainsi contribuer au développement d'une économie locale par l'alimentation"*³⁰, telle était alors la grande ambition du syndicat mixte à travers son PAT. Très vite un comité technique qui rassemble différents acteurs du territoire (chambres consulaires, association de développement agricole, syndicats agricoles, ESAT, représentants de la production, de la transformation et de la distribution des produits agricoles et syndicat touristique) et un comité de pilotage, qui réunit les collectivités territoriales et les financeurs (syndicat mixte, CASDDB, CCBJC (président, vice-président et DGS), Etat (chargé de mission PNA DRAAF), Région (Direction de la Compétitivité et de la Connaissance, chargé d'instruction ESS)) se mettent en place (Annexe 7, Annexe 8). La période 2018 à 2020 a donc été rythmée par des avancées notables notamment par le recrutement d'une chargée de mission en 0,5 ETP, l'organisation de groupes de travail sur le développement des circuits de proximité, la réalisation du diagnostic de l'analyse du potentiel de développement d'une alimentation locale, le recensement de l'ensemble des producteurs en vente directe et la création d'un chapiteau afin de promouvoir l'agriculture de proximité en Nord Haute-Marne. Toutefois, les élus se rendant compte de l'énorme charge de travail que représente la mission à l'échelle des 119 communes et souhaitant donner toutes ses chances au projet, se sont résolus à y allouer un ETP. L'année 2021 est donc marquée par le recrutement d'une nouvelle chargée de mission qui a assuré dans la foulée la

³⁰ Extrait de la fiche de présentation du Projet Alimentaire Territorial du Syndicat Mixte Nord Haute-Marne

labellisation du PAT au niveau 1 (attribué pour 3 ans non renouvelable), qui correspond aux projets collectifs émergents qui font le lien entre alimentation et agriculture et le déploiement du PAT. Le PAT du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne s'articule autour des quatre (04) principaux axes.

3.1.1. Axe 1 : Augmenter l'offre en produit locaux

L'augmentation de l'offre en produits locaux est l'un des principaux fers de lance du dispositif PAT du territoire.

« ... c'était vraiment une priorité parce que on a ... entre 300 et 400 exploitations sur le territoire et on a une petite quarantaine de producteurs qui sont en vente directe et qui sont en produits locaux. Et de cette petite quarantaine de personnes, c'est difficile en fait, de monter des projets avec des filières un peu plus diversifiées avec les restaurant collectifs... Donc là, l'idée c'est vraiment de se dire que là, on veut vraiment promouvoir le consommateur local mais avant tout, il en faut pour consommer local sinon on ne pourra pas aller bien loin quoi... »
(Enquête 6).

La limite quant à la mise en place d'un circuit efficace et local de distribution réside dans le fait que même si la demande venait à se créer, il faudrait qu'elle soit proportionnelle à l'offre sur le territoire. Or, un diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture a permis de mettre à jour les limites d'une offre avec peu de produits sous signe de qualité et un manque flagrant de connexions avec les acteurs de la restauration collective alors que la demande des consommateurs est bien réelle³¹. Le PAT se propose donc d'insuffler un souffle nouveau à l'offre sur le territoire en se dotant de cinq grosses actions pour cet axe³². Il s'agit de :

- Création d'un Observatoire Agricole et Alimentaire (Grand public, Collectivités Professionnelles de l'agroalimentaire)
- Inventaire des réserves foncières des communes et des vergers abandonnés (Futurs porteurs de projets à l'installation)
- Sensibilisation des agriculteurs sur la transmission et la diversification (Agriculteurs cédant et personnes désirant reprendre une exploitation)
- Aides aux producteurs pour la diversification et la transformation (Agriculteurs)

³¹ Diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture : Analyse du potentiel de développement d'une alimentation d'origine locale en Nord Haute-Marne, p13

³² Fiche présentation PAT, p7

- Communication auprès des jeunes sur les potentialités d'installation en Nord Haute-Marne (Jeunes élèves en collèges, lycées, ou étudiants en études supérieures)

Le premier constat est celui de la diversité des activités proposées allant de l'ingénierie informatique à l'ingénierie territoriale et locale faisant donc intervenir une diversité d'acteurs du territoire notamment les services d'urbanisme des deux EPCI, l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR), la Chambre d'Agriculture et des prestataires extérieurs. Dans sa construction, l'axe 1 du PAT semble très ambitieux car les personnes ciblées sont très variées rajoutant une volonté de cohésion territoriale.

3.1.2. Axe 2 : Valoriser de nouvelles pratiques agricoles contribuant à la transition agroécologique

Le deuxième axe du PAT s'intéresse à la promotion des pratiques agroécologique sur le territoire. Pour ce faire le PAT compte sur des études de faisabilité dans un premier temps sur les pratiques agricoles des exploitants puis dans un deuxième temps sur une étude de faisabilité pour un espace-test agricole.

« ...Ça, ça reste quand même un objectif assez flou parce qu'on n'a pas vraiment la main là-dessus...mais ça, c'est vraiment un axe de travail qui n'est pas du tout développé... on a fait des études mais on n'est pas allés bien loin... » (Enquête 4)

Comme il ressort de nos entretiens, les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs de base. Etonnant car le projet de l'espace-test agricole semblait au départ satisfaire beaucoup d'acteurs (Enquête 2,3,4,5). Un espace test agricole en effet désigne une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition : d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne, des moyens de production et d'un dispositif d'accompagnement et de suivi, multiforme³³.

*« ...c'est quand même un **lieu de coopération** qui est quasiment clé en main. Puisqu'on accueille un porteur de projet qui veut s'installer, il y a un accompagnement technique, il y a un accompagnement à l'entrepreneuriat, il y a un accompagnement à s'inscrire sur le territoire. Et après, une fois qu'il s'est testé et qu'il estime qu'il est capable de faire ce métier, il y a toute une phase d'accompagnement à l'installation effective. Et faire tourner tout plein d'acteurs autour d'un seul et même projet, je pense que pour nous, ça serait royal parce qu'en fait, on*

³³ Définition site RENETA <https://reneta.fr/>

aurait un but commun, on aurait des moyens financiers alloués, on aurait tous les critères qui permettent de coopérer... » (Enquête 6).

Pourtant, le projet semblait plutôt bien lancé avec l'accompagnement du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA) qui comme son nom l'indique est un réseau qui propose à l'échelle nationale un accompagnement à destination des structures souhaitant monter un espace-test sur leur territoire. Avec l'Espace Test Agricole, le PAT nourrissait l'ambition de maintenir le nombre d'exploitations agricoles tout en créant de nouveaux modes de production plus respectueux de l'environnement grâce à un cahier des charges préalablement délimité³⁴.

*« ...on n'est pas arrivé à **trouver une structuration coopérante** justement pour pouvoir accueillir les porteurs de projets. L'offre de l'espace tests n'est pas du tout lancée, on n'a rien de concret. [...] personne ne peut vraiment s'engager dans la durée avec nous. [...] On a fait une étude de faisabilité, on a fait une étude de compagnonnage. Rien d'autre... » (Enquête 6)*

Si l'intérêt de l'installation d'un espace-test sur un territoire comme le Nord-Haute-Marne reste indéniable, le projet est toutefois confronté à un autre défi de ce territoire, à savoir le manque de culture de coopération sur le territoire et un réseau d'acteurs très peu habitués à travailler ensemble. En témoigne cet extrait d'un acteur quand la question du manque de collaboration entre les projets a été évoquée :

*« on avait essayé de **combinaison les projets**... mais clairement, ça devenait deux projets différents et ils ne voyaient pas comment ils pouvaient le faire... » avant de continuer en disant " ...on va se marcher dessus et je pense qu'ils ont un peu perçu ça comme ça quoi... » (Enquête 5)*

3.1.3. Axe 3 : Renforcer les relations entre l'offre et la demande et contribuer à une meilleure « culture alimentaire

Par cet axe, l'objectif du PAT était de s'intéresser à l'éducation alimentaire, aussi bien par l'animation grand public qu'auprès de professionnels³⁵. Les activités évoquées sont :

- Actualisation et réimpression de l'annuaire des producteurs et distributeurs locaux
- Sensibilisation du grand public
- Sensibilisation des élus

³⁴ Fiche présentation PAT, p8

³⁵ Fiche présentation PAT, p8

C'est sans doute l'axe le mieux abouti avec l'ensemble des actions effectuées en coopération avec le prestataire Terre de Liens³⁶, la Chambre d'Agriculture 52, Bio en Grand Est (Enquête 17) et l'ARDEAR. L'annuaire des producteurs et distributeurs locaux a bien été édité et disponible sur le site de la CASDDB³⁷ et de la CCBJC³⁸ à l'endroit du grand public et différentes sensibilisations ont été menées pour valoriser le patrimoine alimentaire local et informer quant aux enjeux du PAT à travers des participations à des foires, marchés, la distribution de flyers, des journées thématiques "Journée de l'Agroécologie", des visites d'exploitations (une visite par exemple chez un exploitant en agroforesterie, et un autre exploitant qui est en élevage avec du pâturage sur des zones de captage d'eau).

3.1.4. Axe 4 : Permettre à tous une alimentation locale et de qualité

L'axe 4 se concentre beaucoup plus sur la promotion d'une alimentation de qualité par la restauration collective avec des actions de sensibilisation des acteurs et une veille sur les cahiers de charges des marchés publics pour favoriser une restauration responsable et locale.

« ...c'est un autre axe chapeau où on travaille avec non seulement sur la **précarité alimentaire** mais aussi sur la **restauration collective**... » (Enquête 5).

3.1.5. Conclusion intermédiaire

En somme, en misant sur les circuits de proximité et l'éducation alimentaire, le Syndicat Mixte grâce à son PAT a réussi à poser des bases solides pour la promotion de l'agriculture locale, responsable et une initiation à une éducation alimentaire plus saine. Dans l'ensemble, il aura réussi à proposer une large gamme d'activités visant différents publics, soulignant une ambition de cohésion territoriale. Toutefois, les contraintes du milieu obligeant, le PAT a dû composer avec des contraintes financières et politiques n'ayant pas facilités ses activités.

Lors de nos entretiens deux principales difficultés ont été relevées quant à la mise en œuvre des actions du PAT. D'abord, les contraintes financières :

« ...Je pense que c'est le cas, [...] ils n'ont pas de **levier fiscal**... » (Enquête 14)

Ce constat est revenu plusieurs fois dans les échanges et est d'ailleurs partagé par bon nombre d'acteurs :

³⁶ "Terre de Liens" est un mouvement citoyen qui a pour vocation de lutter contre la spéculation foncière et aider les agriculteurs candidats à l'installation, d'installer une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique.

³⁷ [carte-producteurs-locaux-agglo-saint-dizier-der-blaise.pdf](#)

³⁸ [La carte des producteurs | Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne \(ccbjc.fr\)](#)

« ...le syndicat mixte n'a pas les **reins financiers et humains**... ». (Enquête 2)

« ...les **PAT manquent de moyens**, les collectivités aussi. Enfin on en est conscient... »
(Enquête 13)

Le Syndicat mixte a réussi à allouer un ETP entier à cette mission (durant la phase de mise en œuvre du PAT)³⁹, mais c'est sur le volet financier qu'il peine le plus. En effet, les collectivités territoriales ne disposant pas des mêmes potentiels de financement, beaucoup de projets d'EPCI à dominante rurale peinent à se mettre en place du fait du financement (Gilles, 2012) . Et quand bien même un projet arriverait à se mettre en place, sa viabilité serait compromise s'il n'est pas porté politiquement⁴⁰. Un manque de portage politique qui est d'ailleurs, la seconde grande contrainte aux actions du PAT.

« ...on a l'impression que ce n'est pas vraiment **porté au niveau local**... » ; (Enquête 15) ; « ...après, toutes les bonnes idées doivent être **portées par les EPCI**... » ; (Enquête 2)

« ...le **PAT c'est quelque chose qui doit être porté très fort et au plus haut niveau de l'agglomération et de la communauté de communes**, ce qui doit être porté politiquement... »
(Enquête 14)

Plus intéressant encore, le portage politique conditionne grandement le budget à un projet :

« ...les **PAT ça tient vraiment à de la volonté politique** ...c'est internalisé dans leur **budget** pour la plupart... si les élus décident que c'est pas important, ils mettront pas les moyens humains et les budgets sur le projet... Et les collectivités où il y a vraiment une forte volonté politique, il y a vraiment un budget alloué, pérennisé dans le temps... » (Enquête 13)

Il semble donc évident que si le portage politique est défaillant, si les élus ne semblent pas vraiment convaincus par la démarche PAT, le projet risque de ne pas être viable du tout (Enquête 22). C'est le plus gros frein au PAT de Nord-Haute-Marne aujourd'hui. Quant aux subventions, elles ne sont pas extensibles et à la fin de ces subventions, il faut qu'il y ait une relève par financement propre comme il est souligné dans cet extrait :

« ...aujourd'hui, un **PAT ne peut pas se construire en se disant "je vais me baser que sur des subventions et je vais financer mon PAT via des subventions"**... On n'a plus du tout autant de financement qu'il y a quelques années... » (Enquête 13).

³⁹ Durant la phase de mise en œuvre du PAT mais il n'y a plus d'animateur(rice) du PAT depuis Mars 2024

⁴⁰ L'appel à projets du plan de relance lancé entre 2020 et 2021 a joué un grand rôle dans l'émergence des PAT sur des territoires comme le nôtre surtout sur le plan financier.

Néanmoins, au-delà du PAT qui est porté exclusivement par le Syndicat Mixte ; que ce soit sur le territoire de la Communauté d'Agglomérations de Saint-Dizier-Der-Blaise ou la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, des structures et initiatives émergent afin de promouvoir des modes de production et de consommation plus durables, tout en renforçant la cohésion sociale et le lien entre les producteurs et les consommateurs. La suite de notre étude s'intéressera à ces initiatives.

3.2. Comment les acteurs du territoire s'empare-t-ils des enjeux de transition agricole et alimentaire ?

Bien que pas très nombreuses, certaines initiatives se démarquent par leurs originalités. Nous avons procédé à une catégorisation de ces initiatives en trois catégories : les magasins de producteurs, les projets de solidarités alimentaires et les réseaux d'acteurs. Chacune de ces initiatives contribue à sa manière à construire un système alimentaire durable sur le territoire. Dans cette rubrique nous nous intéresserons à quelques-unes de ces structures/dispositifs et leurs spécificités :

3.2.1. Redynamiser les circuits courts : les magasins de producteurs comme leviers pour l'économie locale

Ces structures permettent aux agriculteurs locaux de vendre leurs produits, aux consommateurs sans intermédiaires. Ils encouragent les circuits courts tout en valorisant les productions locales et en garantissant des produits frais et de qualité.

3.2.1.1. Au Panier champenois⁴¹

‘‘Au Panier Champenois’’ est un magasin de producteurs qui a ouvert ses portes en octobre 2019 à Saint-Dizier, au cœur du triangle Meuse-Marne-Haute-Marne. Il a été créé pour offrir aux habitants une alternative aux grandes surfaces, la vente directe de producteurs à consommateurs en soutenant les producteurs du territoire (120 producteurs issus des 3 départements) (Entretien 9). Donc pas que de produits locaux dans sa définition stricte comme nous l'explique la gérante du magasin : « ...l'idée, a été vraiment de se dire que les clients puissent quand même faire au



Image 2: Logo Au panier Champenois

⁴¹ <https://www.aupanierchampenois.fr/>

maximum leur course, parce que si on s'arrêtait uniquement au local, ça restait un petit peu juste... on a été chercher des approvisionnements, on va dire, un peu plus loin, pour satisfaire notre clientèle... » (Entretien 9).

Ainsi dans le magasin on pourrait retrouver des produits non locaux de haute qualité comme le Riz de Camargue, l'huile d'olive de Nyons, le vinaigre de Reims, les madeleines Mistral de Dijon etc.

"Au Panier Champenois" met un point d'honneur à maintenir une relation transparente et équitable avec ses producteurs. Le magasin ne prend pas de marges exorbitantes et fonctionne de manière à assurer une juste rémunération des producteurs. Ce modèle permet aux consommateurs de bénéficier de produits frais et de haute qualité tout en soutenant directement les agriculteurs locaux.

Le magasin doit cependant composer avec quelques défis notamment :

- La saisonnalité des produits : Respecter les saisons implique que certains produits ne sont disponibles qu'à certaines périodes de l'année, contrairement aux supermarchés qui offrent une gamme constante de produits.
« ...il y a des saisons à respecter... chez nous, même au mois d'avril ou au mois de mai, on ne vend pas de tomates [...] après, le problème aussi, c'est qu'on a habitué les gens à consommer ce qu'ils voulaient quand ils voulaient sans respecter les saisonnalités, sans rien respecter... » (Entretien 9).
- L'éducation des consommateurs : Faire comprendre aux clients l'importance de la saisonnalité et les différences entre agriculture biologique, raisonnée et à haute valeur environnementale *« ...les gens, maintenant, c'est eux et leur conscience...on communique à travers les réseaux. Mais on ne peut pas changer le monde non plus...donc, on fait tout ce qu'on peut... » (Ibid)*
- Concurrence des grandes surfaces : Les grandes surfaces ont des ressources et des stratégies marketing que les petits producteurs ne peuvent pas égaler.
« ...on n'a rien à cacher comparativement aux grandes surfaces qui utilisent du packaging pour mentir, alors que chez nous, il y a un aucun produit qui vient pas de chez nous... » (Ibid)

En somme, "Au Panier Champenois" est un exemple de magasin de producteurs locaux qui a réussi à s'établir comme une alternative viable aux grandes surfaces en offrant des produits de qualité, en soutenant l'économie locale et en éduquant les consommateurs sur l'importance de la saisonnalité et de l'origine des produits. Malgré les défis, le magasin continue d'innover et de répondre aux besoins de sa clientèle, tout en restant fidèle à ses valeurs de transparence et de respect des producteurs.

3.2.1.2. Le VivracBio⁴²

Situé au cœur de Joinville, le VivracBio est un magasin spécialisé dans la vente de produits bio, en vrac et locaux. Partant du constat du manque flagrant d'offre locale de produits sains, l'idée de la création du magasin a germé afin d'offrir à la communauté joinvilloise une alternative saine et écologique selon les propos de la gérante. Dès le départ, le magasin a bénéficié du soutien de la mairie et de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, ce qui a été crucial pour son démarrage. Aujourd'hui, il continue de croître en s'adaptant aux besoins et aux retours de ses clients. Le magasin propose une large gamme de produits notamment des :



Image 3: Logo VivracBio

- Produits Bio : Bien que le nombre de producteurs bio locaux ait diminué, VivracBio continue de privilégier le bio dans la mesure du possible.
« ...on en a de moins en moins malheureusement de [produits] bio. Le bio en local, soit on a beaucoup de producteurs qui font la même chose ou alors on en a qui ont arrêté donc on a eu beaucoup de pertes en bio en local, parce qu'on reste sur du local bio... »
(Entretien 11)
- Produits en Vrac : Les clients peuvent acheter des produits sans emballage, ce qui contribue à réduire les déchets *« ...après, on en a qui sont 100% écolos, qui font extrêmement attention. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de consommation vrac. Mais il n'y a pas que des gens intéressés par l'écologie. Le bien manger passe avant... »*
(Entretien 11)

⁴² <https://www.vivracbio.com/>

- Produits Locaux : L'accent est mis sur les produits locaux pour soutenir les agriculteurs mais il faut composer avec une offre qui n'est pas à la hauteur de la demande et donc aller vers d'autres départements tout en restant local :

« ...On en a d'un peu de partout [des producteurs]... je crois qu'on n'en a pas au-delà de 50 km, même peut-être avant. Donc, on reste vraiment dans le coin. Trouver des agriculteurs qui vous fournissent régulièrement sur ce territoire-là, C'est dur... On a des Meusiens pour tout ce qui est pommes, fruits du verger... » (Ibid)

Si trouver des producteurs locaux reste un défi constant en raison de la faible disponibilité de producteurs bio locaux, le bouche-à-oreille et le soutien des maires locaux ont été essentiels pour établir ces relations. L'autre défi du magasin est le changement de perceptions vis-à-vis du Bio car beaucoup d'habitants restent convaincus que le bio est forcément plus cher que les produits conventionnels. Il faut donc une communication continue et des démonstrations sur la qualité et les bienfaits des produits bio. Il n'empêche que parfois la qualité des produits du magasin suffit à en convaincre plus d'un : *« ... les retours que j'ai c'est la **qualité des légumes**. Donc, dans un premier temps, ils viennent pour manger des légumes de qualité pas beaucoup plus cher qu'en grande surface avant de parler écologie... » (Ibid)*

A cela s'ajoute, une diversité de produits permettant aux clients de faire la totalité de leurs courses, y compris des produits spécifiques difficilement trouvables ailleurs avec le développement d'un e-commerce pour étendre l'offre et répondre à des demandes spécifiques...

*« ... Et là, en fait, j'ai souvent le retour qu'on a **tout dans un petit magasin**. En fait, quelqu'un qui rentre avec son caddie peut se faire la totalité de ses courses... » (Ibid).*

En conclusion, VivracBio n'est pas seulement un magasin, mais une initiative locale visant à améliorer la qualité de vie des habitants de Joinville et des environs en proposant des produits sains, locaux et écologiques. Son engagement envers des modes de productions et de consommations durables fait de VivracBio un acteur clé dans la promotion de la transition agro-alimentaire en Nord-Haute-Marne.

3.2.2. Promouvoir une alimentation durable et cohésion sociale : quelles initiatives sur le territoire ?

Les initiatives que nous vous présentons dans cette rubrique, se démarquent par leurs originalités tout en ayant un but similaire : faciliter l'accès à une alimentation saine. Que ce soit en recréant un lien consommateur-producteur, en mettant à contribution des personnes privées

d'emplois ou encore des personnes en situations d'handicap, ces différentes initiatives ne passent pas inaperçues sur le territoire.

3.2.2.1. AMAP Amap'Hort⁴³

L'AMAP Amap'Hort, de Saint-Dizier, a été créé en 2014. L'initiative est née d'une participation de M. Jean-Luc Matthieu aux Journées de l'économie sociale et solidaire organisées par le Comité Bassin de l'Emploi (CBE) du Nord Haute-Marne. C'est lors de cet événement que, le futur président de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) séduit par la présentation d'un projet d'AMAP à Bar le Duc, décide donc d'en lancer une sur la commune de Saint-Dizier. Rappelons qu'une AMAP est une association de consommateurs, en contrat avec un producteur, pour un abonnement à des paniers de produits avec avance de trésorerie (Pouzenc et al., 2008)



Image 4 : Logo Amap'Hort

« ...ils avaient invité une personne de Bar-le-Duc, qui elle-même avait lancé une AMAP. Et elle en parlait tellement bien, avec tellement d'enthousiasme, que je me suis dit « tiens, pourquoi pas essayer de lancer ça à Saint-Dizier ? ... » (Enquête 7)

L'objectif fondamental de l'AMAP était de proposer des produits sains (la majorité des produits proposés étant biologiques ou tout au moins en agriculture raisonnée) en soutenant l'Agriculture Paysanne (par des abonnements prépayés), l'AMAP assure un soutien financier aux producteurs, partageant ainsi les risques liés à la production agricole. Le projet a suscité un vif intérêt local dès la première réunion d'information :

« ...on a eu vraiment beaucoup d'intérêts, il y a eu beaucoup de participants à cette réunion... et à partir de là, une décision a été prise de lancer une amap, on a vu qu'il y avait un intérêt de la part des consommateurs sur le territoire... » (Enquête 7)

Les défis initiaux incluaient la recherche de producteurs et de locaux de distribution. Les producteurs trouvés étaient souvent issus de la Meuse, faute d'une offre insuffisante en Nord-Haute-Marne. Parmi les producteurs, on comptait des fournisseurs de légumes, volailles, fruits, jus, confitures, porc et viande bovine. Les abonnements, base du fonctionnement de l'AMAP,

⁴³ <https://amaphort.blogspot.com/>

offraient des distributions régulières : légumes et œufs chaque semaine, porc mensuellement, et viande bovine trimestriellement. Il existait trois types d'abonnement pour les légumes :

- Petit Panier : 10 euros, pour une personne ou un couple avec une diversité de 6 à 12 variétés de légumes.
- Panier Diversité : 13 euros, pour un couple, avec un accent sur la diversité.
- Panier Famille : 15 euros, pour les familles nombreuses, avec moins de variétés mais une grande quantité.

Pour la viande trois types de caissettes :

- Caissette hiver : 70 euros pour 6 kilos (Viande à cuire, à cuisiner)
- Caissette d'été : 60 euros pour les 6 kilos (Alimentation barbecue)
- Caissette traditionnelle disponible toute l'année : 55 euros pour 6 kilos (Chipolata, sauté de porc, lard, côte, escalope et rôti)

L'AMAP connaît un certain succès avec une quarantaine d'abonnements pour les légumes dans ses meilleures années. Elle a permis de créer un lien direct entre consommateurs et producteurs, favorisant ainsi la consommation de produits locaux et sains.

Toutefois le manque de producteurs en Nord-Haute-Marne a fini par avoir raison de l'organisation : « ...Elle [la productrice meusienne] avait aussi rencontré des problèmes d'élevage... l'approvisionnement n'était plus régulier, ça a un petit peu lassé les amapiens... »

Une organisation qui était à l'origine plutôt contraignante pour les amapiens souligne le président : « *puisque'il faut qu'il [l'amapien] vienne chercher son panier, une fois par semaine, pour les légumes ...* ». A ceci s'ajoute le manque de choix des amapiens car « *...ce n'était pas la personne qui disait, moi je veux ça et ça pour la semaine prochaine...les paniers étaient composés...* »

De même, des contraintes logistiques puisqu'il « *... n'y avait pas de magasin, on avait juste un lieu de collecte... ça ne reposait que sur le bénévolat... donc c'était un petit peu compliqué aussi de trouver à chaque fois deux amapiens pour tenir la permanence...* » (Ibid)

Après de bonnes années, le système a donc connu un essoufflement et n'a pas su faire face à la concurrence des magasins de producteurs et des grandes surfaces qui eux aussi se sont mis à proposer des rayons bio. Des facteurs qui ont porté un grand coup à l'initiative qui a vu ses nombres d'adhérents diminués au fil des années.

Toutefois, le Président de l'Amap'Hort exprime quelques regrets, notamment sur la communication et le soutien insuffisant des pouvoirs locaux, et il reste persuadé que l'AMAP aurait survécu avec une bonne communication. En effet, les efforts de communication, bien que soutenus par la presse locale, ont été insuffisants pour élargir significativement sa visibilité.

'... Ce qui nous a manqué ? ... de la communication. C'était difficile de se faire connaître. Bien que la presse locale a quand même joué son rôle et on avait quand même régulièrement des articles sur l'amap dans le journal local... Ce qui nous permettait quand même d'avoir une visibilité. Mais oui, c'est surtout ça. Je pense qu'on n'était pas assez connus et on n'a pas trouvé le levier pour être plus connus... On était un petit peu à part dans le paysage...' (Ibid).

L'expérience de l'AMAP 'amap'Hort qui a duré plus de six années reste un exemple remarquable de mobilisation collective autour de la thématique de l'alimentation sur le territoire. Elle a marqué des années de soutien à l'agriculture locale et bio à Saint-Dizier. Durant ses activités, elle a contribué à sensibiliser les consommateurs à l'importance de la consommation locale, et à soutenir les producteurs de la commune.

3.2.2.2. Les comptoirs⁴⁴

L'entreprise à but d'emploi (EBE) "Au comptoirs" est née de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » sur le territoire joinvillois. Créé par la loi du 29 février 2016 et prolongée pour 5 ans par la loi du 14 décembre 2020, ce dispositif a pour objectif d'embaucher des personnes privées durablement d'emploi pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés (recycleries, épiceries ou garages solidaires, etc.)⁴⁵. C'est fort d'un contexte



Image 5: Logo EBE Les Comptoirs de Joinville

socio-économique difficile, marqué par un déclin démographique et économique du territoire haut-marnais que l'EBE "Les comptoirs" se propose de répondre à une demande croissante de services locaux tout en s'engageant dans la transition agri-alimentaire. L'objectif principal est de développer des activités locales qui favorisent l'emploi, la cohésion et l'inclusion sociale autour de l'agriculture en intégrant des pratiques durables.

*« ...on a pris nos marques sur une activité qui est difficile, le **maraîchage bio**. Malgré tout, on a produit des choses et on les a vendues. Nos clients principaux, en tout cas ce qu'on visait,*

⁴⁴ <https://www.facebook.com/lescomptoirs52/>

⁴⁵ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/experimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree>

*c'était les **restaurants** Joinvillois, la clientèle pro en fait, la **restauration collective**. On a une **épicerie solidaire**, donc on irriguait aussi directement nos bénéficiaires, on proposait nos légumes soit au détail, soit sous forme de petits paniers pour nos bénéficiaires de l'épicerie solidaire. Ponctuellement, on vendait en **direct sur des marchés**... On a essayé de ne pas trop le faire [parce qu'il y avait déjà un maraîcher], c'est toujours une histoire de coopération... » (Entretien 11)*

Avec une forte volonté de ne pas dénaturer le paysage de vente sur le territoire ou rentrer en concurrence avec quiconque, le directeur de l'EBE insiste sur la notion de coopération qui caractérise le projet "Les Comptoirs" car « ...tisser des coopérations c'est déjà apprendre à connaître tous les acteurs [du territoire], les rencontrer, tisser un lien de confiance...et ça prend du temps ... » (Entretien 11).

Installer une coopération nécessite du temps, alors que l'EBE souffre d'une contrainte temporelle jusqu'à fin 2025 pour démontrer l'efficacité de son modèle.

En conclusion, l'EBE « Au Comptoir » représente une initiative ambitieuse en matière de transition agricole et alimentaire, confrontée à des défis importants liés à son contexte socio-économique et à la complexité de ses activités. L'originalité de l'initiative réside dans le fait de s'attaquer à des problèmes sociaux avec la transition agricole et alimentaire comme outil.

3.2.2.3. L'ADASMS⁴⁶

Fondée le 21 juin 1995, l'Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale a pour mission de soutenir les personnes en situation de handicap et promouvoir l'insertion professionnelle à travers divers services et structures, dont des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA). Les ESAT sont des établissements médico-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social ⁴⁷. Quant aux EA, ce sont des entreprises du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins



Image 6: Logo ADASMS

⁴⁶ <https://www.adasms.fr/>

⁴⁷ <https://travail-emploi.gouv.fr/>

55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail⁴⁸.

L'ADASMS par le biais de ces deux établissements est particulièrement active dans le territoire nord haut-marnais, où elle joue un rôle crucial dans la transition agricole et alimentaire locale par ses actions de promotion de la production bio/locale et de protection de l'environnement

En novembre 2018, l'ADASMS a créé l'entreprise adaptée Terre&Der après des études de marché démontrant l'absence d'acteurs dans la filière bio locale à Puellémontier. L'entreprise investit au total sur 14 hectares répartis entre les activités maraîchères et la production de semences végétales locales. De plus, l'ESAT a mis en place une infrastructure logistique pour la distribution des produits locaux qui lui permet de vendre en circuits courts, principalement aux collèges, lycées et restaurants collectifs. Bien installée sur la partie Nord du Département, l'ADASMS entretient des relations de partenariats avec de nombreuses structures sur l'ensemble du département, ce qui lui vaut d'ailleurs d'excellents retours :

« ...c'est vraiment une association qui est très efficace et intelligente. C'est un vrai bonheur de travailler avec eux, on voit qu'ils évoluent très vite... » (Entretien 19)

“...la force aussi de l'ADASMS, ils ont lancé une logistique sur une partie du département qui est très forte...” (Enquête 20)

“...on a la chance d'avoir effectivement l'ADASMS de Puellémontier à quelques dizaines, plusieurs dizaines de kilomètres de chez nous...” (Entretien 11)

Forte de cette notoriété, un ambitieux projet de création de cuisine centrale capable de produire 5000 repas par jour a été lancé en 2023 avec une ouverture prévue pour juillet 2024. Cette cuisine centrale vise à fournir des repas de qualité, majoritairement issus de la production locale et bio.

En somme, l'ADASMS et son entreprise adaptée TERRE&DER illustrent un modèle de réussite dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en contribuant significativement à la transition agricole et alimentaire durable dans le nord de la Haute-Marne. Leur engagement pour le développement durable, l'inclusion sociale, la production bio locale et leurs relations multi-partenariales avec des acteurs aussi divers que variés du territoire en fait un acteur clé du terroir.

⁴⁸ Une entreprise adaptée (EA) est (<https://travail-emploi.gouv.fr/>).

3.2.3. Coopérer pour mieux transformer : le rôle des réseaux d'acteurs et des plateformes publiques dans la transition alimentaire

Ces réseaux rassemblent différents acteurs du territoire, qu'ils soient producteurs, associations, ou collectivités afin de renforcer la coopération.

3.2.3.1. Le réseau PARTAAGE⁴⁹

Le réseau PARTAAGE (Pour une Alimentation Responsable et une Transition agri-alimentaire en Grand-Est) est un réseau multi-acteur⁵⁰ (incluant collectivités, chambres d'agriculture, associations, bureaux d'études, chambres des métiers, et même des agriculteurs individuels) qui vise à rassembler tous les acteurs intéressés et actifs dans la transition agricole et alimentaire.



Image 7: Logo réseau PARTAAGE

Toutefois, si le réseau reste ouvert à tous, il faut noter que 60-70% des membres actifs sont des collectivités, en particulier celles impliquées dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Afin de favoriser au mieux le partage d'informations et les échanges entre acteurs, le Réseau PARTAAGE s'est doté de plusieurs outils numériques qui se veulent pratiques afin de répondre aux besoins exprimés. On distingue donc 3 principaux outils et ressources notamment :

- Le Site web avec des articles d'actualités, une veille sur les appels à projets, un agenda partagé etc.
- un nuage collaboratif⁵¹ : Espace de travail pour 130 membres, partage de documents, listes de discussion.
- Des livrables : Création de guides et d'outils pour les chargés de mission PAT.

Parallèlement à ces outils, des activités sont menées par le réseau sur des sujets variés comme l'alimentation, la qualité de l'eau ou le financement participatif avec des visites de terrain, des webinaires thématiques et des groupes de travail.

En mettant à disposition un espace partagé de rencontres et d'échanges entre acteurs, PARTAAGE se propose de réunir divers acteurs et diverses initiatives de transition agri-alimentaire isolés à l'échelle du Grand-Est créant ainsi un vrai effet "réseau" et facilitant ainsi la coopération territoriale.

⁴⁹ <https://reseau-partage.fr/>

⁵⁰ Le réseau est financé par l'ADEME, la DRAAF et la région Grand Est

⁵¹ <https://nuage-partage.fr/>

3.2.3.2. Agrilocal52⁵²

Agrilocal52 est une plateforme web en ligne de mise en relation entre des acheteurs en restauration et des fournisseurs de produits issus de l'agriculture haut-marnaise ou des départements limitrophes, dont l'objectif est la consommation de repas préparés avec des ingrédients d'origine locale. Mise en place en 2019 à la demande des élus, elle vise donc à promouvoir les circuits courts et de proximité, et la consommation locale, elle s'inscrit dans une dynamique de transition agricole et alimentaire en renforçant l'économie locale et en répondant aux exigences de la loi Egalim.



Image 8: Logo Agrilocal 52

*‘... [le chiffre d'affaires] qu'on a fait l'année dernière, on y a plus de **90%** de cette somme qui reste sur le **territoire de la Haute-Marne** donc on est vraiment en train de créer une **économie circulaire** et de répondre un peu aux exigences de la **loi Egalim**... c'était aussi pour redonner de l'activité et de l'emploi. **Consommer local** on se rend compte qu'on arrivait à avoir cette incidence économique sur notre territoire... ’’ (Entretien 20).*

Bien plus que l'économie locale, c'est aussi un soutien à la transition vers une agriculture plus durable :

*‘...on a plus de **30%** en moyenne, 30-35% de notre activité se passe essentiellement en **bio**. C'est aussi une force par rapport à la loi Egalim... ’’ (Entretien 19).*

Plateforme promue à l'échelle nationale ‘Agrilocal’ joue un rôle primordial dans la promotion des circuits courts et de proximité à l'échelle du département de la Haute-Marne en soutenant les producteurs locaux et en éduquant la population sur les bienfaits de la consommation locale. Le dispositif continue de se développer malgré les défis logistiques et budgétaires, grâce à une forte collaboration avec les acteurs locaux et une communication efficace.

⁵² <https://www.agrilocal52.fr/>

3.2.4. Conclusion intermédiaire

Toutes les initiatives décrites sont résumées par le tableau suivant :

| Dispositifs | Création | Lieu | Activités | Difficultés | Originalités |
|----------------------|-------------------|--------------|---|---|---|
| AMAP Amap'Hort | 2014 - 2020 | Saint-Dizier | Proposition de paniers de fruits et légumes locaux, Bio ou en agriculture raisonnée | Insuffisance de producteurs en Nord-Haute-Marne (Appel à des producteurs meusiens) Organisation contraignante pour les amapiens Essoufflement du système et diminution du nombre d'adhérents Concurrence avec les magasins de producteurs et les grandes surfaces Manque de communication | Première initiative sur le territoire Mobilisation collective autour de la thématique de l'Alimentation et de l'Agriculture Promotion du Consommer local Cohésion et inclusion sociale par le bénévolat Lien direct consommateur - producteur |
| Au panier Champenois | 2019 | Saint-Dizier | Vente directe Producteurs - Consommateurs | Manque de producteurs locaux Saisonnalité des produits Concurrences avec les supermarchés et les grandes surfaces Changement de mentalité des clients vis-à-vis du bio et du local | Transparence et Traçabilité des produits Soutien aux producteurs locaux Education alimentaire aux consommateurs par des ateliers et via les réseaux sociaux |

| | | | | | |
|---------------------|-----------|--------------|--|--|---|
| VivracBio | 2021 | Joinville | Vente de produits locaux, bio et vrac | Approvisionnement local (manque de produits locaux-partenariats avec des producteurs meusiens) Réticence des consommateurs aux produits bio car supposés ‘‘plus chers’’ | Premier magasin de vente de produits bio, vrac et locaux Produits dans un rayon de 50km Système de e-commerce pour des produits spécifiques |
| Les Comptoirs | 2022 | Joinville | Maraichage Bio | Première année d’expérimentation Contexte Socio-économique de la Haute-Marne et de Joinville Main d’œuvre pas qualifiée Contraintes temporelles pour la mise en œuvre des actions du projet ‘‘Territoire Zéro Chômage de Longue Durée’’ | Statut d’Entreprise à But d’Emploi Soutien aux personnes privées durablement d’emploi Productions de fraises Diversité des services Coopération et Volonté de partenariats avec les acteurs et structures locales existants |
| ADASMS/EA Terre&Der | 1995/2018 | Puellmontier | Maraichage Bio Légumerie Productions de semences végétales locales | Défis climatiques Difficultés de commercialisation des produits Manque de financements adéquats pour respecter les normes environnementales et alimentaires (Loi Egalim) | 50% de la main d’œuvre : personnes en situation de Handicap Circuit de distribution opérationnel recouvrant une grande partie du Nord du département. Projet de construction d’une cuisine centrale en cours |

| | | | | | |
|--------------------|------|----------|---|--|---|
| Réseau PARTAAGE | 2020 | Nancy | Réseau d'acteurs de la transition agricole dans le Grand-Est Mise à disposition d'outils et ressources électroniques | Manque d'implication des chargés de missions PAT Manque d'adhésion des collectivités territoriales Manque de Financement | Réseau fédérateur des acteurs de PAT de tout le Grand-Est Espace de travail collaborative Mise en relation d'initiatives et compétences isolées |
| Agrilocal52 | 2019 | Chaumont | Plateforme de mise en relation entre acheteurs en restauration collective et producteurs Plateforme de commande publique | Réticence des élus en ce qui concerne le programme Difficulté de changement des mentalités (Toujours la recherche du bas prix) | Promotion du consommateur local – circuits courts et de proximité Mise en relation d'acteurs Soutien au Bio et à la loi Egalim Achat autour de 30km autour de l'acheteur |

Tableau 1 : Synthèse des initiatives

Cette analyse des initiatives qui fait suite à celle des PAT, vient souligner l'engagement de la société civile dans la transition agricole et alimentaire. L'ouverture des magasins de producteurs témoignent de la volonté de ces derniers de proposer une alternative de consommation. Dans la même optique, les autres dispositifs mis en place sur le territoire (association, Entreprise à but d'emploi, AMAP ou encore plateforme d'acteurs) montrent que certains acteurs ont conscience des enjeux de leur territoire. On note une dimension sociale dans ces dispositifs que ce soit par la mise à contribution des personnes volontaires, des personnes privées durablement d'emploi ou des personnes en situation d'handicap. Ainsi, sous l'égide de la transition agricole et alimentaire, ces initiatives ne se contentent pas de promouvoir des pratiques responsables, elles visent également des publics défavorisés, contribuant ainsi à renforcer l'inclusion sociale. Toutefois, ces initiatives restent fragiles et ne demandent qu'à se pérenniser dans le temps d'autant qu'ils se confrontent au défi d'approvisionnement local qui freine grandement la promotion des circuits courts et de proximité. En effet, bien que les circuits courts se distinguent par leurs ancrages dans les échanges locaux et leurs caractéristiques de création de proximité, de liens interpersonnels, de transparence et de confiance (Hinrichs, 2000 ; Lamine, 2008 ; Amemiya, 2007 ; Chiffolleau & Prevost, 2012), force est de constater que le manque de producteurs en circuits courts constitue une contrainte majeure. La majorité des producteurs du territoire se consacrant soit aux grandes cultures céréalières et oléoprotéagineuses soit à la polyculture-polyélevage, le problème est accentué par la réticence des consommateurs envers les produits biologiques (*Enquête 11, 16*). Convaincre les consommateurs que le bio ne rime pas nécessairement avec cherté et que le rapport qualité-prix est imbattable représente un défi de taille pour les magasins de producteurs (*Enquête 8, 11*). Ces derniers doivent, faire face à la concurrence des grandes surfaces, qui disposent d'une avance notable en termes de diversité des produits proposés (les magasins de producteurs étant soumis à la saisonnalité), de flexibilité des offres et d'efficacité de la communication. À cela s'ajoute un contexte socio-économique marquée par une crise démographique persistante ces dernières années en Haute-Marne. Par ailleurs, le manque de financements adéquats est également mis en évidence pour certains dispositifs pourtant innovants. Si des relations de partenariat se sont rapidement établies pour certaines initiatives, il est clair qu'un véritable levier pour la transition agro-alimentaire en Nord-Haute-Marne serait la globalisation des relations entre acteurs, au-delà des dispositifs de niche actuellement observés. En dépit de ces résultats du diagnostic de la transition agro-alimentaire en Nord-Haute-Marne, les initiatives déjà présentes offrent l'espoir d'une dynamique de changement. Encore faudrait-il que ces dispositifs soient accompagnés à la hauteur de leurs ambitions par des actions définies dans les documents de planification...

3.3. La transition agricole et alimentaire dans les documents d'action publique : une ambition réelle ou un enjeu marginalisé ?

Une politique publique peut être définie comme un document ou le processus par lequel des élus décident d'une action publique sur un enjeu pour lequel certains acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux exigent une intervention en définissant les aspects légaux, techniques, pratiques et opérationnels de cette action (Turgeon & Savard, 2012). Dans ce chapitre nous nous intéressons à l'ensemble de ces politiques à l'échelle du Nord Haute-Marne, pour ensuite analyser la traduction des enjeux agricoles et alimentaires dans ces documents.

3.3.1. Quels documents d'actions publiques disponibles ?

L'ensemble des documents d'actions publiques disponibles ou en cours d'élaboration sur le territoire du syndicat Mixte Nord-Haute-Marne sont résumés dans le tableau suivant :

| Documents | Thématique | Contexte | Objet | Echelle | Thématiques abordées | Informations sur le document disponible sur le territoire |
|---|------------|---|--|-----------|---|---|
| Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (Annexe 9, Annexe 10, Annexe 11) | Urbanisme | Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, (loi NOTRe) | Définition de stratégies, objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire. | Régionale | Ecologie Habitat Transports Changement climatique Energie Environnement Gestion des déchets | SRADDET Régions Grand-Est version 2019 : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic complet (176 p) : 6 chapitres (Identité, environnement, services, économie, mobilité, impact humain) (Annexe 9) • Stratégie (88p) : 2 axes, 6 chapitres (Développement vertueux, ouverture des frontières) (Annexe 10) • Fascicule (152p) : 5 chapitres (Climat-Air-Energie, biodiversité et gestion de l'eau, déchets et économie circulaire, gestion des espaces et urbanisme, |

| | | | | | | |
|--|-----------|---|--|----------------|---|--|
| | | | | | | transports et mobilités) (Annexe 11) |
| Schéma de cohérence territoriale (SCoT) (Annexe 13) | Urbanisme | Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) Révision par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT | Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS). | Intercommunale | Habitat Economie Environnement Patrimoine Mobilités Tourisme | SCoT Nord-Haute Marne version Mars 2024 <ul style="list-style-type: none"> • Etat Initial de l'environnement (291p) : 3 chapitres (Ecologie, Environnement, Energie) • Diagnostic (287p) : 4 chapitres (Economie, tourisme, cohérence territoriale, foncier) • Projet d'Aménagement Stratégique (20p) : 3 chapitres (Economie, Logement-foncier, Attractivité) |

| | | | | | | |
|---|-----------|--|--|----------------|--|---|
| Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) | Urbanisme | Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) | Cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement engagées par les communes | Intercommunale | Habitat Mobilité, Economiques Environnement | PLUi de la CCBJC version 2019 ⁵³ <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic (133p) : 4 chapitres (Démographie-habitat, Economie-agriculture-équipements-services, Mobilité, Morphologie) • Etat initial de l'environnement (18p) : 5 chapitres (Environnement, Trame verte et bleue, énergie, ressources, risques) • Synthèse des enjeux (23p) |
|---|-----------|--|--|----------------|--|---|

⁵³ Après le diagnostic et le projet de territoire présentés en 2019, l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par la CCBJC se poursuit durant cette année 2024 avec la rédaction du projet de règlement, pas encore disponible à ce jour.

| | | | | | | |
|--|------------------------|---|--|--|---|------------------|
| Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) | Stratégie Territoriale | Démarche spécifique au Grand Est pour mutualiser des financements grâce à un partenariat inédit Etat-Région qui a vocation à s'inscrire dans le long terme sur la durée des mandats locaux. | Outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires Partenariat inédit Etat-Région | EPCI ou Territoires de projets (PETR/Pays) | Services « Action cœur de ville » « Petites villes de demain » Economie Emplois Energies renouvelables Tourisme Culture | PTRTE CASDDB 49p |
| | | | | | | PTRTE CCBJC 58p |

| | | | | | | |
|------------------------|-------|--|---|--|---|-----------------|
| Contrat Local de Santé | Santé | Loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires), relative à la nouvelle organisation sanitaire et médico-sociale du 21 juillet 2009 | Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé | Collectivités (zones rurales isolées, quartiers urbains en difficulté) | Santé Environnement, Accès aux soins Prévention Santé mentale Addictions | CLS CASDDB 226p |
| | | | | | | CLS CCBJC 212p |

Tableau 2 : Récapitulatif des documents de planification

Le SRADDET du Grand-Est s’inscrit dans la hiérarchie des normes, d’une part en prenant en compte les grandes orientations nationales et d’autre part en respectant la logique de subsidiarité. Le schéma suivant traduit la hiérarchie des normes et la logique de subsidiarité entre le SRADDET Grand-Est (prescriptif) et d’autres documents de référence.

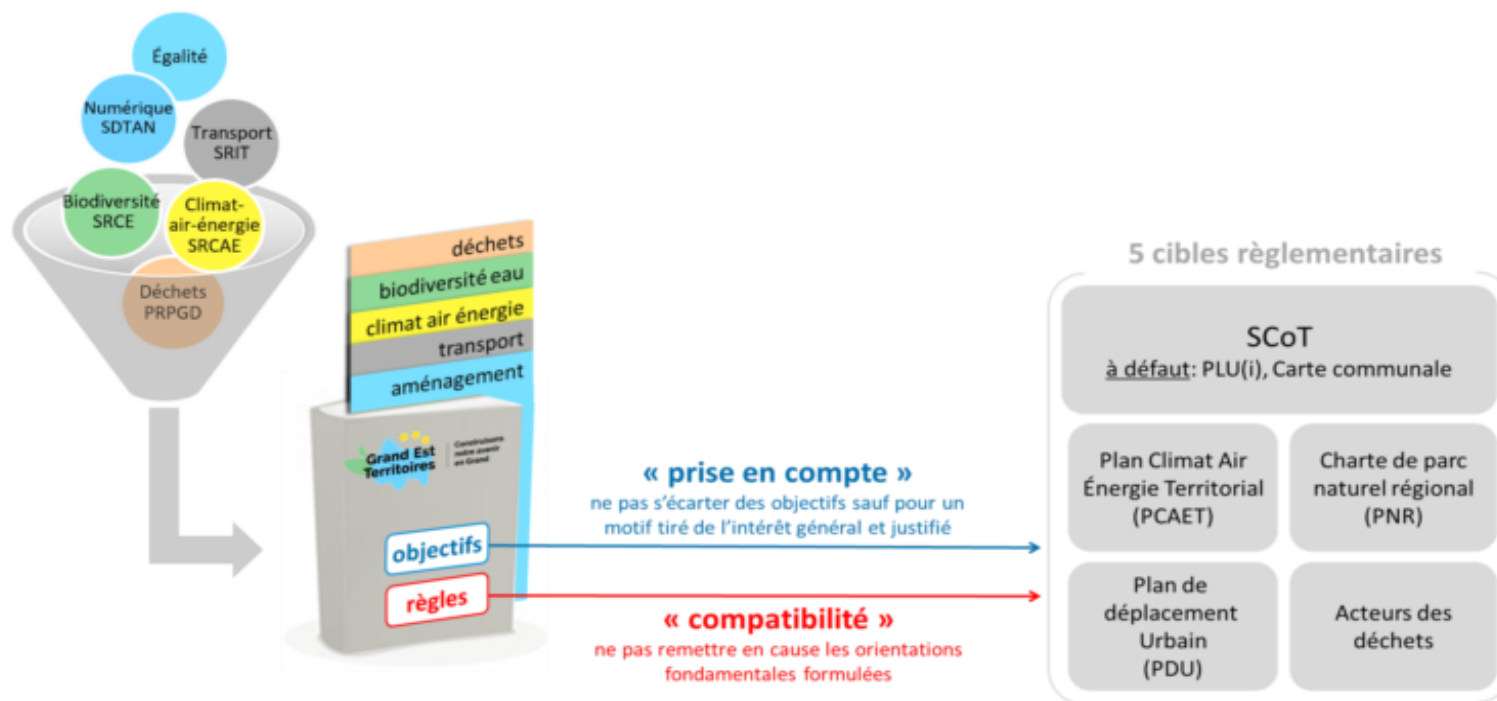


Schéma 1 : Hiérarchie des normes et la logique de subsidiarité entre le SRADDET Grand Est et d'autres documents de référence

Source : Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable⁵⁴

Le Tableau 2 révèle le caractère multi-scalaire de ces différents documents. En effet, le SRADDET porté par la région est opposable au SCoT porté par le Syndicat Mixte qui à son tour est opposable au PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne. En prenant comme exemple, la commune de Saint-Dizier, le schéma suivant traduit la hiérarchie entre différents documents d'action publique de l'échelle nationale à l'échelle infra-locale.⁵⁵

⁵⁴ ⁵⁴ <https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/grand-est-territoires/>

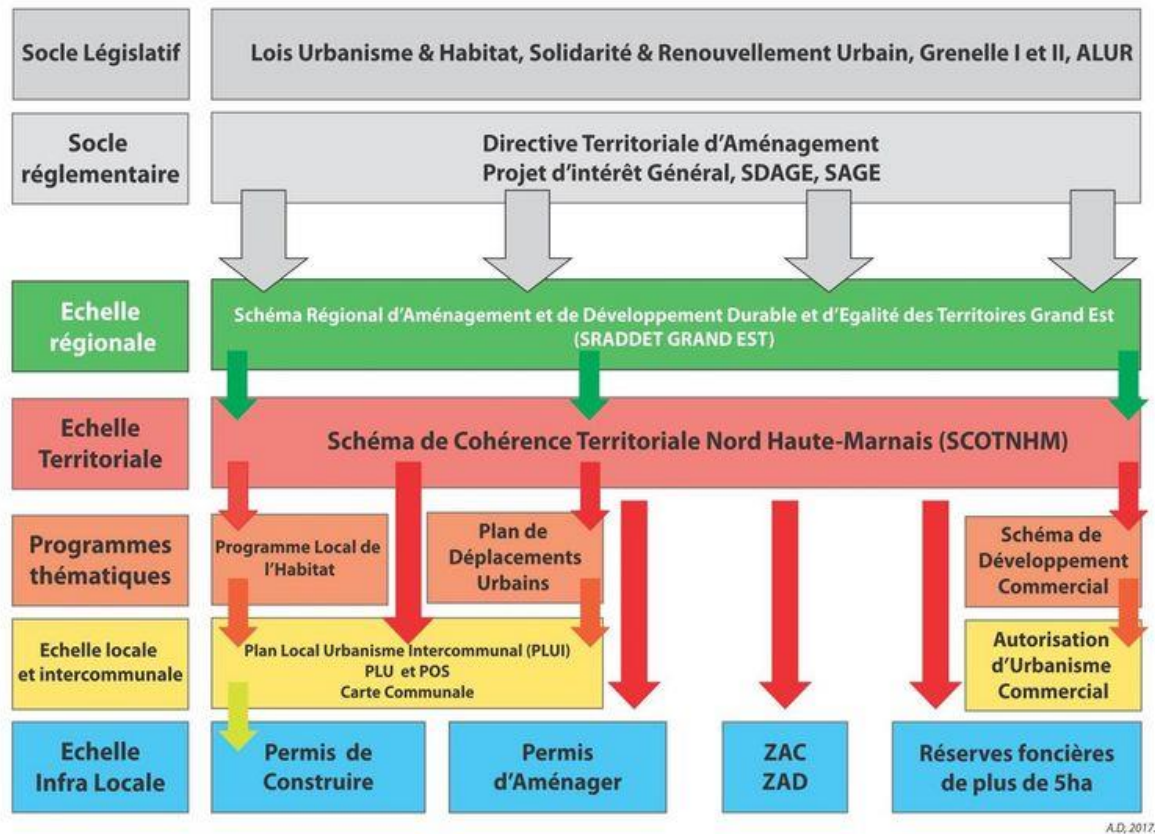


Schéma 2: Hiérarchie entre documents de planification de la politique publique

Source : Communauté de Communes de Saint-Dizier Der Blaise⁵⁶

Après avoir exposé les fondements des documents d'actions publiques, notre étude consistera à y analyser l'intégration des enjeux agricoles et alimentaires. Grâce à notre analyse réalisée avec le logiciel Iramuteq, nous explorerons si ces documents traduisent effectivement les dynamiques d'innovation dans le système agricole et alimentaire, comme l'évoque (Rouillé d'Orfeuill, 2018), ou s'ils reflètent la « promesse de différence » soulignée par (R. le Velly, 2017) dans les alternatives alimentaires. Cette analyse nous permettra également de relever si possible les dissonances en matière de ressources économiques et de gouvernance politique (Noël et al., 2021) qui pourraient constituer des obstacles majeurs à la mise en œuvre de ces transitions.

⁵⁶ <https://www.saint-dizier.fr/demarches-services/urbanisme-et-architecture/planification.html>
Consulté le 16/07/2024 à 09:10:58

3.3.2. Comment les enjeux agricoles se traduisent dans les documents d'action publique ?

Cette rubrique sera consacrée à l'analyse de la traduction des enjeux agricoles dans les documents de planification à travers l'analyse des occurrences des deux termes "agricole" et "agriculture".

3.3.2.1. Le terme "agricole" dans la planification : une remarquable transversalité

Adopté en 2019, le SRADDET comprend trois grandes parties : le diagnostic territorial, la stratégie qui traduit la vision collective et ambitieuse à l'horizon 2030 et 2050 et le fascicule pour la mise en œuvre de la stratégie.

Ces trois parties constituent le "corpus de texte SRADDET" (416pages) que nous avons utilisé pour l'analyse de ce document. Une fois le corpus élaboré, nous avons procédé à une analyse via le logiciel Iramuteq qui nous a conduit aux résultats ci-dessous (Graphe 2).



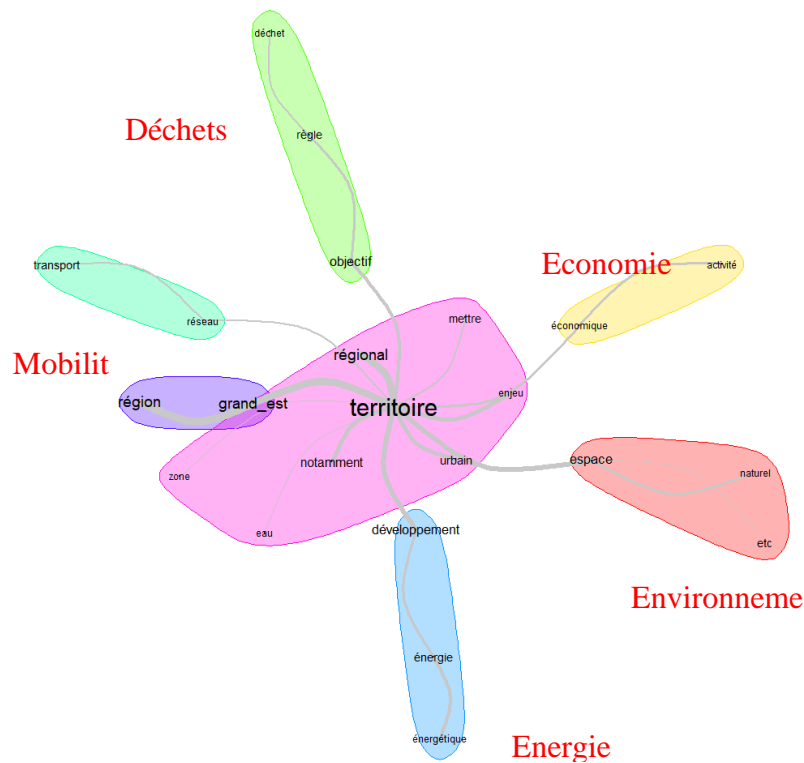
Image 9: Présentation Stratégie "SRADDET"

L'analyse textuelle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) révèle donc que les termes liés à la géographie tels que "territoire" (1297 mentions), "région" (656 mentions), "régional" (676 mentions), "Grand-Est" (620 mentions), "espace" (576 mentions), et "urbain" (503 mentions) occupent une position centrale dans le document. Cette observation est attendue, étant donné la nature même du SRADDET, qui est un outil de planification territoriale à l'échelle régionale.

| Forme | Freq. | ↓ |
|---------------|-------|---|
| territoire | 1297 | |
| régional | 676 | |
| région | 656 | |
| grand_est | 620 | |
| espace | 576 | |
| développement | 567 | |
| objectif | 540 | |
| urbain | 503 | |
| énergie | 463 | |
| notamment | 447 | |
| règle | 428 | |
| transport | 386 | |
| déchet | 376 | |

Tableau 3 : Statistiques SRADDET

L'analyse des similitudes nous permettra d'affiner notre interprétation :



Graphe 2 : Analyse de similitude SRADDET

En s'appuyant sur le Graphe 2, cinq thématiques majeures émergent :

1. **Énergie** : Promouvoir un modèle énergétique durable⁵⁷.
2. **Environnement** : Protection et de valorisation des richesses naturelles⁵⁸.
3. **Économie** : Développer de l'économie circulaire reste un objectif important du SRADDET⁵⁹.
4. **Déchets** : Tendre vers une région exemplaire en tout point⁶⁰.
5. **Mobilité** : Favoriser une meilleure ouverture vers l'espace européen⁶¹.

Ce graphe met en lumière une faible représentation des thématiques agricoles et alimentaires, celles-ci n'étant manifestement pas au cœur des préoccupations régionales par rapport aux thématiques susmentionnées. Par exemple, le terme "agricole" n'apparaît que 249 fois, un chiffre inférieur à ceux des termes "énergie" (463 mentions), "transport" (386 mentions), "déchets" (376 mentions), et "eau" (352 mentions). Ce constat est encore plus marqué pour le

⁵⁷ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre I : Climat, air et énergie

⁵⁸ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre II : Biodiversité et gestion de l'eau

⁵⁹ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre III : Déchets et économie circulaire

⁶⁰ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre III : Déchets et économie circulaire

⁶¹ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre V : Transport et mobilités

terme "agriculture", mentionné seulement 100 fois quand on sait que le SRADDET complet est un document de 416 pages.

- **Implication du terme "agricole" dans le SRADDET**

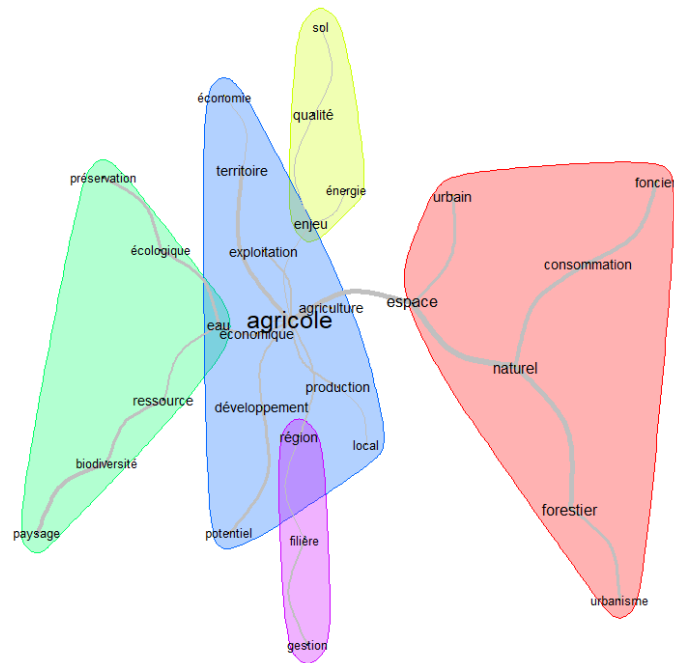
L'analyse détaillée des occurrences du terme "agricole" dans le SRADDET (Graphe 3) permet de relever que les termes qui y sont les plus associés sont : « développement », « production », « local », « exploitation », « eau », « économie », « agriculture » etc. ceci témoigne de la large transversalité du terme qui transcende le domaine strictement agricole pour interagir avec d'autres classes, notamment :

- La biodiversité (avec l'occurrence des termes « préservation », « écologique », « ressources », « biodiversité », « paysage »). La préservation de la Biodiversité constitue un enjeu fort du SRADDET avec l'objectif de « *réduction de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50% d'ici 2030 et tendre vers 75% d'ici 2050* »⁶².
- Le foncier (avec l'occurrence des termes « urbanisme », « consommation », « foncier », « forestier », « naturel »). Le SRADDET nourrit l'ambition de « *définir à l'échelle du SCoT ou du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à horizon 2030 et tendre vers 75% en 2050* »⁶³.
- L'énergie qui traduit la volonté de la Région de « *Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération en tenant compte du potentiel local des filières existantes, émergentes et d'avenir, dans le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles ainsi que des patrimoines et de la qualité paysagère* »⁶⁴.

⁶² Fascicule du SRADDET, Chapitre II : Biodiversité et gestion de l'eau, p38

⁶³ Fascicule du SRADDET, Chapitre IV : Gestion des espaces et urbanisme, p79

⁶⁴ Fascicule du SRADDET, Chapitre I : Climat, air et énergie, p29



Grphe 3 : "Agricole " dans le SRADDET

Cette première analyse des similitudes semble donc poser l’hypothèse d’une appropriation transversale du terme “agricole” par les documents de planification. Au-delà donc de sa définition qui suggère uniquement un rapport à l’agriculture et/ou l’élevage⁶⁵, le terme “agricole” s’intéresse à d’autres secteurs intrinsèquement liés aux activités agricoles comme l’énergie, l’environnement et la gestion du foncier. La prochaine étape de notre étude consistera à tester cette hypothèse en analysant l’utilisation du mot “agricole” dans les autres documents de planification.

- **Implication du terme "agricole" dans le SCOT**

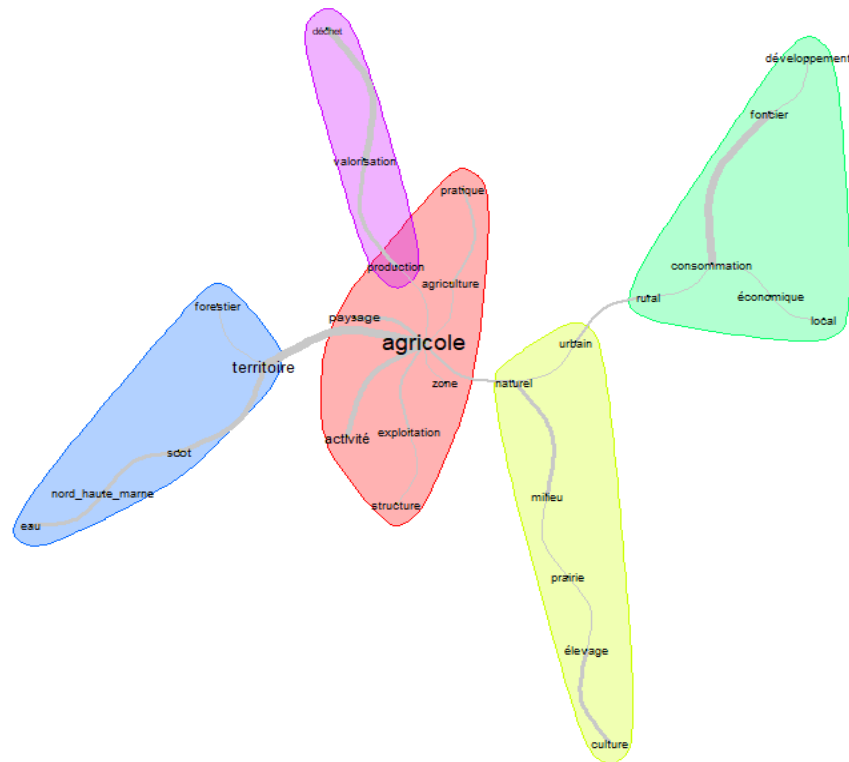
Le Grphe 4 correspond à l’analyse des similitudes du terme “Agricole” dans le Scot. Dans l’environnement immédiat du terme agricole on retrouve des termes comme « exploitation », « structure », « pratique », « production ». Toutefois, une analyse plus poussée permet de distinguer 4 classes principales associées notamment :

- Le foncier (avec l’occurrence des termes « consommation », « foncier », etc.). Le SCOT souhaite « *faciliter l’accueil des activités et des entreprises en adoptant une stratégie foncière vertueuse* »⁶⁶

⁶⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition/agricole>

⁶⁶ PAS du SCOT, Axe 1 : Réunir les conditions d’un développement économique durable, vecteur d’attractivité, d’insertion et de rayonnement, p10

- La biodiversité (avec l'occurrence des termes « naturel », « milieu », « prairie », « culture »). Un objectif du SCOT est de « *Réintroduire de la biodiversité dans les espaces agricoles et favoriser le maintien d'une diversité de paysages* »⁶⁷
- La gestion des déchets (avec l'occurrence des termes « production », « valorisation », « déchet »)⁶⁸
- L'économie



Grphe 4 : "Agricole" dans le SCOT

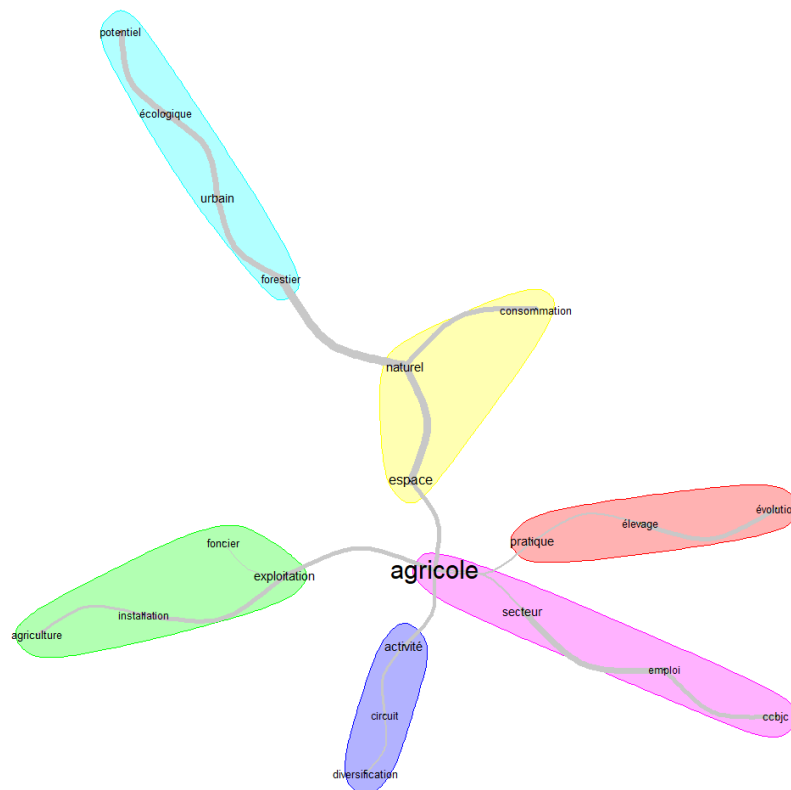
Cette analyse conforte notre hypothèse d'une transversalité du terme "agricole" dans les documents de planification. Si à la différence du SRADDET, l'environnement proche du mot "agricole" dans le SCOT se réfère à des termes en lien avec l'agricole au sens littéral, une analyse plus approfondie montre qu'il transcende cette fonction pour s'intéresser à des thématiques connexes telles que la biodiversité ou encore la question du foncier agricole. Timidement abordée dans le SRADDET, la corrélation entre agricole et déchets, est beaucoup plus mise en avant dans le SCOT.

⁶⁷ PAS du SCOT, Axe 1 : Réunir les conditions d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement, p10

⁶⁸ PAS du SCOT, Axe 1 : Réunir les conditions d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement, p10

- **Implication du terme "agricole" dans le PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne**

Le Graphe 5 correspond à l'analyse des similitudes du terme "Agricole" dans le PLUi de la CCBJC. Dans la suite des résultats des précédents documents, la transversalité du terme agricole se remarque encore au niveau du PLUi avec une considération des secteurs de la biodiversité, l'économie, le foncier dans le traitement des questions agricoles. Si certains sujets s'y retrouvent régulièrement, la manière de les aborder diffère d'un document à un autre.



Graph 5 : "Agricole" dans le PLUi

De même, la particularité de chaque document est la volonté de traiter de sujets qui, à des échelles diverses n'ont pas les mêmes priorités. Les thématiques telles que le foncier, la biodiversité et l'économie reviennent principalement en association à "agricole" dans tous les documents analysés. Mais on note la priorisation ou non de certains sujets dans différents documents. En lien avec les activités agricoles, le SRADDET accorde une grande importance au secteur énergie alors que le Scot se questionne beaucoup plus sur la gestion des déchets quand le PLUi de son côté se penche sur la diversification agricole et l'installation de petits producteurs.

Les graphes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, Graphe 4, Graphe 5 nous permettent donc de dire que dans les documents de planification les thématiques "agricoles" sont traitées

de manière transversales à d'autres thématiques qui sont intrinsèquement liées aux activités agricoles. A défaut d'être un axe central de ces documents, les thématiques agricoles se greffent donc à travers des objectifs et des actions des axes centraux. En résulte donc une transversalité de la thématique agricole.

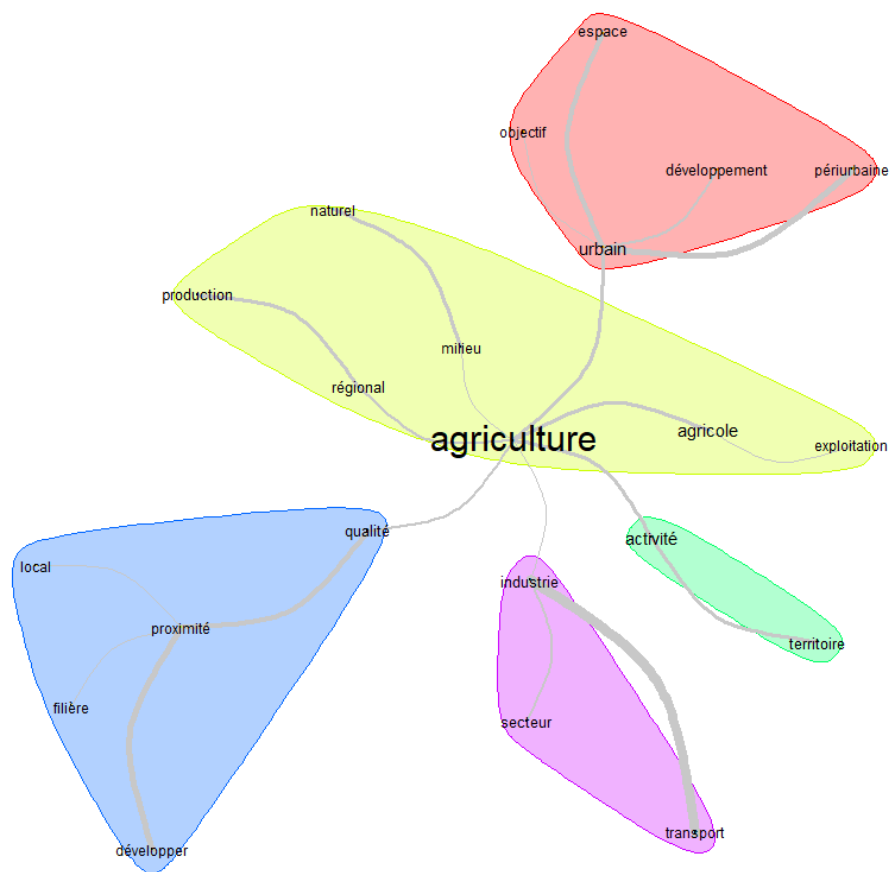
Toutefois, pour notre analyse, il serait intéressant d'analyser dans les documents de planification les mentions de l'agricole entendu au sens de la production pour une analyse plus ciblée. Notre prochaine analyse se concentrera donc sur la mention du terme « agriculture » dans les documents de planification.

3.3.2.2. Le terme "agriculture" dans la planification : des références plus nuancées et plus précises ?

Cette rubrique sera consacrée à l'analyse de l'utilisation du mot "Agriculture" dans le SRADDET, le SCOT, le PLUi et les PTRTE.

- **Implication du terme "agriculture" dans le SRADDET**

L'analyse textuelle du terme "agriculture" dans le SRADDET nous conduit au Graphe 6. A première vue, les termes se trouvant dans l'environnement immédiat sont : « agricole », « exploitation », « milieu », « naturel », « régional », « production ». Contrairement au terme "agricole" étudié plus haut, le terme "agriculture" est beaucoup moins transversal et son utilisation est directement liée à des activités agricoles entendu au sens de production. Ceci conforte donc notre méthodologie d'analyse plus ciblée.



Grphe 6 : "Agriculture" dans le SRADDET

Une analyse plus approfondie des embranchements du terme, nous permet de distinguer trois thématiques récurrentes associée à l’agriculture dans le document

1. Agriculture urbaine et périurbaine (avec l’occurrence des termes « urbain », « périurbain », « développement », « objectif », « espace ») : Le SRADDET affiche une volonté d’ *« encourager le développement de l’agriculture urbaine et péri-urbaine et préserver les couronnes agricoles (maraîchères, horticoles, de prairies et de vergers) autour des espaces urbanisés »*, avec la règle n°18 du fascicule, dédiée au « développement de l’agriculture urbaine et péri-urbaine »⁶⁹ (Annexe 12). Par ailleurs, la mesure d’accompagnement 18-1 vise à « favoriser *les projets de circuits courts et de proximité en s’appuyant sur une agriculture plurielle et durable, pour une consommation locale (projet alimentaires territoriaux) de qualité en lien notamment avec les spécificités des terroirs, pour des matériaux bio-sourcés, etc.* »⁷⁰ (Annexe 12).

⁶⁹ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre IV : Gestion des espaces et urbanisme, p91

⁷⁰ Cf fascicule du SRADDET, Chapitre IV : Gestion des espaces et urbanisme, p93

2. Émissions de gaz à effet de serre (avec l'association des termes « industrie », « secteur », « transport ») : Le secteur agricole est présenté comme le deuxième contributeur aux émissions de gaz à effet de serre (GES), souvent en lien avec les secteurs de l'industrie et des transports⁷¹. Le SRADDET cherche donc à « *favoriser le développement des différentes formes de production de biogaz (méthanisation, pyrogazéification) [...] tout en gardant la vocation alimentaire de l'agriculture [...] et optimiser l'intégration des sites de méthanisation dans le paysage et le cadre de vie.* »⁷²
3. Agriculture de proximité (avec l'occurrence de « qualité », « proximité », « filière », « local ») : Le document met l'accent sur la promotion de circuits courts et de proximité, soutenant une agriculture diversifiée et durable, en lien avec les spécificités du terroir et visant une consommation locale de qualité⁷³.

Ces thématiques montrent que, bien que secondaire (100 mentions de ‘‘agriculture’’ dans le SRADDET), le SRADDET témoigne d'un certain intérêt pour l'agriculture, notamment à travers la promotion de l'agriculture urbaine et des circuits courts. Une prise en compte donc sous l'angle de la durabilité et de l'intégration urbaine. Un autre constat intéressant est que le terme ‘‘agriculture’’ revient le plus souvent dans le document des règles et mesures d'accompagnement contrairement au terme ‘‘agricole’’ qui lui est plus utilisé dans le document des stratégies dans le SRADDET. Pour la suite, il convient donc d'analyser comment d'autres documents de planification se saisissent de ces questions.

- **Implication du terme "agriculture" dans le SCOT**

Après le niveau régional avec le SRADDET nous nous penchons désormais sur l'échelle intercommunale avec le SCOT, le Graphe 7 traduit l'analyse lexicométrique centré sur le mot-clé "Agriculture" généré avec Iramuteq.

⁷¹ <https://agriculture.gouv.fr/emissions-de-gaz-effet-de-serre-dorigine-agricole-couts-et-potentiels-dattenuation-instruments-de>

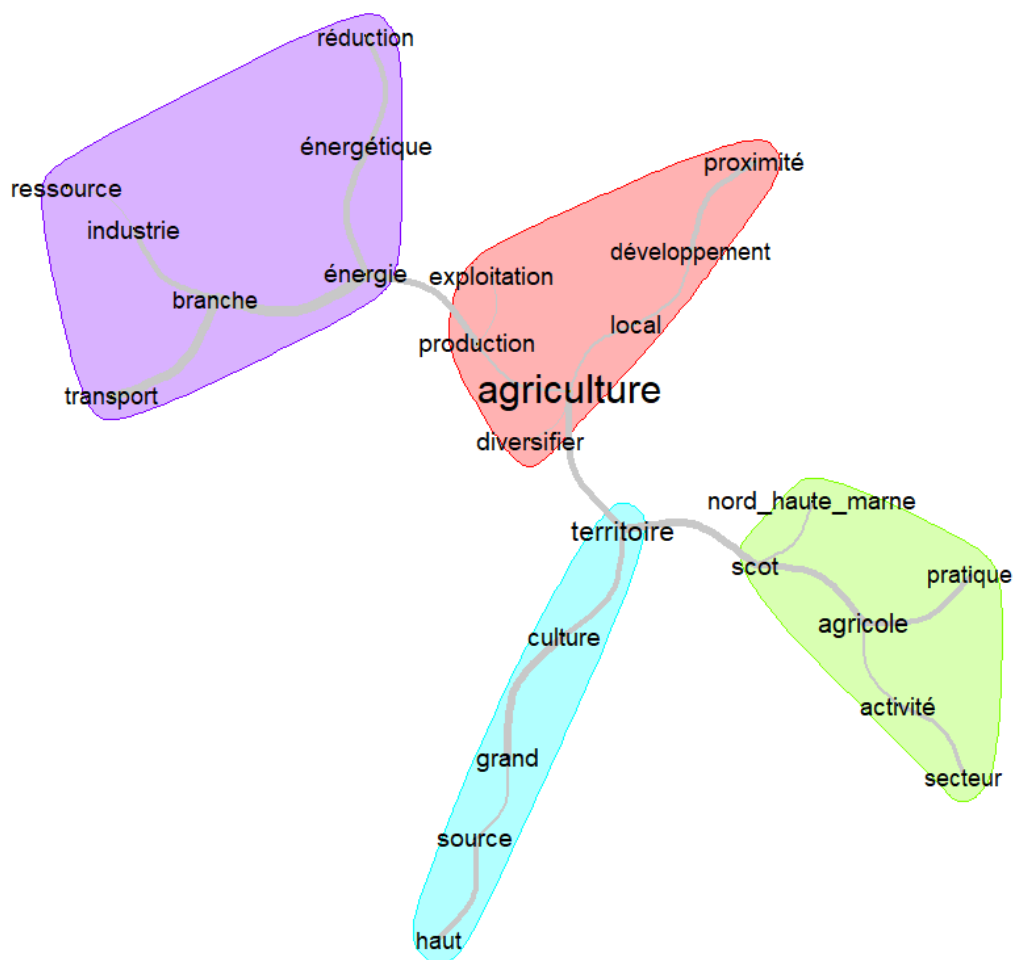
⁷² Cf fascicule du SRADDET, Chapitre I : Climat, air et énergie, p30

⁷³ Cf stratégie du SRADDET, Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité, p31

Il en ressort des associations plus diversifiées et un traitement plus nuancé de la thématique "agriculture, bien qu'elle soit mentionnée moins fréquemment que dans le SRADDET (51 occurrences dans le SCOT contre 100 dans le SRADDET).



Image 10: Diagnostic territorial du SCOT



Grphe 7 : "Agriculture" dans le SCOT

L'examen du graphe des similitudes (Grphe 7) révèle quelques associations fréquentes du terme "agriculture" dans le SCOT :

1. Agriculture de proximité : Le SCOT manifeste une volonté de « *valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale* »⁷⁴ dans son PAS.
De même “les pratiques agricoles” reviennent le plus souvent en association à l’agriculture et ceci se justifie par la volonté de « *valoriser de nouvelles pratiques contribuant à la transition agroécologique et encourager le développement de nouvelles structures, notamment de petite taille* »
2. Grandes cultures : La prédominance des grandes cultures dans le territoire de Nord-Haute-Marne⁷⁵ est fortement soulignée dans le SCOT, ce qui explique l’association fréquente du terme "agriculture" avec les "grandes cultures". Cette caractéristique reflète la réalité agricole du territoire.
3. Énergie : Le lien entre "agriculture" et "énergie" est particulièrement récurrent dans le SCOT. Cette corrélation est en partie due à l'alignement du SCOT sur la charte départementale, et l’objectif est de « *favoriser la diversification des exploitations notamment en développant les énergies renouvelables de manière raisonnée notamment le photovoltaïsme* »⁷⁶

L'analyse du SCOT s'inscrit en continuité avec les observations faites dans le cadre du SRADDET. On remarque que l’agriculture de proximité tout comme dans le SRADDET, reste une priorité dans le cadre du SCOT étant associée à des notions soit de qualité ou de développement local. Toutefois, comme on peut s’y attendre, le SCOT porte un intérêt à la situation du territoire dans ses actions, en témoigne la récurrence des allusions aux grandes cultures, caractéristique principale du territoire. Toutefois ce que l’on retient des deux documents est que la transition agricole s’assimile à la promotion des agriculture urbaine, péri-urbaine et de proximité et le développement des énergies renouvelables notamment le photovoltaïque ou la méthanisation. Ainsi de la considération des enjeux agricoles de ces documents, l’on peut déduire que la promotion de l'agriculture locale est davantage perçue comme un moyen de parvenir à un développement économique durable, plutôt que comme un levier stratégique en soi.

⁷⁴ Cf Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT, p11

⁷⁵ <https://haute-marne.fr/vous-et-nous/ruralite/agriculture/>

⁷⁶ Cf Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT, p11

La suite de notre étude s'intéressera aux documents de planification à l'échelle locale, notamment ceux de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise et de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, afin d'évaluer si ces questions y sont davantage prises en compte.

- **Implication du terme "agriculture" dans le PLUi**

On peut constater que seule la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne a entamé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En revanche, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der Blaise a reporté ce processus à la prochaine mandature, préférant se concentrer sur l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ainsi, notre analyse se limite à la première version du PLUi de Joinville, qui inclut le diagnostic, l'état initial de l'environnement, et un rapport de synthèse des enjeux. Malgré ces limites, cette version préliminaire du PLUi offre des perspectives intéressantes sur la manière dont ce territoire perçoit ses enjeux agricoles et alimentaires (Graphe 8).

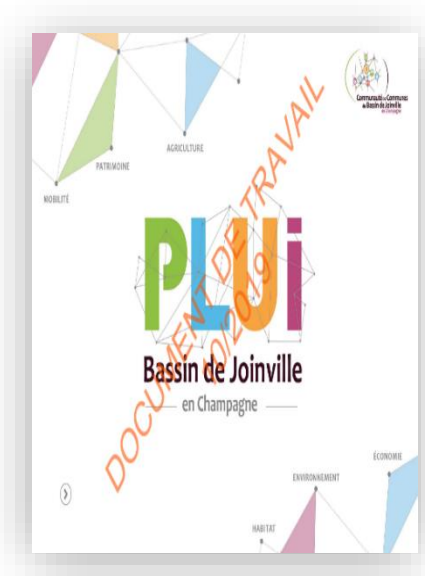
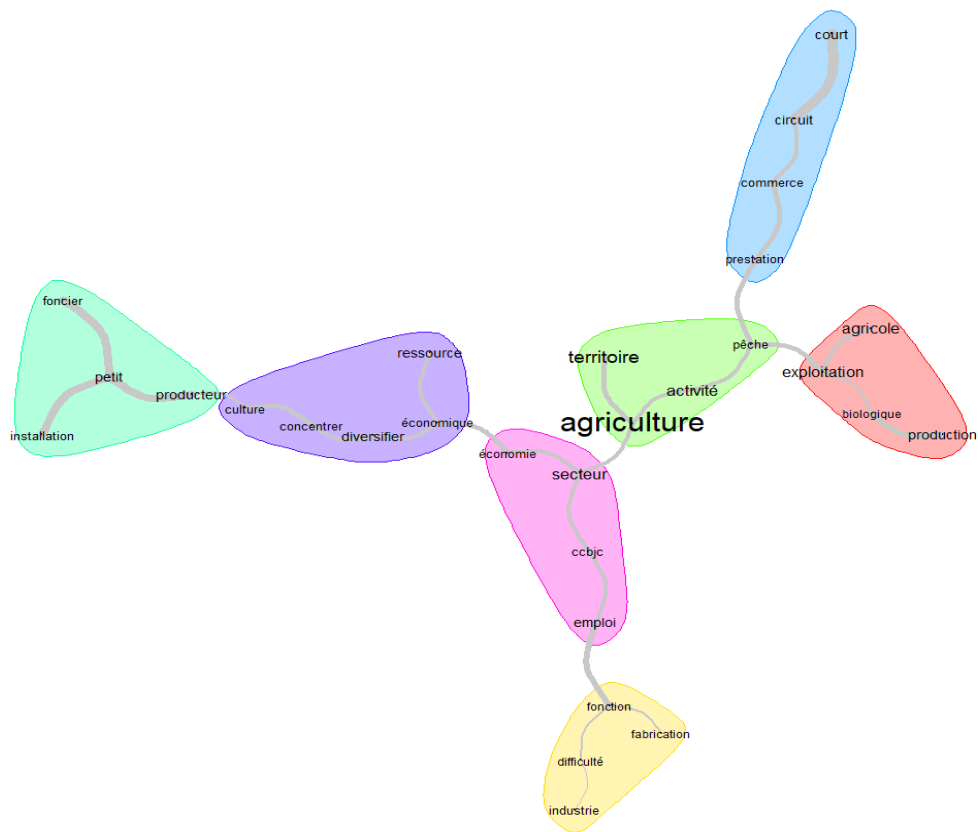


Image 11: PLUi provisoire de la CCBJC



Grappe 8 : "Agriculture" dans le PLUi

L'analyse du (Grappe 8) révèle quatre thématiques principales qui émergent dans les associations les plus fréquentes :

1. Économie : Comme dans le SCOT, l'agriculture est largement perçue à travers sa contribution économique. « *Le tissu d'emploi de la CCBJC contraste fortement avec les secteurs voisins du fait d'un secteur agricole très présent (426 emplois, soit 11%, contre 3 806 emplois à l'échelle départementale, soit 5%) [...] La répartition des secteurs d'activités économiques au sein du territoire de la CCBJC traduit la spécialisation agricole du Plateau Est (43% des emplois), marqué par la présence de vastes exploitations céréalières* »⁷⁷
2. Installation de petits producteurs : Le diagnostic du PLUi met en lumière un enjeu crucial pour le territoire, à savoir la difficulté d'installation des petits producteurs. En effet « *La pression foncière et la concurrence pour l'achat des terres restent toutefois palpables, en particulier pour les petits producteurs désireux de s'installer en agriculture de proximité ou en circuits-courts* »⁷⁸.

⁷⁷ Cf Diagnostic du PLUi, chap 3 : Economie p.46

⁷⁸ Cf Diagnostic du PLUi, chap 4 : Agriculture p.62

3. Circuits courts : Directement lié au défi précédent, le manque de petits producteurs sur le territoire est relevé dans le diagnostic même si une solution pourrait être de « ... soutenir le développement de lieux de ventes en circuit-court à la fois pour diversifier les activités agricoles, renforcer la proximité entre les producteurs et les consommateurs et soutenir l'agritourisme... »⁷⁹.
4. Agriculture biologique : Le territoire se caractérise actuellement par une faible présence de l'agriculture biologique (8^e rang départemental), 636 ha de surfaces bio (soit 1,8%) et 14 fermes engagées (soit 6,8%) en bio en 2023⁸⁰. Un constat partagé par le diagnostic qui le justifie par le « ... poids encore dominant du modèle intensif de production... »⁸¹. L'objectif est donc de tendre vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement.

L'analyse de cette version préliminaire du PLUi révèle que le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne est confronté à plusieurs défis majeurs : une prédominance des grandes cultures qui exerce une pression sur le foncier, une concentration des exploitations limitant l'installation de petits producteurs, et un retard en matière d'agriculture biologique et de diversification des exploitations. Le diagnostic met ainsi en exergue l'importance de la question foncière, suggérant que des actions concrètes pour sécuriser le foncier pourraient être envisagées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

De plus, le diagnostic souligne le manque de pratiques agricoles biologiques sur le territoire, laissant espérer que le PADD proposera des orientations en faveur d'une transition vers une agriculture plus durable. En somme, bien que le PLUi ne soit pas encore finalisé, il offre déjà un aperçu des points d'amélioration nécessaires pour favoriser une meilleure transition agricole sur le territoire. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce document pour voir s'il parvient à concrétiser les promesses initiales de cette première version.

Il est évident que les résolutions du PLUi ne transformeront pas radicalement le paysage agricole du territoire, mais elles pourraient constituer un point de départ significatif. Pour compléter cette analyse, il est pertinent d'examiner d'autres documents de planification, notamment le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique, qui peut offrir des

⁷⁹ Cf Diagnostic du PLUi, chap 4 : Agriculture p.63

⁸⁰ <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/epci/200044253/>

⁸¹ Cf Diagnostic du PLUi, chap 4 : Agriculture p.65

perspectives supplémentaires sur la manière dont ces questions sont abordées à l'échelle locale. Cette analyse constituera la prochaine étape de notre étude.

- **Implication du terme "agriculture" dans le PTRTE de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne**

L'analyse du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) révèle que l'agriculture, et l'alimentation, constitue l'un des principaux piliers de la stratégie de transition écologique du territoire. Ce document place ces thématiques au même rang d'importance que l'énergie, l'économie, et l'attractivité du territoire, soulignant ainsi leur rôle central dans le développement durable local.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PTRTE s'inscrit dans la continuité des constats établis par le PLUi, notamment en ce qui concerne la pression foncière et la compétition pour l'acquisition des terres agricoles. Le coût des terres reste un obstacle significatif à l'installation de petits producteurs. Ce problème est crucial, car ce sont précisément ces petits producteurs qui sont les plus enclins à promouvoir l'agriculture de proximité et les circuits courts, essentiels pour répondre à une demande locale pourtant bien réelle. Le territoire ne compte actuellement qu'un nombre très limité de producteurs engagés dans la vente directe, avec seulement trois producteurs pour la viande et le poisson, un pour les produits laitiers, et un pour les fruits et légumes. Cette situation contraste avec une demande croissante pour ces produits, soulignant ainsi le besoin urgent de développer les circuits courts. Face à ces constats, la CCBJC a défini plusieurs objectifs stratégiques dans le cadre de son PTRTE pour renforcer son secteur agricole et alimentaire :

- Préserver les agriculteurs et les producteurs existants sur le territoire.
- Favoriser le développement de nouvelles structures agricoles, en particulier de petite taille.



Image 12: PTRTE de la CCBJC

- Promouvoir et améliorer la visibilité des activités agricoles pour renforcer leur attractivité.
- Soutenir le développement des circuits courts pour une alimentation durable.

Ces objectifs se démarquent par leur clarté et se traduisent par des actions concrètes, soutenues par des partenariats et des échéances spécifiques, illustrant ainsi une volonté de passer de la planification à la mise en œuvre. Le PTRTE propose des actions précises, qui témoignent d'une approche pragmatique et orientée vers les résultats :

- Proposer des espaces-tests pour les jeunes agriculteurs souhaitant se lancer dans le maraîchage.
- Accompagner les porteurs de projets en circuits courts.
- Organiser des journées "fermes ouvertes" pour sensibiliser et impliquer la communauté.
- Créer des filières maraîchères pour diversifier les productions locales.
- Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

On peut noter que plusieurs de ces actions ont déjà été initiées sur le territoire. Par exemple, la CCBJC a déjà œuvré à la mise en place du PAT et a accompagné des projets comme le magasin de producteurs VivracBio et l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) "Les Comptoirs". Bien que le bilan du PAT puisse être perçu comme mitigé, ces initiatives illustrent une volonté claire et proactive de la CCBJC de soutenir et de dynamiser l'agriculture locale.

L'analyse du PTRTE de la CCBJC montre donc que la thématique agricole y est abordée de manière plus approfondie et concrète que dans les autres documents de planification précédemment analysés. La CCBJC, en tant que territoire à forte dominante rurale, intègre naturellement l'agriculture comme un élément clé de son identité et de son développement futur, contrairement à des territoires plus urbanisés comme la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier.

Il sera intéressant de comparer cette approche avec celle du PTRTE de Saint-Dizier pour déterminer si des considérations similaires pour l'agriculture et l'alimentation y sont présentes, ou si des différences notables dans les priorités territoriales se dégagent. Cette comparaison constituera la prochaine étape de notre étude, nous permettant ainsi d'évaluer la cohérence et l'intégration des stratégies agricoles et alimentaires à travers les deux EPCI au sein du Nord-Haute-Marne.

- **Implication du terme "agriculture" dans le PTRTE de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der Blaise**

L'analyse des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) des deux intercommunalités révèle un contraste significatif dans les priorités et les approches adoptées pour la transition écologique. Dans le PTRTE de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der Blaise (CASDDB), l'agriculture et l'alimentation ne figurent pas parmi les thématiques prioritaires. Les défis identifiés par la CASDDB se concentrent principalement sur :

- Se distinguer comme une polarité régionale au sein du Grand-Est.
- Redynamiser la démographie du territoire.
- Renouveler le tissu économique.
- Assurer la transition écologique.



Image 13: PTRTE de la CASDDB

Ces priorités reflètent les préoccupations typiques d'une zone urbanisée, où l'économie et l'attractivité du territoire sont des enjeux majeurs. Les ambitions de la CASDDB se concentrent sur la création d'un environnement favorable à l'installation d'entreprises, la promotion du tourisme vert, et l'amélioration des connexions ferroviaires pour désenclaver la ville. En résumé, il s'agit essentiellement de redorer l'image du territoire pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs. Les rares mentions des thématiques de transition dans le PTRTE de la CASDDB concernent principalement l'environnement, avec des objectifs tels que :

- L'obtention du label "Territoire Bas Carbone".
- La préservation des ressources naturelles.
- L'installation d'espaces test agricoles.

La CASDDB affiche également une volonté de s'aligner sur les politiques nationales, en participant au Projet Alimentaire Territorial (PAT) du syndicat mixte, en visant 15% de Surface Agricole Utile (SAU) pour l'agriculture biologique, et en se référant à des initiatives comme la loi Égalim et la stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F). Cependant, ces engagements

semblent davantage répondre à des obligations réglementaires qu'à une réelle appropriation des enjeux agricoles et alimentaires.

En comparaison, le PTRTE de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) accorde une place beaucoup plus importante à l'agriculture et à l'alimentation, les intégrant pleinement dans sa stratégie de transition écologique. Cela se manifeste non seulement par une fréquence de mention deux fois plus élevée du terme "Agriculture" (18 occurrences contre 8 dans le PTRTE de la CASDDB), mais aussi par un traitement conjoint des thématiques "Agriculture" et "Alimentation", soulignant leur interdépendance. Ce contraste illustre une réalité territoriale où les zones rurales, comme celle de la CCBJC, valorisent davantage leur héritage agricole, tandis que les territoires plus urbanisés, comme la CASDDB, se concentrent sur des enjeux urbains tels que l'attractivité économique et la redynamisation démographique.

L'analyse des PTRTE des deux territoires met en lumière une différence notable dans la considération des thématiques agricoles et alimentaires. La CCBJC, en tant que territoire rural, intègre ces enjeux au cœur de sa transition écologique, tandis que la CASDDB, plus urbanisée, les relègue au second plan au profit de préoccupations économiques et d'attractivité territoriale.

La suite de notre étude se tournera vers un autre document d'action publique : le Contrat Local de Santé (CLS), disponible à la fois pour la CASDDB et la CCBJC. Nous y examinerons comment les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation sont abordées dans le cadre de la santé publique au niveau local.

3.3.2.3. Conclusion Intermédiaire

L'analyse des documents de planification révèle une prise en compte variée des enjeux alimentaires en fonction des échelles territoriales. Dans le SRADDET, les questions agricoles sont abordées de manière transversale, en lien avec d'autres thématiques telles que la biodiversité, le foncier, ou encore l'énergie. Toutefois, en ce qui concerne la transition agricole, entendue comme une transition de la production, le SRADDET se focalise davantage sur l'agriculture urbaine et périurbaine ainsi que sur l'agriculture de proximité, allant jusqu'à définir des règles spécifiques dans le document des règles.

En descendant d'un échelon, l'examen du SCOT révèle également cette transversalité des enjeux agricoles, avec des références au foncier, à la biodiversité, à la gestion des déchets et à

l'économie. Cette transversalité n'empêche cependant pas le document de traiter de thématiques véritablement axées sur l'agriculture, notamment la transition agricole, et plus particulièrement l'agriculture de proximité. L'objectif est alors de valoriser les nouvelles pratiques contribuant à la transition agroécologique. Cependant, étant donné que le SCOT est un document stratégique plutôt qu'opérationnel, on n'y observe pas d'actions concrètes pour soutenir cette ambition de transition agroécologique. Une ambition sans actions, donc ?

Quant au PLUi, il se présente comme un document opérationnel à l'échelle intercommunale. Cependant, en l'absence d'une version finalisée, notre analyse s'est limitée à une version préliminaire qui a révélé de bonnes intentions en matière d'actions futures. Le diagnostic effectué a en effet permis de mettre en lumière les contraintes réelles du territoire, notamment la pression foncière, qui freine l'installation des petits producteurs et, par conséquent, le développement des circuits courts. Ces constats suggèrent que le PADD du PLUi mettra en œuvre des actions solides pour remédier à ces problèmes. Notre étude du PLUi s'arrête donc à ce stade.

D'autres documents, à l'instar des PTRTEs, se veulent également opérationnels sur le territoire. Leur analyse montre une disparité dans la prise en compte des enjeux agricoles selon les territoires. Par exemple, la CCBJC place l'agriculture au même niveau que des secteurs stratégiques tels que l'économie et l'énergie, tandis que la CASDDB consacre son PTRTE à l'attractivité de son territoire et au développement de son tissu économique.

En somme, les enjeux agricoles dans les documents de planification demeurent encore hésitants. Plus l'on remonte dans la hiérarchie des documents, plus ils sont évoqués, mais cela se limite souvent à une ambition qui ne trouve pas de traduction concrète à des échelons inférieurs dans la hiérarchie des documents de planification. Un autre élément d'analyse ressort : certains territoires semblent plus naturellement enclins à intégrer les enjeux agricoles dans leurs documents que d'autres. En définitive, sur notre zone d'étude, les enjeux agricoles ne trouvent pas de traductions concrètes et effectives dans les documents d'urbanisme.

3.3.3. Comment les discours sur la transition alimentaire se positionnent-ils par rapport à l'agriculture dans la planification ?

Pour notre analyse des enjeux alimentaires dans les documents de planification, nous nous intéresserons à l'utilisation des termes "alimentation" et "alimentaire".

| | SRADDET | | SCOT | | PLUi CCBJC | |
|---------------------|--------------|---------|---------------|---------|----------------|---------|
| ‘ ‘ Alimentaire’ ’ | Forme | Freq. ↓ | Forme | Freq. ↓ | Forme | Freq. ↓ |
| | alimentaire | 24 | alimentaire | 14 | alimentaire | 10 |
| | déchet | 15 | marché | 7 | commerce | 7 |
| | agricole | 10 | grand | 5 | surface | 6 |
| | production | 10 | origine | 5 | grand | 5 |
| | agriculture | 7 | surface | 5 | moyen | 4 |
| | développer | 7 | journée | 4 | service | 3 |
| | circuit | 6 | vestimentaire | 4 | territoire | 3 |
| | projet | 6 | bar | 3 | accompagnement | 2 |
| | territorial | 6 | commerce | 3 | activité | 2 |
| | acteur | 5 | duc | 3 | adaptation | 2 |
| ‘ ‘ Alimentation’ ’ | Forme | Freq. ↓ | Forme | Freq. ↓ | Forme | Freq. ↓ |
| | alimentation | 23 | alimentation | 23 | alimentation | 6 |
| | eau | 19 | eau | 19 | eau | 5 |
| | captage | 9 | potable | 10 | développement | 4 |
| | aire | 8 | milieu | 7 | performance | 4 |
| | potable | 7 | captages | 6 | assainissement | 3 |
| | périmètre | 5 | pollution | 6 | potable | 3 |
| | ressource | 5 | territoire | 6 | système | 3 |
| | zone | 5 | aquatique | 5 | amélioration | 2 |
| | agriculture | 4 | développement | 5 | autosuffisance | 2 |
| | aménagement | 4 | commerce | 4 | capacité | 2 |

Tableau 4 : Mentions de "Alimentation" et "Alimentaire" dans les documents d'Urbanisme

Le tableau ci-dessus (Tableau 4) résume le nombre de mentions des termes ‘‘Alimentation’’ et ‘‘Alimentaire’’ dans les documents d’urbanisme type (notamment le SRADDET, le SCOT, le PLUi) et les termes qui y sont les plus régulièrement associés. En combinant l’ensemble des documents d’urbanisme, le premier constat est le nombre limité de références à ‘‘alimentation’’ (58 mentions) et ‘‘alimentaire’’ (78 mentions) dans ces documents en comparaison à des termes comme ‘‘territoire’’ (2997 mentions), ‘‘eau’’ (733 mentions), ‘‘énergie’’ (683 mentions), ‘‘agricole’’ (533 mentions) ou encore ‘‘agriculture’’ (204 mentions). De plus, en s’intéressant, aux termes associés, on constate que le mot ‘‘alimentation’’ n’est pas utilisé au sens de l’alimentation humaine mais au sens de l’alimentation des captages d’eau, une des grandes problématiques sur le territoire. Le terme ‘‘alimentation’’ n’est donc pas le terme le plus adéquat pour analyser la traduction des enjeux alimentaires sur le territoire dans la planification, comparé au terme ‘‘alimentaire’’ qui compte tenu des termes associés (« agricole », « déchets », « circuit », « marché », « commerce », « marché ») semble plus approprié. Notre analyse des documents d’urbanisme se focalisera donc sur le terme ‘‘alimentaire’’.

Toutefois, si le terme ‘‘alimentation’’ semble inapproprié dans les documents d’urbanisme pour notre analyse, il semble tout à fait plus justifié aux côtés de ‘‘alimentaire’’ dans les documents d’action publique à vocation sanitaire comme les CLS (Tableau 5) avec l’occurrences de termes associés qui font réellement allusions aux enjeux alimentaires sur le territoire (« action », « santé », « nutrition », « service », « prévention », « social »). Notre analyse des documents de santé s’intéressera donc à l’occurrence des deux termes.

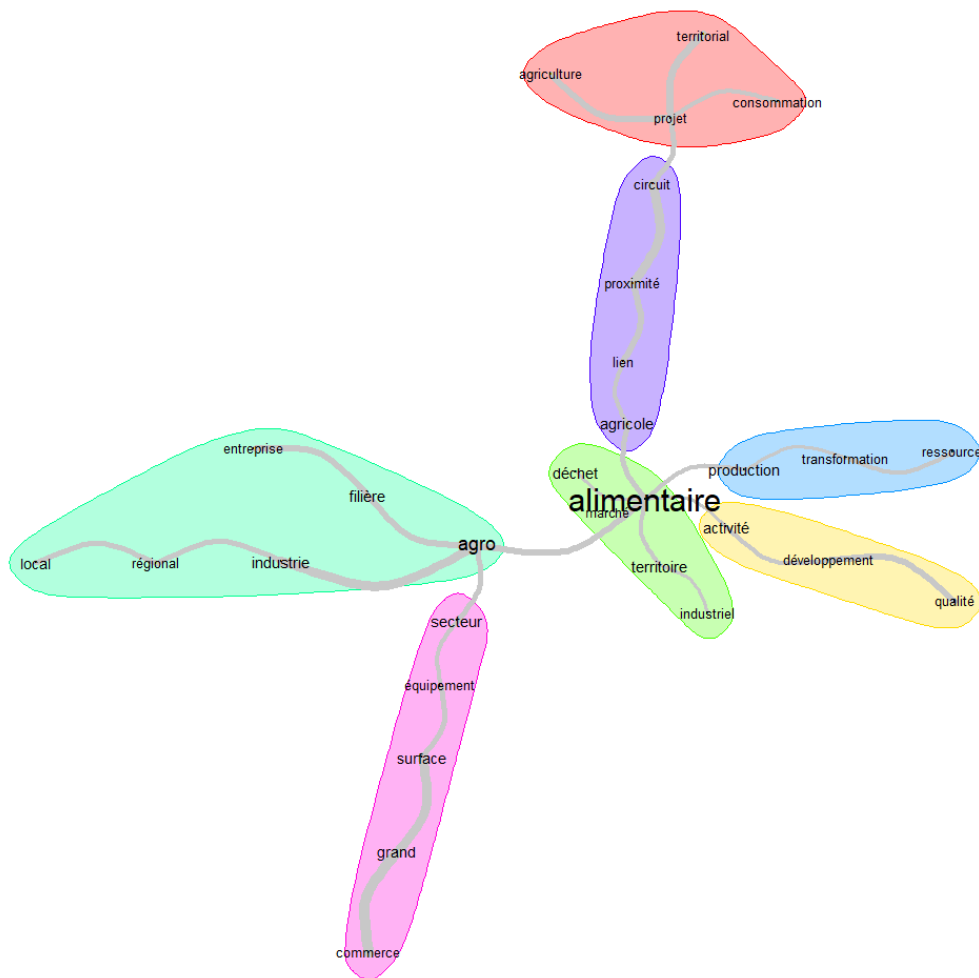
Notre analyse des enjeux alimentaire dans la planification se fera en deux étapes : une première qui se focalisera sur les documents d’urbanisme et de planification (SRADDET, SCOT, PLUI, PTRTE) et la seconde qui se focalisera sur les CLS.

| | CLS CASDDB | | CLS CCBJC | |
|---------------------|---------------|----------------|--------------|---------|
| ‘ ‘ Alimentaire’ ’ | Forme | Freq. ↓ | Forme | Freq. ↓ |
| | alimentaire | 32 | alimentaire | 9 |
| | action | 9 | etape | 2 |
| | atelier | 8 | nutritionnel | 2 |
| | étiquette | 8 | public | 2 |
| | objectif | 7 | quantitatifs | 2 |
| | santé | 7 | repère | 2 |
| | aide | 5 | santé | 2 |
| | décrypter | 5 | sensation | 2 |
| | gaspillage | 5 | éducation | 2 |
| pat | 5 | accompagnement | 1 | |
| ‘ ‘ Alimentation’ ’ | Forme | Freq. ↓ | Forme | Freq. ↓ |
| | alimentation | 115 | alimentation | 58 |
| | service | 114 | physique | 51 |
| | santé | 102 | vie | 42 |
| | physique | 81 | activité | 27 |
| | social | 65 | prévention | 26 |
| | vie | 58 | condition | 25 |
| | condition | 50 | logement | 25 |
| | environnement | 50 | social | 25 |
| | activité | 45 | accès | 24 |
| | prévention | 44 | air | 24 |

Tableau 5 : "Alimentation" et "Alimentaire" dans les CLS

3.3.3.1. Les enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme : une association intéressante avec les concepts de transitions agricoles

Pour l'analyse, tous les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi, PTRTE) constitueront un seul et unique corpus de texte afin d'avoir plus de consistance. Le Graphe 9 met en évidence les relations sémantiques entre les termes utilisés dans les documents d'urbanisme pour aborder les enjeux alimentaires. Les termes de la branche principale (« agro », « territoire », « activité », « production », « agricole », « projet ») reflètent les grands axes autour desquels se structure la réflexion sur l'alimentation dans ces documents.



Grphe 9 : "Alimentation" dans l'urbanisme

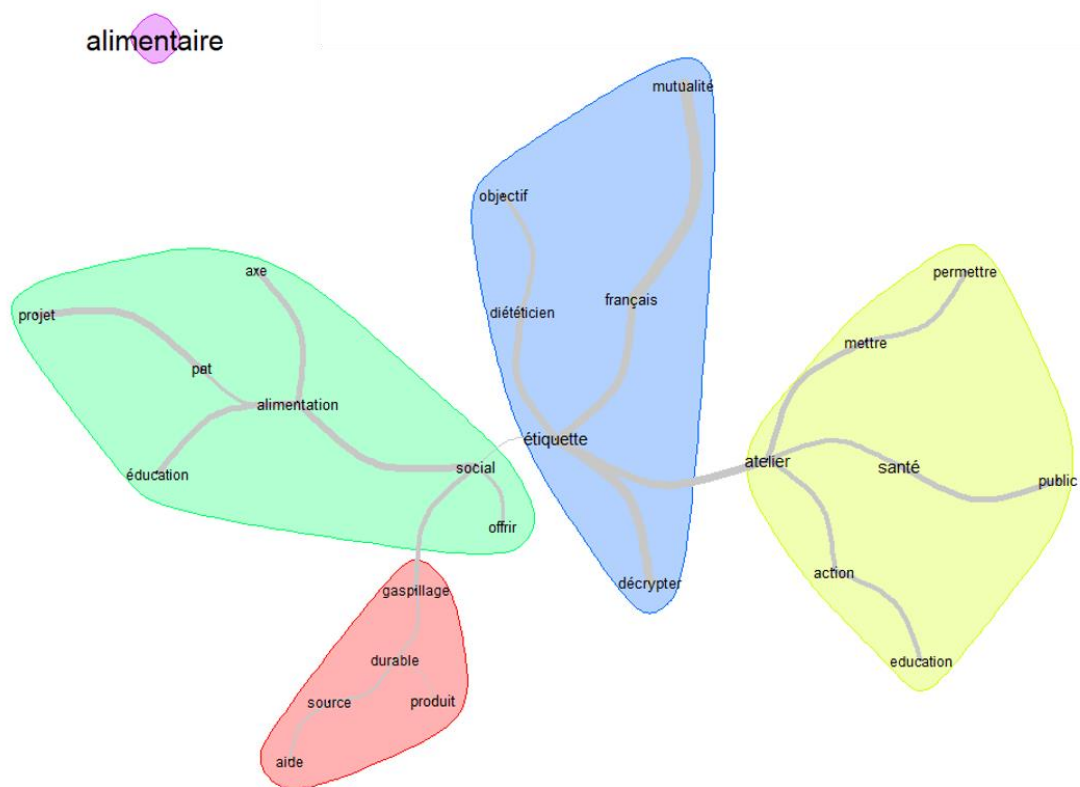
- **Agro** (avec l'occurrence des termes industrie, régional, local, filière, entreprise) fait référence à l'agro-industrie/agroalimentaire à différentes échelles (régionale, locale) de production. La mention de la "filière" et des "entreprises" met en lumière l'importance des acteurs économiques dans les dynamiques alimentaires territoriales.
- **Secteur** (avec l'occurrence des termes équipement, surface, grand commerce) fait référence aux secteurs d'activités économiques liés à l'alimentation, comme le commerce de détail ou les équipements commerciaux (grandes surfaces). Cela illustre l'influence du commerce alimentaire dans la planification urbaine.
- **Activité** (avec l'occurrence des termes développement, qualité) indique que les activités alimentaires ne sont pas seulement vues sous l'angle quantitatif, mais aussi en termes de qualité et de développement durable. L'urbanisme s'intéresse donc à la durabilité des pratiques alimentaires.

- **Production** (avec l'occurrence des termes transformation, ressources) met en avant l'importance de la transformation des produits alimentaires et la gestion des ressources dans les stratégies alimentaires. Il s'agit ici d'assurer une chaîne de production durable et bien intégrée dans les dynamiques urbaines.
- **Agricole** (avec l'occurrence des termes lien, proximité, circuit) est ici directement associé aux notions de proximité et de circuits courts, ce qui renforce l'idée d'une agriculture connectée au territoire local et à la consommation locale.
- **Projet** (avec l'occurrence des termes agriculture, consommation, territorial) semble directement aller dans le sens des PAT pour une agriculture territoriale et de la consommation locale.

Le graphe de similitudes révèle que les documents d'urbanisme abordent les enjeux alimentaires sous des angles variés, en intégrant des notions d'agro-industrie, de territoire, de production agricole et de consommation locale. Sans apparaître comme un enjeu majeur dans les documents d'urbanisme compte tenu du nombre limité de mentions des termes "alimentaires" dans chacun de ces documents, l'alimentation arrive tout de même à s'inviter en association à des concepts clés comme la proximité, la durabilité, et les circuits courts.

3.3.3.2. Les enjeux alimentaires dans les CLS : un potentiel manqué d'intégration des enjeux agricoles

Les deux Contrats Locaux de Santé constitueront notre corpus afin de procéder à une analyse croisée des deux documents. Le Graphe 10 illustre notre première analyse du document avec le terme "Alimentaire". Le premier constat marquant est la mise à l'écart du terme principal "alimentaire" du graphe principal qui soulève des points d'analyse intéressants. Le fait que le terme "alimentaire" soit mis à l'écart du graphe principal nous suggère que bien qu'il soit un terme central dans le contexte du corpus (41 occurrences), il ne partage pas de relations fortes et directes avec les autres termes clés identifiés par l'analyse de similitude. Cela pourrait indiquer que "alimentaire" est abordé de manière isolée ou dans un contexte différent des autres concepts liés.



Grphe 10 : "Alimentaire" dans les CLS

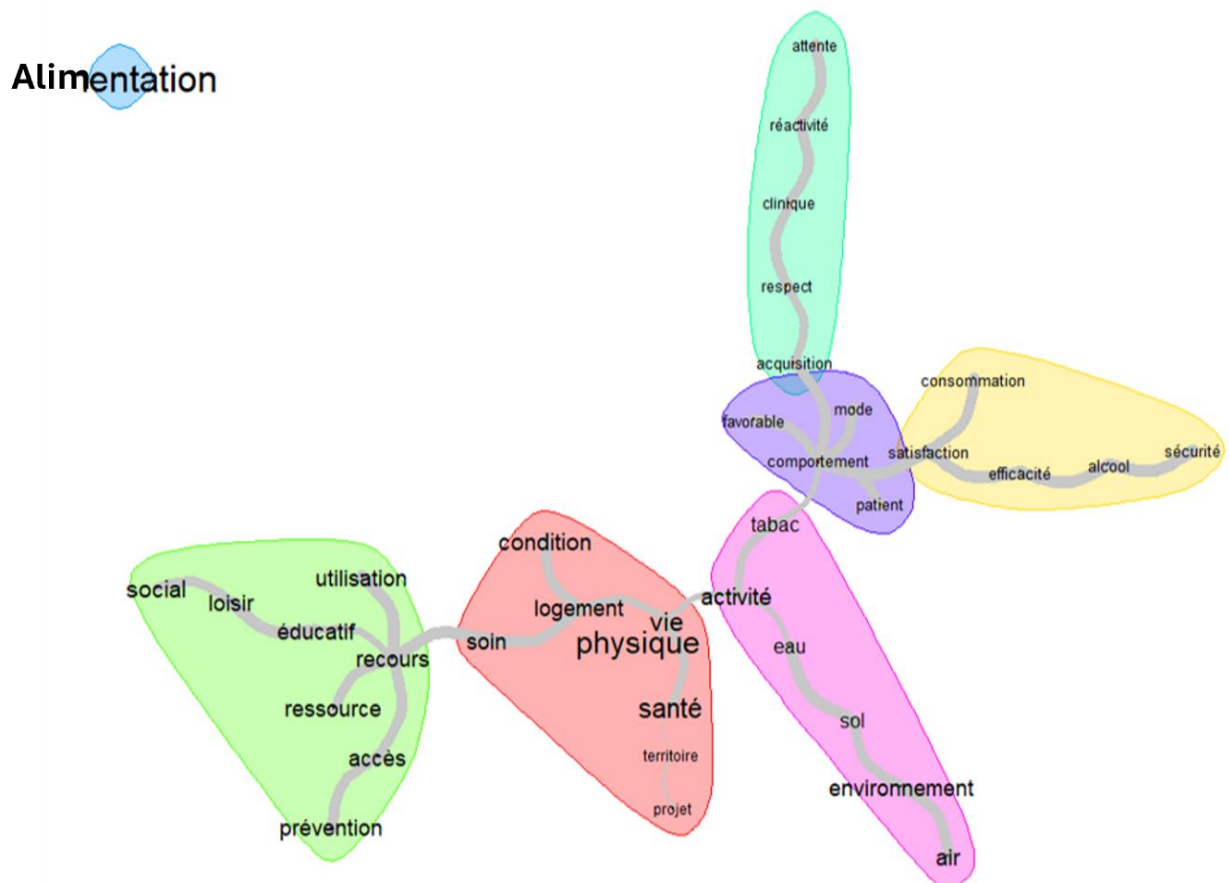
Pour le reste, on relève tout de même quatre branches principales aux mentions du terme ‘alimentaire’ :

- **Gaspillage** (avec l’occurrence des termes durable, produit, source, aide) suggèrent une orientation vers des pratiques de consommation responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'association avec "durable" indique probablement un focus sur la durabilité environnementale, tandis que "aide" pourrait faire référence à des programmes de soutien ou d'assistance en matière de gaspillage alimentaire.
- **Social** (avec l’occurrence des termes alimentation, éducation, pat, projet, axe) montre une intégration de l'alimentation dans des projets sociaux. Le lien avec "offrir alimentation", et "éducation" renforce l'idée que l'alimentation est perçue comme un vecteur d'inclusion sociale et d'éducation. De même, la mention de "projet et pat" renvoie aux activités avec le PAT du syndicat mixte Nord Haute-Marne.
- **Étiquette** (avec l’occurrence des termes "décrypter", "diététicien", "français") indiquent un lien avec l'éducation à la consommation (lire et comprendre les étiquettes alimentaires) avec un accent sur la nutrition (avec "diététicien") dans le contexte du territoire français. Cette branche indique un intérêt pour la transparence alimentaire et la promotion d'une alimentation éclairée.

- **Atelier** (avec l'occurrence des termes "atelier", "mettre", "permettre", "santé", "public", "action", "éducation") suggèrent des initiatives éducatives concrètes, comme des ateliers pratiques ou participatifs liés à l'alimentation et à la santé. Cette branche est fortement orientée vers l'action et la mobilisation du public autour des questions de santé et d'alimentation.

Le fait que "alimentaire" soit en marge du graphe principal pourrait indiquer une segmentation dans les discours des Contrats Locaux de Santé, où l'alimentation n'est pas systématiquement reliée aux actions concrètes décrites par les autres branches (gaspillage, social, étiquette, atelier).

Une analyse avec le terme "alimentation" dans le corpus (Graphe 11) affiche les mêmes résultats (une mise à l'écart du terme "alimentation") et nous conforte dans nos conclusions.



Grphe 11 : "Alimentation" dans les CLS

Dans les deux analyses, le terme principal (alimentation/alimentaire) est isolé, bien que dans des contextes différents. Dans la première analyse, l'association du mot "alimentaire" était

déconnecté de termes associés à des projets sociaux, d'éducation et de gaspillage alimentaire alors que dans la seconde analyse, le mot "alimentation" est à nouveau isolé, cette fois-ci par rapport à des termes liés à la santé, aux comportements, et à l'environnement. Ceci s'explique néanmoins par l'utilisation polyvalente du mot "alimentation" qui va parfois au-delà de l'alimentation entendue sous le sens de consommation humaine.

Les analyses montrent une tendance à traiter l'alimentation de manière compartimentée dans le Contrat Local de Santé.

3.3.3.3. Conclusion intermédiaire

L'analyse des enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme révèle une association intéressante entre les questions alimentaires et agricoles. En effet, pris isolément, un document d'urbanisme évoque rarement la thématique de l'alimentation. Cependant, notre étude globale des documents montre que ces derniers traitent souvent des enjeux alimentaires à travers le prisme des enjeux agricoles. Que ce soit par des références aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), à la production ou à la filière agricole, l'association avec l'agriculture est particulièrement marquée. On peut ainsi conclure que les documents d'urbanisme n'ont pas pour vocation de traiter spécifiquement de la thématique de l'alimentation, mais lorsque celle-ci est abordée, elle est étroitement liée à l'agriculture.

À l'inverse, la thématique de l'alimentation est davantage présente dans les documents de planification de santé, tels que les Contrats Locaux de Santé (CLS). Ces derniers font directement référence à des problématiques alimentaires, telles que le gaspillage, les enjeux sociaux ou encore les ateliers de sensibilisation. Toutefois, il est rare d'y trouver des références à l'agriculture.

En somme, on peut affirmer que, sur le territoire étudié, l'urbanisme est davantage avancé dans un traitement conjoint des thématiques agricoles et alimentaires, tandis que les CLS demeurent fidèles à leur objet principal, à savoir la santé et l'alimentation. Par ailleurs, l'ambition des CLS se traduit de manière concrète à travers des actions prévues et planifiées, marquant ainsi une différence notable par rapport aux documents d'urbanisme.

Pour revenir à la ligne directrice de notre étude, notre premier chapitre, axé sur l'analyse des initiatives locales, nous a offert un aperçu de la manière dont la société civile s'approprie les enjeux de transition agricole et alimentaire. Ces initiatives, bien qu'encore récentes, révèlent un dynamisme et une volonté d'agir sur le territoire, nécessitant un accompagnement pour maximiser leur impact. Ensuite, notre deuxième chapitre s'est penché sur la place de ces thématiques dans les documents d'action publique, révélant ainsi la manière dont les pouvoirs publics conçoivent et structurent la transition agricole et alimentaire à travers leurs politiques.

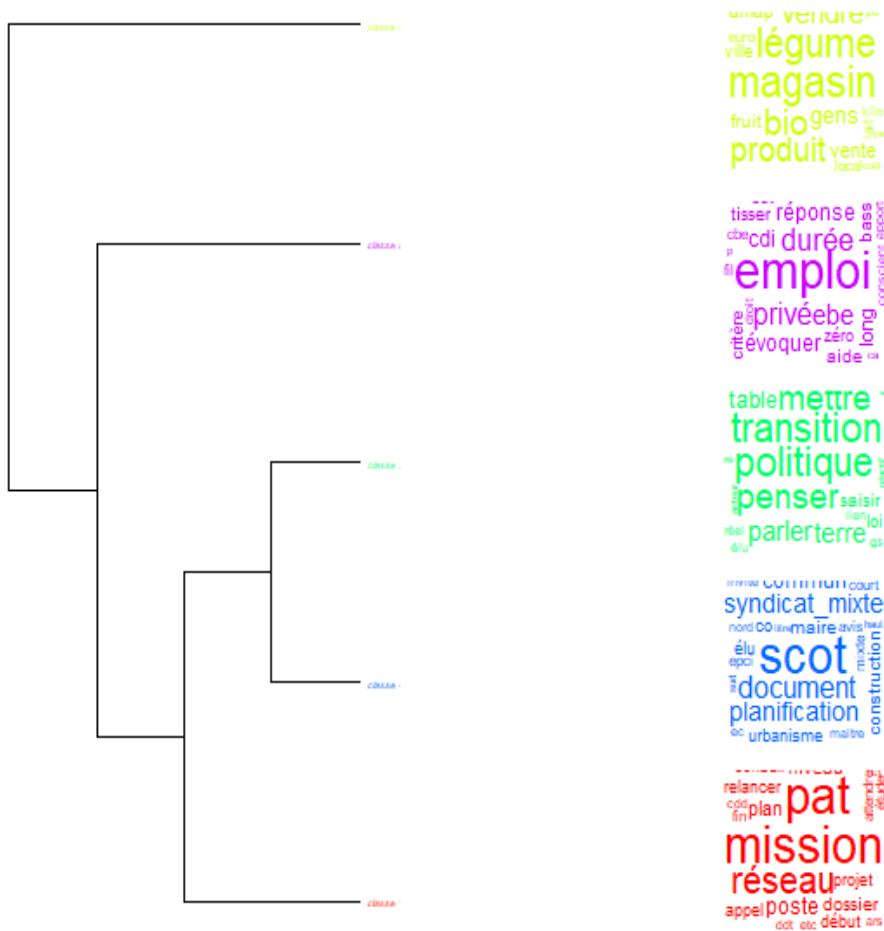
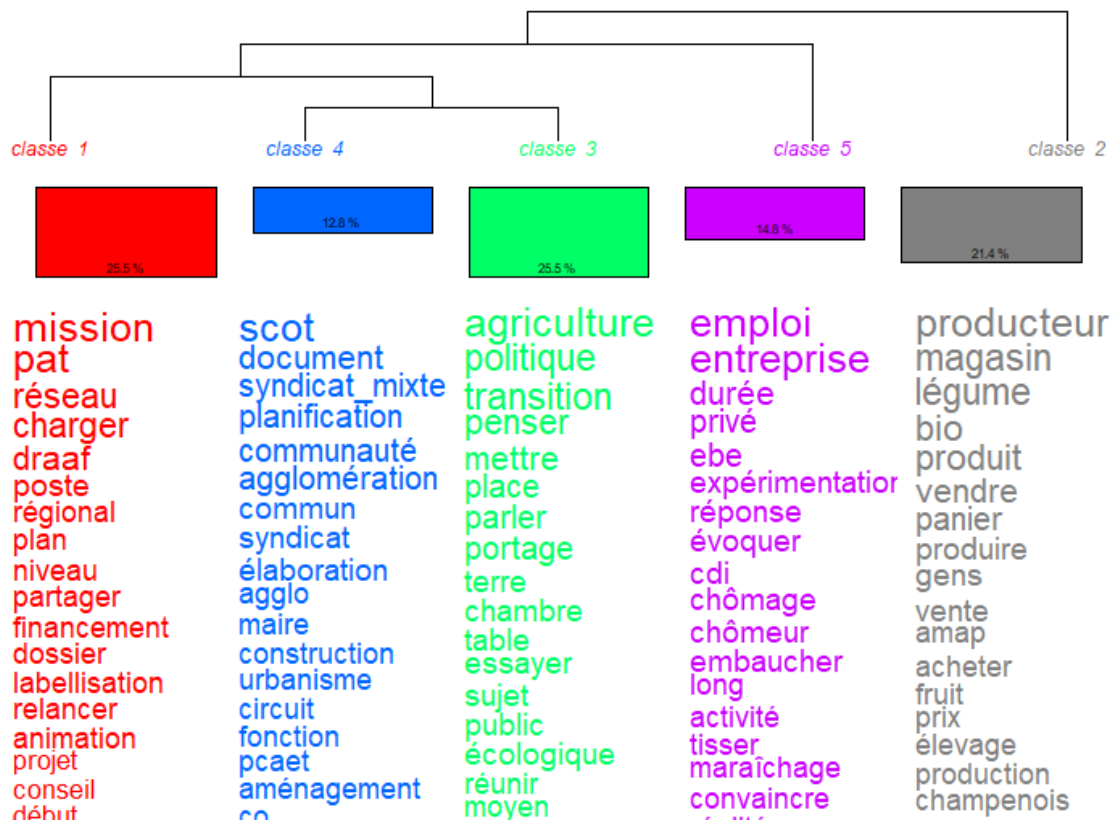
Cette analyse des documents de planification a fait ressortir deux constats principaux. Le premier est que l'importance accordée à la transition agricole et alimentaire varie significativement d'un territoire à l'autre. Par exemple, la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) en fait un enjeu central, tandis que la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der Blaise (CASDDB) accorde une priorité moindre à ces questions. Le second constat est que, même lorsque des objectifs ambitieux sont formulés, ils ne se traduisent pas toujours en actions concrètes, laissant parfois un écart entre les intentions affichées et les réalisations sur le terrain.

La prochaine étape de notre étude consistera donc à interroger les acteurs locaux sur la réelle portée de ces documents de planification. Nous chercherons à savoir qui sont les acteurs qui se saisissent des documents de planification et comment ces documents sont perçus par ceux qui les mettent en œuvre ou en subissent les conséquences, et quelles représentations ces acteurs ont des stratégies publiques en matière de transition agricole et alimentaire via nos entretiens réalisés.

3.3.4. Quelles représentations des documents de planifications pour les acteurs ?

3.3.4.1. Qui s'empare réellement des documents d'urbanisme ?

Pour identifier les acteurs qui s'intéressent véritablement aux documents d'urbanisme, ou du moins ceux qui les mentionnent fréquemment, nous avons procédé à une analyse de l'ensemble de notre corpus d'entretiens via le logiciel Iramuteq, suivie d'une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) (Graphe 12).



Graph 12 : Classification descendante hiérarchique des entretiens d'acteurs

Les dendrogrammes obtenus révèlent une classification en cinq classes des thèmes les plus souvent abordés :

- Classe 1 (21,5%) : Les termes « mission », « PAT », « réseau », « DRAAF », « labellisation » soulignent principalement l'accent mis sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et leur mise en œuvre.
- Classe 2 (21,4%) : Les termes « producteur », « magasin », « légumes », « vendre », « panier » mettent en exergue la production locale.
- Classe 3 (25,5%) : Les termes « agriculture », « politiques », « transition », « sujet » mettent l'accent sur les politiques de transition.
- Classe 4 (12,8%) : Les termes « SCOT », « document », « planification », « agglomération » se concentrent davantage sur la planification.
- Classe 5 (14,8%) : Les termes « emploi », « entreprise », « durée » soulignent les implications de l'agriculture, notamment en termes d'emploi.

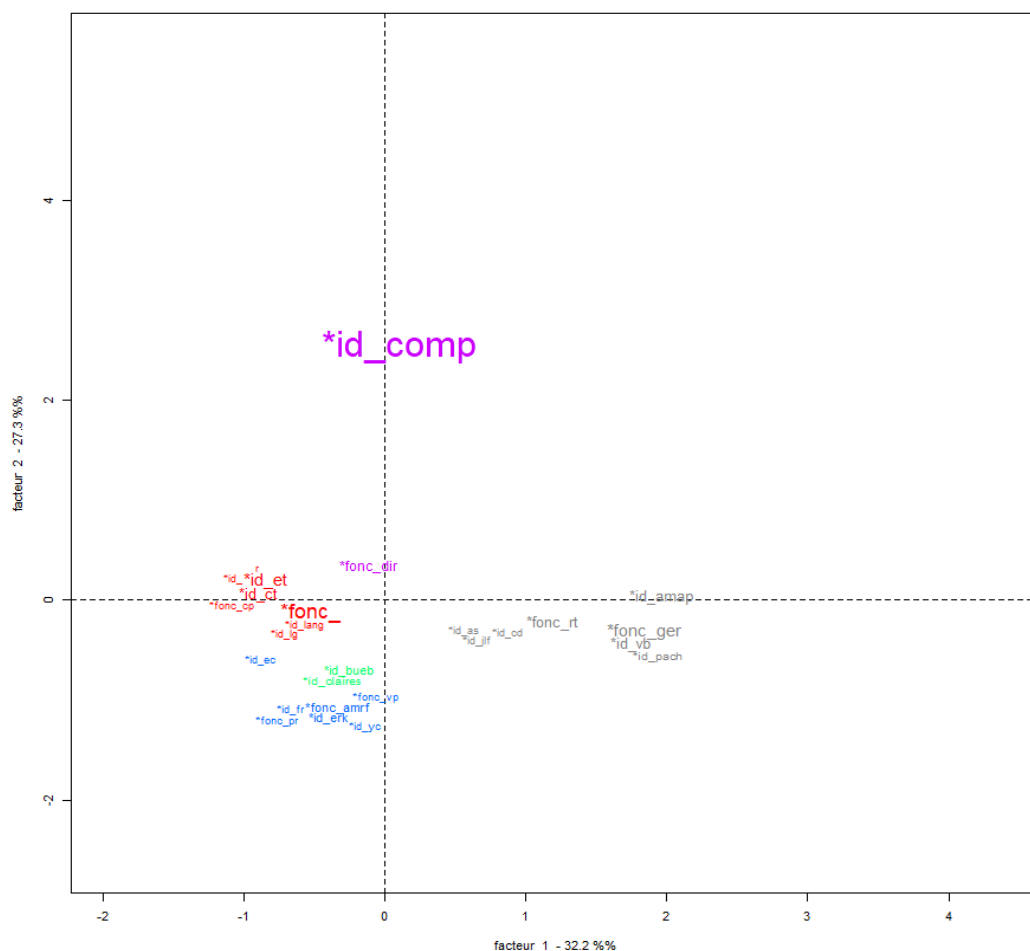
Ainsi, les thématiques dominantes qui émergent de nos entretiens sont les suivantes : la mise en œuvre et la labellisation des PAT, la promotion de la production locale, les politiques de transition agricole, la planification territoriale et l'impact de l'agriculture sur l'emploi. Ces différentes thématiques s'alignent parfaitement avec l'objectif de notre guide d'entretien, puisque nos questions abordent plus ou moins ces mêmes sujets.

Cependant, dans cette section dédiée aux enjeux de la planification, nous nous concentrerons spécifiquement sur les classes 1, 3, et 4. Comme le montre le Graphe 13, ces classes sont les plus proches et se situent aux extrémités des classes 2 et 5.

L'analyse du graphe des acteurs (Graphe 14) révèle que les acteurs appartenant aux classes 1, 3, et 4 sont principalement des élus⁸², des chargés de mission, ou des employés municipaux. Aucun autre acteur, en dehors de ces catégories, ne mentionne fréquemment le SCOT. Lorsqu'ils sont amenés à en parler, leurs interventions restent souvent sommaires, témoignant d'un manque manifeste d'intérêt.

Ainsi, nous pouvons conclure que la planification, bien qu'elle ait pour objectif de permettre aux acteurs territoriaux de s'emparer des enjeux locaux, se révèle davantage être une formalité administrative qu'un véritable levier de gouvernance politique. En effet, notre étude montre que

⁸² Notamment ceux siégeant au comité de pilotage



Graph 14 : Analyse Factorielle des Correspondances des entretiens (acteurs)

3.3.4.2. Que pensent les acteurs des documents de planification ?

Après avoir identifié le profil des acteurs qui s'intéressent aux documents de planification, cette partie sera consacrée à analyser les représentations/ressentis de ces acteurs des documents de planification. Pour y arriver, les verbatim recueillis lors des entretiens ont été regroupés selon des thématiques que nous détaillerons ci-après, afin de mieux comprendre les perceptions, les critiques et les attentes des différents acteurs (Schéma 3).



Schéma 3 : Documents de planification vus par les acteurs

- **Les documents de planification : fonctions et perceptions**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document de planification le plus fréquemment mentionné dans nos entretiens. Ceci s'explique notamment par le fait que le SCoT soit en cours d'élaboration, suscitant l'intérêt et l'attention des acteurs. Ainsi, plusieurs acteurs soulèvent la fonction du SCoT quand il est question de parler dudit document (*Enquête 1, 2, 3, 4, 5, 6*). Cette catégorie regroupe dans nos entretiens principalement les chargés de mission du Syndicat Mixte ou encore les élus ou les salariés de la communauté d'Agglomération de Saint-Dizier (dans la suite de nos précédentes conclusions). Ceci nous renseigne sur les acteurs qui se saisissent réellement de la portée et l'objectif du SCoT. Ces acteurs voient dans ce document une opportunité de définir une vision cohérente, une trajectoire à long terme et une ambition partagée pour le territoire (*Enquête 1,2,4*). Cependant, cette perception n'est pas universelle, et plusieurs nuances émergent quant à la portée réelle de ces documents.

- **Les limites des documents de planification : une vision stratégique trop abstraite ?**

Bien que le SCoT soit perçu comme un outil stratégique définissant une vision à long terme, il fait également l'objet de critiques quant à son caractère trop généraliste (*Enquête 1,2,3,13*) que nous avons d'ailleurs vu dans nos analyses du document. Certains acteurs regrettent l'absence de directives concrètes pour la mise en œuvre des objectifs définis. En effet, ce manque de précision rend difficile l'appropriation du document par les acteurs locaux, qui peuvent alors percevoir le SCoT comme une simple introduction à des documents plus opérationnels tels que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) (*Enquête 2*) ou le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (*Enquête 1*).

- **Consultation ou formalité ? le ressenti des acteurs face à la concertation**

Cette perception est renforcée par le sentiment d'une consultation des acteurs parfois perçue comme superficielle, certains ayant l'impression d'être consultés par obligation plutôt que par réelle volonté d'inclure leurs perspectives (*Enquête 10*). Ce manque d'intégration des points de vue locaux, couplé à une confiance excessive des élus envers les diagnostics des bureaux d'études, génère de la frustration parmi les acteurs de terrain (*Enquête 10, 13*). Par ailleurs, la contrainte temporelle liée à l'élaboration du SCoT, souvent comprimée pour respecter des calendriers serrés, accentue ces tensions en limitant le temps disponible pour des discussions approfondies (*Enquête 1,2,3*).

- **L’agriculture dans le SCOT : une intégration évidente mais insuffisante ?**

La question de l'agriculture dans les documents de planification a suscité un large consensus parmi les acteurs interrogés. La majorité d'entre eux se montre favorable à l'intégration des thématiques agricoles et alimentaires dans le SCoT, soulignant l'évidence de ce "mariage de raison" (*Enquête 13*). Le Syndicat Mixte, en sollicitant activement les acteurs agricoles du territoire, a su répondre à cette attente, une initiative globalement appréciée (*Enquête 9, 10, 12, 15,17,18*). Nous avons d'ailleurs eu l'opportunité le 04 mars 2024, de participer à l'atelier "Agriculture et SCOT" en compagnie d'une trentaine d'acteurs du territoire aussi divers que variés. Cependant, malgré cet enthousiasme, certains restent prudents, estimant que le SCoT ne transformera pas radicalement l'agriculture locale (*Enquête 10, 17*). Pour eux, l'enjeu principal réside dans la gestion du foncier agricole, notamment à travers une meilleure délimitation des zonages agricoles et urbaines (*Enquête 2*).

- **Portage politique ou administratif : la difficile implication des élus ?**

Les entretiens révèlent également des enjeux entre les réalités politiques du territoire et l'élaboration des documents de planification. Si l'administration porte ces documents, les élus, eux, semblent moins concernés et porteurs (*Enquête 1,2,3,6,14,19,22*). Cela peut s'expliquer par la relative nouveauté de ces démarches de planification sur ce territoire, en comparaison avec des régions où de tels documents sont d'actualité depuis des années (*Enquête 2,4,18*). Pour certains acteurs, le SCoT apparaît davantage comme une exigence de l'État français qu'un levier de transformation du territoire (*Enquête 13*). Cette perception est d'autant plus renforcée par le fait que le territoire est largement dominé par des élus issus du monde agricole, peu enclins à remettre en question leurs pratiques traditionnelles. Ainsi, les actions restent modérées.

- **La coopération intercommunale : une nouvelle dynamique territoriale ?**

Malgré les critiques, les documents de planification sont perçus comme un moyen de renforcer la coopération intercommunale (*Enquête 2*). Ce facteur est largement salué par les acteurs, qui y voient une opportunité de transcender les frontières administratives et de travailler sur des enjeux communs, à l'échelle d'un bassin de vie par exemple (*Enquête 2,4,5*). Le processus de concertation mis en place par le Syndicat Mixte est jugé sincère et bien pensé, permettant à des acteurs publics et privés de discuter des problématiques partagées du territoire (*Enquête 3,9,10,17,18,22,23*). De plus, les services déconcentrés de l'État manifestent un intérêt à s'impliquer dans l'élaboration de ces documents, sans pour autant imposer leur présence (*Enquête 7,12*), ce qui contribue à renforcer ce sentiment de coopération.

À travers l'analyse des entretiens, il apparaît que les documents de planification suscitent des perceptions contrastées parmi les acteurs du territoire.

D'une part, ils sont reconnus pour leur capacité à définir une vision stratégique et à renforcer la coopération intercommunale. D'autre part, leur caractère souvent trop généraliste, la consultation parfois perçue comme formelle, et les contraintes politiques et administratives limitent leur portée réelle. L'intégration des enjeux agricoles dans ces documents est largement saluée, mais les attentes restent mesurées.

Conclusion générale

L'entrée de notre étude a porté sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Syndicat mixte Nord Haute-Marne, une initiative qui visait à promouvoir l'agriculture locale et à renforcer la cohésion territoriale. Ce projet a indéniablement initié une dynamique innovante sur le territoire, en mettant en avant les circuits courts et l'éducation alimentaire. Toutefois, le bilan de ce PAT demeure mitigé. En effet, les contraintes financières, couplées à un portage politique limité, ont entravé le développement du projet, menaçant ainsi sa pérennité. Bien que le PAT ait réussi à poser des bases solides pour une agriculture locale et responsable, son avenir semble incertain sans un soutien financier et politique plus robuste.

Cependant, il serait réducteur de limiter l'analyse aux seules actions du PAT. En effet, d'autres initiatives émergent à l'échelle locale, notamment au sein de la Communauté d'Agglomérations de Saint-Dizier-Der-Blaise (CASDDB) et de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC). Ces initiatives, qu'elles soient portées par des magasins de producteurs tels que "Au Panier Champenois" ou "VivracBio", ou encore par des projets à forte dimension sociale comme ceux de l'ADASMS ou de l'EBE "Les comptoirs", témoignent de la prise de conscience des enjeux agricoles et alimentaires par les acteurs du territoire avec une envie de promouvoir des modes de production et de consommation plus durables. Ces projets, bien que diversifiés, montrent une volonté commune de renforcer la résilience alimentaire du territoire, tout en intégrant des dimensions sociales importantes.

Néanmoins, ces initiatives restent fragiles, et nécessitent un soutien accru pour se pérenniser. L'approvisionnement local par exemple reste un défi majeur. Bien que les circuits courts soient promus, la disponibilité de produits locaux en Nord Haute-Marne est insuffisante. La majorité des agriculteurs sont engagés dans des filières longues, dédiées aux grandes cultures, ce qui limite l'offre locale. Ce problème est accentué par un contexte socio-démographique marqué par une dépopulation constante ces dernières années, ce qui fragilise encore davantage les perspectives de développement des circuits courts.

Face à ces défis, on peut se demander dans quelle mesure les politiques publiques sont en mesure de soutenir ces initiatives locales. L'analyse des documents de planification territoriale révèle que l'agriculture n'est pas le sujet central des documents de planifications et une prise en compte variable des enjeux agricoles. Ces documents, tels que le SRADDET ou le SCOT, traitent de l'agriculture de manière transversale, souvent en lien avec d'autres thématiques comme l'énergie (promotion de l'agrivoltaïsme ou la méthanisation), le foncier

(préservation des terres agricoles), l'environnement (promotion de l'agroécologie) ou encore la gestion de déchets.

Si cette transversalité est un signe d'une vision plus intégrée de l'agriculture dans les enjeux territoriaux, et démontre une avancée notable par rapport aux approches sectorielles antérieures, elle présente néanmoins des limites. En effet, les ambitions affichées dans ces documents ne se traduisent que rarement en actions concrètes et opérationnelles. Bien que la transition agricole soit mise en avant, elle reste trop souvent cantonnée à des intentions sans suite, notamment en ce qui concerne l'agriculture de proximité et les circuits courts, laissant les acteurs locaux dans l'attente de mesures tangibles pour accompagner la transition agricole et alimentaire.

Quant aux enjeux alimentaires, ils sont rarement traités directement dans les documents d'urbanisme. Lorsque ces questions sont abordées, elles le sont généralement sous l'angle des enjeux agricoles. Des résultats qui font échos aux travaux de Liu, 2023 qui relevait déjà que : « ...les liens existants entre planification foncière et alimentaire sont encore **marginiaux**, [...] l'accès au foncier est le champ d'action qui présente le lien le plus fort entre planification foncière et alimentaire, au travers de l'objectif commun de préservation des terres agricoles [...] le défaut de liens entre planification foncière et alimentaire découle de la **déconnexion** entre les sujets **traités** par ces politiques... »⁸³.

Cette déconnexion entre les sujets traités par les politiques, nous la retrouvons également sur notre territoire puisque si les enjeux alimentaires, sont souvent abordés de manière conjointe avec les questions agricoles dans les documents d'urbanisme, il est à noter que les documents de planification de santé, tels que les Contrats Locaux de Santé (CLS), accordent une attention plus directe aux problématiques alimentaires, mais avec un focus limité sur l'agriculture. Cette dualité dans le traitement des enjeux agricoles et alimentaires appelle à une meilleure coordination entre les documents d'urbanisme et ceux de santé, afin de favoriser une approche plus globale des questions alimentaires sur le territoire.

Lors de nos entretiens, de nombreuses critiques ont émergé à l'encontre des documents de planification de la part des acteurs telles que : ambitions non concrétisées, consultation superficielle des acteurs, et difficultés à instaurer une véritable coopération territoriale. Toutefois, il est important de souligner que ces documents ont initié un dialogue intercommunal, autrefois inexistant. La coopération intercommunale commence à se

⁸³ Tianzhu Liu. La reterritorialisation des activités agricoles dans la planification foncière et alimentaire. Sociologie. Université Paris-Saclay, 2023, p5.

développer, mais elle peine encore à embarquer pleinement les acteurs locaux. Instauration d'une coopération sur un territoire complexe tel que le Syndicat mixte Nord Haute-Marne demande du temps, et les premiers pas ont été franchis.

En somme, notre étude montre que la coordination des différents niveaux d'action publique pour les transitions agri-alimentaires en Nord Haute-Marne reste encore insuffisante. Bien que des initiatives locales existent et témoignent d'une conscience croissante des enjeux territoriaux, leur alignement avec les politiques publiques demeure limité. Le manque de soutien concret, tant financier que politique, freine la dynamique de transition. Il est donc essentiel de renforcer la synergie entre les initiatives locales et les politiques publiques pour assurer un développement durable et cohérent de l'agriculture et de l'alimentation sur ce territoire.

En perspective, il serait pertinent d'approfondir l'étude des mécanismes de financement et de soutien politique des projets agri-alimentaires, en analysant notamment les exemples de territoires ayant réussi à surmonter ces obstacles. Par ailleurs, l'intégration des enjeux alimentaires dans les documents de planification mérite d'être renforcée, en veillant à une meilleure articulation entre les différentes échelles territoriales et les acteurs concernés.

Annexes

| | |
|---|-----|
| Annexe 1 : Guide d'entretien pour les chargés de mission..... | 99 |
| Annexe 2 : Carte d'occupation des sols du Nord Haute-Marne | 101 |
| Annexe 3 : Otex Grand-Est | 101 |
| Annexe 4 : Part des céréales et oléo-protéagineux dans la SAU | 102 |
| Annexe 5 : Evolution de la SAU entre 2010 - 2020..... | 102 |
| Annexe 6 : Freins et leviers pour un partenariat "restauration collective" et "producteurs locaux" en Nord Haute-Marne..... | 103 |
| Annexe 7 : Acteurs des PAT | 104 |
| Annexe 8 : Axes d'intervention des PAT | 105 |
| Annexe 9 : Diagnostic SRADDET..... | 105 |
| Annexe 10 : Stratégies SRADETT..... | 106 |
| Annexe 11 : Règles SRADDET | 106 |
| Annexe 12 : Extrait fascicule SRADDET | 107 |
| Annexe 13 : Etapes d'élaboration du Scot..... | 110 |
| Annexe 14 : Egalim 2..... | 111 |

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES CHARGES DE MISSION

PRESENTATION ENQUÊTEUR

Bonjour Monsieur/Madame

Je m'appelle Frédy KETOUNOU, étudiant en deuxième année de Master Géographie et je suis stagiaire de l'INRAE dans le cadre du Projet TRANSAAT à l'Unité ASTER de Mirecourt. Je vous remercie de prendre le temps de participer à cet entretien. Nous menons une recherche sur les **modalités et enjeux de coopérations territoriales pour accompagner les transitions agri-alimentaires** dans le cadre de ce programme. L'objectif de cet entretien est donc de recueillir votre expertise et vos perspectives en lien avec les enjeux de coopération territoriale pour accompagner les transitions agri-alimentaires.

PRESENTATION

Pouvez-vous nous présenter votre poste ? (Hiérarchie, rôle, fonctions, prise de fonction ?

Pouvez-vous nous présenter votre rôle et vos fonctions ? Depuis quand l'exercez-vous ?

En quoi votre fonction est importante dans un territoire comme le vôtre ?

Quelles sont les **actions** concrètes que vous avez déjà menées dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation ?

AGRICULTURE ET ALIMENTATION SUR LE TERRITOIRE

Comment décririez-vous l'agriculture du territoire (en terme de taille, types de productions, main d'œuvre, types d'exploitations etc.)?

Comment décririez-vous l'alimentation du territoire (Beaucoup de consommation locale ? Vente directe ? Accès des personnes en situation de précarité ? Aide alimentaire ?)

Comment décririez-vous la population du territoire (type de population, catégorie socio-professionnelle etc.)

Quelles sont selon vous les spécificités du territoire en termes d'agriculture par rapport à d'autres territoires ?

Pensez-vous que l'agriculture corresponde à la demande/consommation locale ? Dans quelle mesure ? Comment pensez-vous qu'il est possible de les optimiser ?

Quelles **politiques/actions** ont été mises en place au niveau local en faveur de l'agriculture ? de l'alimentation locale ?

Quelle est la **relation** entre les agriculteurs et la population locale ?

ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Quelles sont les fonctions de votre bureau en lien avec les questions agricoles et alimentaires ?

Comment votre bureau appréhende-t-il les questions alimentaires sur le territoire dans ses politiques et actions ? les questions agricoles ?

Faites-vous des **comparaisons** avec d'autres territoires ? Si oui, quelles actions avez-vous trouvées intéressantes qui ont été mises en place sur d'autres territoires ? Quel est votre avis sur ces actions ? Pensez-vous que ces actions soient transposables en NHM ?

Quelle est votre **vision de la situation actuelle** des transitions agri-alimentaires en NHM ?

Avez-vous senti une évolution de la place accordée à la question de l'alimentation ces dernières années au niveau local ? Départemental/Régional ?

- Quelques années en arrière qu'est ce qui se faisait qui ne se fait plus ? Inversement qu'est ce qui ne se faisait pas, et qui est normalisé maintenant ? est-ce une bonne chose ? Des regrets ? Des expériences à partager (personnelles ou non ; en NHM ou non)

D'après – vous quel est le plus grand **défi pour une meilleure considération** des questions alimentaires au niveau local ?

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Quels sont les documents de planification disponibles ou en cours d'élaboration, quand et comment ont-ils été élaborés ?

Quand ont-ils été élaborés ? Pouvez-vous nous décrire le processus de construction des documents de planifications ? dans quel but ? quels objectifs par rapport aux questions agricoles et alimentaires ?

Quels **acteurs** étaient impliqués dans la construction du document ? Qui étaient invités ? qui étaient présent ? qu'ont-ils fait dans le processus de construction ? quel rôle ? quel est votre avis sur ce processus ? comment l'améliorer ?

Comment se traduisent les **objectifs** de la collectivité locale dans les documents de planification ?

COOPERATIONS TERRITORIALES

Quels sont les acteurs avec lesquels vous collaborez (agriculteurs, entreprises, collectivités, etc.) ? Quel est le degré de coopération avec ces acteurs ? sur quel sujet ? sur quel périmètre ? comment se traduisent ces relations ?

Comment votre bureau collabore-t-il avec d'autres acteurs locaux pour promouvoir les projets agri-alimentaires territorialisés ?

Selon vous, quelles sont les principales **opportunités et les obstacles** à la coopération territoriale dans le contexte des transitions agri-alimentaires ?

Etes-vous **satisfait** de la coopération actuelle entre les acteurs ?

- Si oui, expliquez. Si non, d'après vous que manque – t-il ? comment favoriser et améliorer ces coopérations ?
- Avez-vous été impliqué dans des processus de coopérations territoriales à différentes échelles (ComCom, dpt, région, national, européen...) ? pouvez-vous nous décrire ces coopérations ? que les conséquences sur les politiques du territoire ? quelle utilité ? pensez-vous qu'il faut développer ce genre de coopération ?
- Avez-vous mis en place des territoires ? pays ? Pays frontaliers ?

GOVERNANCE LOCALE ET FLUX AGRI-ALIMENTAIRES

Décrivez-nous les initiatives mises en place pour promouvoir la transition agri-alimentaire sur le territoire ? Acteurs porteurs ? localisation ? Périmètre ? Bénéficiaires ? Inclusion Professionnelle ? Inclusion sociale ?

D'après vous quel est l'intérêt de ces initiatives ? comment le syndicat mixte a soutenu cette initiative ?

Quel est votre avis sur la transition agri-alimentaire en NHM ?

Quels sont les défis rencontrés dans la promotion des circuits courts et des produits locaux sur votre territoire compte tenu de ses caractéristiques agricoles et alimentaires (Orienté vers l'export) ?

PERSPECTIVES

Selon vous, quelles actions ou politiques pourraient être mises en place pour renforcer la coopération territoriale et promouvoir les transitions agri-alimentaires dans la région ?

Y a-t-il des initiatives ou des projets en cours ou prévus pour soutenir ces transitions (à votre niveau ? niveau des collectivités ?) ?

Avez-vous des **attentes spécifiques** quant à l'évolution des politiques publiques (à différentes échelles) autour de l'agriculture et de l'alimentation ?

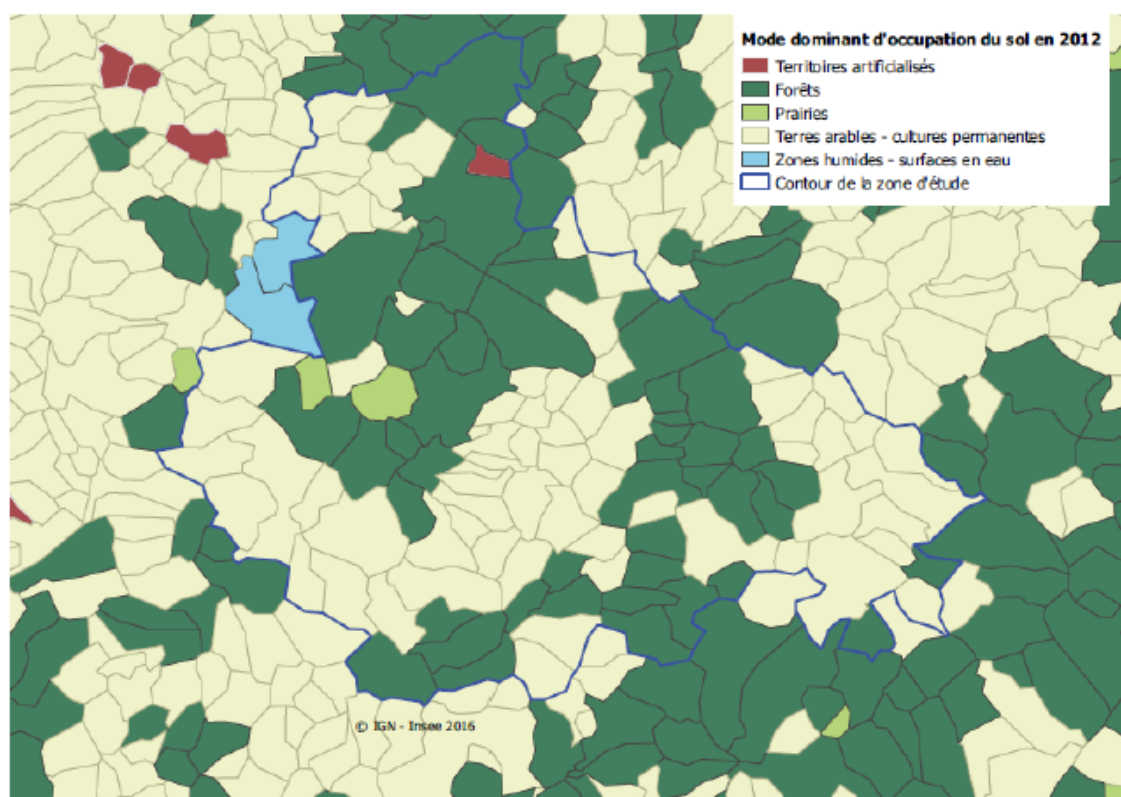
Quels autres **acteurs** me conseilleriez-vous d'interviewer dans le cadre de mon étude ?

PARCOURS

Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur votre parcours :

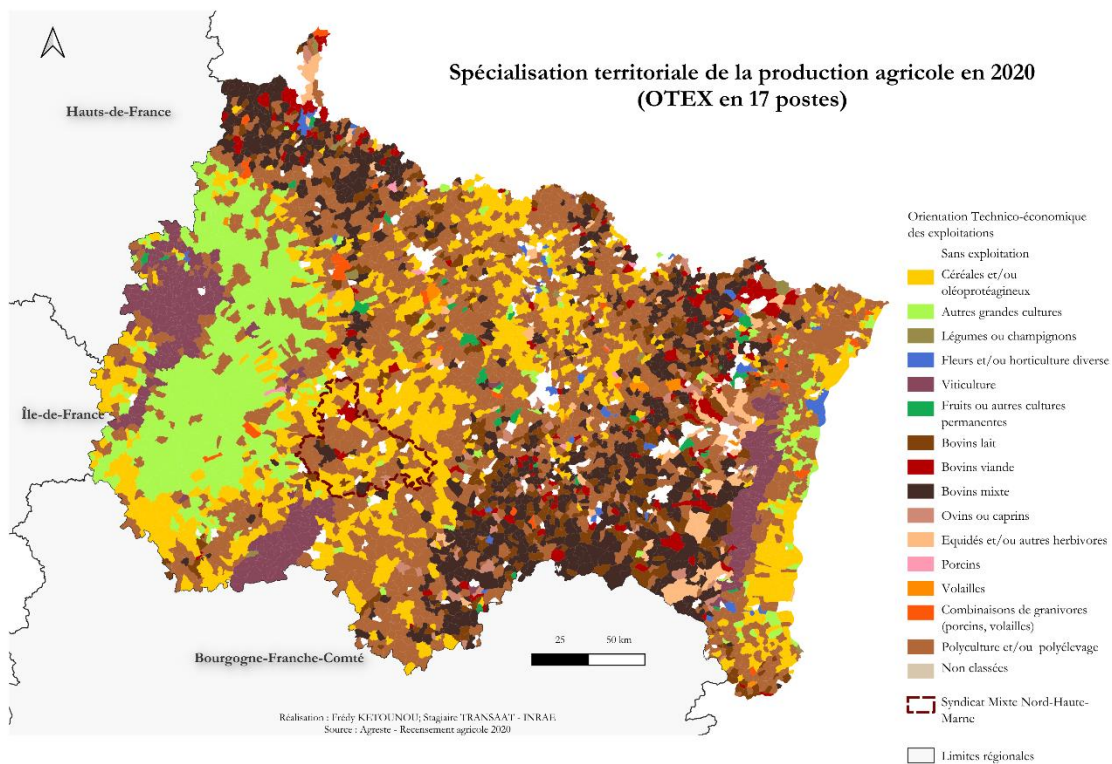
- Étude, professionnel, géographique ?
- Pourquoi ce poste vous a-t-il intéressé ?

Annexe 2 : Carte d'occupation des sols du Nord Haute-Marne



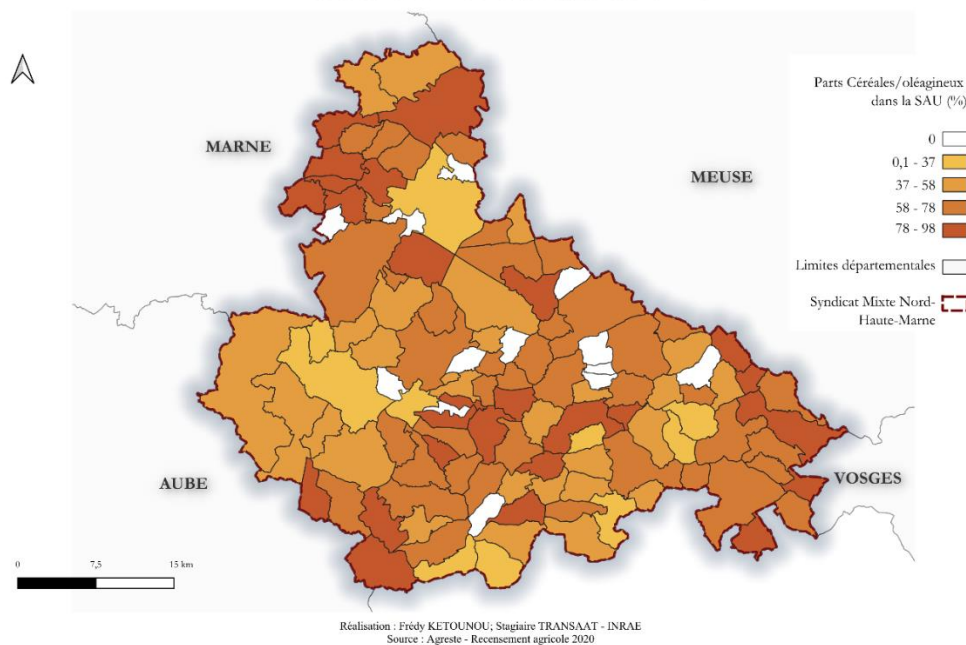
Source : Union européenne, SOeS – CORINE Land Cover 2012.

Annexe 3 : Otex Grand-Est



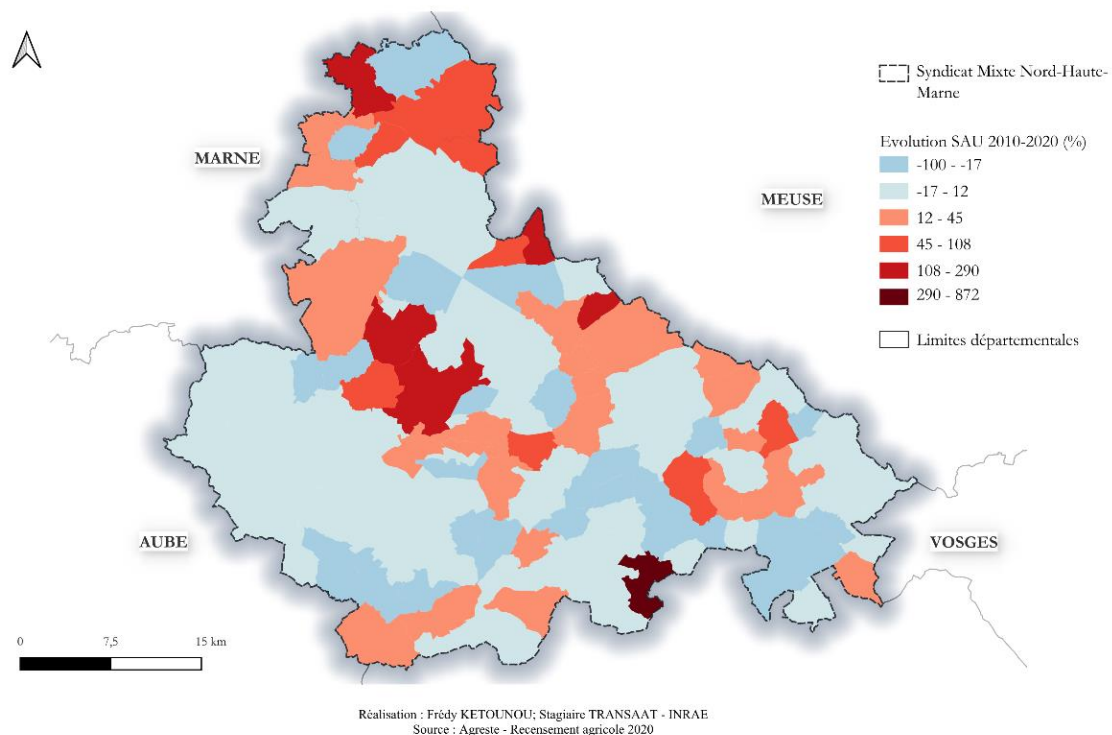
Annexe 4 : Part des céréales et oléo-protéagineux dans la SAU

Part des céréales et oléo-protéagineux dans la superficie agricole utilisée (SAU) en 2020 sur le territoire du Syndicat Mixte



Annexe 5 : Evolution de la SAU entre 2010 - 2020

Évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2010 et 2020 en Nord-Haute-Marne



Annexe 6 : Freins et leviers pour un partenariat "restauration collective" et "producteurs locaux" en Nord Haute-Marne

| | FREINS | LEVIERS |
|--------------------------------|---|--|
| Restauration collective | Rareté et Méconnaissance de l'offre Manque de réactivité (<i>voire d'offensive</i>) des producteurs Difficultés d'anticipation des menus Craintes budgétaires Méconnaissance des réglementations sanitaires Manque de personnel pour préparer des produits livrés bruts Manque de temps pour gérer de multiples fournisseurs Crainte de manquement aux obligations des marchés publics Multiplicité des décideurs | Développement et promotion de l'offre Création d'un guide de recommandations pour des menus locaux (<i>réglementations / bonnes pratiques de commande / recettes / saisonnalité...</i>) Formation des équipes Mise en place d'un groupement de commande spécifique Déploiement d'AgriLocal |
| Producteurs | Absence de contractualisation (prix et volumes) court et long terme Difficultés logistiques Dépendance à la météo pour certains Méconnaissance des marges potentielles | Aide aux projets (foncier, investissement, appui technique, contractualisation...) Structuration d'une offre collective (promotion, logistique, planification, formation aux calculs des coûts de revient ...) |

Annexe 7 : Acteurs des PAT





LE PORTRAIT DU GRAND EST ET SES DYNAMIQUES (ÉTAT DES LIEUX)



Source : Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable⁸⁴

⁸⁴ <https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/grand-est-territoires/>

AXE 1 : CHANGER DE MODÈLE POUR UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DE NOS TERRITOIRES

→ Choisir un modèle énergétique durable

- 1 Région à énergie positive
- 2 Rénovations du bâti
- 3 Efficacité des entreprises
- 4 Énergies renouvelables
- 5 Réseaux d'énergie



→ Valoriser et intégrer nos richesses naturelles

- 6 Patrimoine naturel
- 7 Trame verte et bleue
- 8 Agriculture durable
- 9 Ressource en bois
- 10 Gestion de l'eau
- 11 Sobriété foncière



→ Vivre nos territoires autrement

- 12 Urbanisme durable
- 13 Intermodalité
- 14 Reconquête des friches
- 15 Qualité de l'air
- 16 Économie circulaire
- 17 Gestion des déchets



AXE 2 : DÉPASSER LES FRONTIÈRES ET RENFORCER LA COHÉSION POUR UN ESPACE EUROPÉEN CONNECTÉ

→ Connecter les territoires au-delà des frontières

- 18 Révolution numérique
- 19 Ouverture à 360°
- 20 Logistique multimodale



→ Solidariser et mobiliser les territoires

- 21 Armature urbaine
- 22 Infrastructures de transport
- 23 Coopérations, expérimentations
- 24 Gouvernances



→ Construire une région attractive dans sa diversité

- 25 Habitat, logement
- 26 Services, santé, sport, culture
- 27 Économie locale
- 28 Offre touristique




EN CONCLUSION, IMPLIQUER CHACUN POUR UN ÉLAN COLLECTIF

29 Citoyen et connaissance 30 Rêver Grand Est !

Source : Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable⁸⁵


Chapitre I. Climat, air et énergie

- 1 Changement climatique
- 2 Énergie et aménagement
- 3 Énergie et bâti
- 4 Efficacité procédés
- 5 Énergies renouvelables
- 6 Qualité de l'air




Chapitre II. Biodiversité et gestion de l'eau

- 7 Trame verte et bleue locale
- 8 Préservation et restauration TVB
- 9 Zones humides inventoriées
- 10 Qualité de l'eau
- 11 Prélèvements d'eau





Chapitre III. Déchets et économie circulaire

- 12 Économie circulaire
- 13 Prévention déchets
- 14 Valorisation matière/organique
- 15 Valorisation énergétique/élimination




Chapitre IV. Gestion des espaces et urbanisme

- 16 Consommation foncière
- 17 Potentiel foncier mobilisable
- 18 Agriculture (péri-)urbaine
- 19 Expansion de crues
- 20 Armature urbaine locale
- 21 Polarités et centralités
- 22 Production/rénovation logements
- 23 Zones commerciales
- 24 Nature en ville
- 25 Perméabilité des sols

Chapitre V. Transport et mobilités

- 26 Articulation transports publics
- 27 Pôles d'échanges
- 28 Plateformes logistiques
- 29 Réseau routier d'intérêt régional
- 30 Plans de déplacement (PDiE/iA)



Source : Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable⁸⁶

⁸⁵ <https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/grand-est-territoires/>

⁸⁶ <https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/grand-est-territoires/>

Règle n°18 : Développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine

Objectif(s) associé(s) :

- 8) Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité
- 11) Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
- 12) Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients
- 16) Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement
- 23) Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation
- 27) Développer une économie locale ancrée dans les territoires
- 29) Placer le citoyen et la connaissance au cœur du projet régional

Cibles visées : SCoT(PLU) | PDU | Charte PNR | PCAET | Acteurs déchets

Principe de la règle :

En lien avec la règle n°24 concernant la nature en ville, le Grand Est porte une forte ambition de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, qui complète et qualifie la présence des espaces naturels en milieu urbain aggloméré. L'enjeu est aussi de favoriser une alimentation de proximité.

La Région est chef de file pour la définition d'une politique régionale d'aménagement du territoire et dispose de compétences en matière de développement économique et d'optimisation du foncier. Les stratégies issues de ces prérogatives sont au cœur de l'élaboration du SRADET et du Schéma régional de développement économie d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ces schémas, dont les objectifs sont fortement liés, portent la volonté de développer l'innovation en matière d'agriculture locale et urbaine dans le cadre d'une agriculture diversifiée.

Ces stratégies régionales s'appuient largement sur un contexte réglementaire appelant la diminution de la consommation excessive d'espaces agricoles :

- La loi ALUR du 24 mars 2014 a entre autres pour objectif la lutte contre l'étalement urbain. Elle renforce les outils d'urbanisme (PLU(i) et SCoT) en matière de protection des espaces naturels et agricoles dans ces documents de planification (analyse de la consommation d'espace exigée

dans les SCoT et PLU(i), procédure d'ouverture à urbanisation de zones plus stricte, etc.)

- La Loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAF) complète la loi ALUR en modifiant et clarifiant les règles relatives à la constructibilité des zones N et A des PLU(i). Elle renforce les prérogatives de la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF), anciennement CDCEA, qui doit émettre un avis pour tout projet d'élaboration ou révision d'un SCoT ayant pour conséquence la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En Grand Est, si le besoin d'innovation en matière d'agriculture rurale est également reconnu (notamment par le SRDEII où la bioéconomie est abordée en tant que fort potentiel d'attractivité et domaine d'activité stratégique en termes d'investissements, de développement d'emplois et de filières et de diffusion des innovations), le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine de proximité est un objectif fort qui répond à des enjeux de résilience urbaine et développement de circuits courts, mais également de développement du lien social et de la pédagogie autour de l'agriculture en ville. Cette règle inscrit ainsi la nécessité d'étudier et de définir, dans les plans et programmes cibles, les conditions de maintien et de développement de cette agriculture urbaine et périurbaine.

Énoncé de la règle :

Encourager le développement de l'agriculture urbaine et péri-urbaine* et préserver les couronnes agricoles (maraîchères, horticoles, de prairies et de vergers) autour des espaces urbanisés, en définissant des prescriptions et/ou recommandations pour y parvenir.

Lors de leur élaboration, les plans et programmes cibles (SCoT et chartes de PNR notamment) identifient et qualifient les secteurs à vocation agricole ainsi que les secteurs à enjeux notamment situés dans ou à proximité des espaces urbains agglomérés. Ils établissent dans le cadre de leurs compétences des dispositions pour les protéger, les pérenniser et les valoriser.

Parallèlement, les territoires, par l'intermédiaire de leurs documents de planification et d'urbanisme, établissent des dispositions en faveur :

- D'une meilleure délimitation des enveloppes urbaines

- D'une optimisation et d'une économie du foncier
- De la compacité des opérations d'aménagement

Ceci doit se faire dans l'objectif de requalifier des espaces voués à l'urbanisation, en zones agricoles. Les espaces de transition urbain/rural ou périphériques peuvent ainsi être mieux qualifiés et valorisés en devenant des espaces agricoles.

Enfin, en milieu urbain dense, les documents de planification et d'urbanisme favorisent le développement de projets d'agriculture urbaine par des dispositions permettant leur intégration au cœur des espaces urbanisés et sur le bâti.

Selon le contexte, les projets et les ambitions exprimés sur le territoire, ces zones agricoles peuvent être dédiées à de micro-projets d'exploitation agricole (maraîchage urbain, fermes, etc.) mais également à des projets participatifs et associatifs (jardins ouvriers, jardins partagés, fermes pédagogiques, projets d'insertion, etc.). Ce type de projets de circuits alimentaires en proximité peut notamment faire l'objet d'actions dans le PCAET compte tenu de leur implication sur la lutte et l'atténuation du réchauffement climatique.

*Définitions :

Agriculture urbaine et périurbaine : L'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. Elle peut être pratiquée dans des espaces privés, partagés ou publics. L'agriculture urbaine est préconisée par l'ONU et la FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour répondre aux besoins alimentaires des zones urbanisées et peut également être facteur de lien social.

Exemples de déclinaison :

Les territoires s'emparent d'ores-et-déjà des outils d'aménagement pour dégager des terres vouées à l'agriculture urbaine (renouvellement urbain, déclassification des zones à urbaniser, limitation des développements urbains linéaires et travail sur les lisières urbaines). Pour créer ou protéger ces espaces à vocation agricole, des outils spécifiques peuvent être mobilisés et encouragés par les plans et programmes cibles de cette règle dans le respect de leurs domaines de compétences :

- Les zones agricoles protégées (ZAP), servitudes d'utilité publique qui sont instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes, sur les

parcelles dont la préservation représente un intérêt général selon trois critères (qualité des productions, de qualité agronomique, situation géographique).

- Les Périètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. Il s'agit d'un zonage au sein des zones agricoles et naturelles des SCoT ou PLU(i) qui pérennise la vocation et l'usage agricoles de ces espaces.
- Les Programmes d'Intérêt Général (PIG) permettent de définir un projet sur un espace présentant une « utilité publique » notamment en matière de protection des espaces agricoles et de préservation de l'environnement. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral et s'impose à tous les documents d'urbanisme.

Les PCAET peuvent aussi agir en faveur de cette règle.

Indicateur(s) associé(s) :

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles :**
IA18 : Nombre de documents cibles ayant identifié et préservé des espaces agricoles en continuité des espaces urbains
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation des impacts du SRADET :**
IT-Agriculture périurbaine : Surfaces dédiées à l'agriculture péri-urbaine

Mesure d'accompagnement n°18.1 : Favoriser les projets de circuits courts et de proximité

Principe de la mesure d'accompagnement :

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans une volonté plus globale de promotion de l'économie locale mais également de production-consommation des courtes distances et de qualité.

Le développement des circuits courts agricoles permet d'assurer des débouchés à l'agriculture de proximité en développant une filière structurée de production locale et de commercialisation par la vente directe du producteur au consommateur ou indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. L'organisation de circuits courts a de nombreux atouts : diversification de l'activité agricole des producteurs locaux, réponse à la demande grandissante des consommateurs pour des produits de terroir et de qualité, sensibilisation et meilleure connaissance des aliments par les consommateurs et rétablissement d'un lien social entre producteurs et consommateurs, etc.

Le phénomène des circuits courts est enfin un enjeu gouvernemental depuis le Plan de soutien des circuits courts édité en 2009 par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et avec le projet SALT en 2010 (Systèmes alimentaires territoriaux) du fait de leur importance non négligeable dans la production française. En effet, en 2007, les marchés de producteurs (ou d'agriculteurs) représentaient plus de 1000 exploitations et 100 000 consommateurs, mais il existe aussi de nombreux marchés mixtes qui valorisent les productions locales. De plus ils représentent 26 % des UTA (unité de travail agricole*) et donc une part importante de l'emploi agricole.

Énoncé de la mesure d'accompagnement :

Favoriser les projets de circuits courts et de proximité en s'appuyant sur une agriculture plurielle et durable, pour une consommation locale (projet alimentaires territoriaux) de qualité en lien notamment avec les spécificités des terroirs, pour des matériaux bio-sourcés, etc.

*Définitions :

Unité de travail agricole : L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité

équivalait au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Exemples de déclinaison :

Tel que déjà prôné dans le Plan national pour développer les circuits courts, il est encouragé dans le cadre du SRADDET une proactivité de la part des pouvoirs publics et institutionnels sur la question des circuits courts. Ainsi, les plans et programmes cibles sont invités à encourager, dans le cadre de leurs domaines de compétences :

- Une amélioration des connaissances sur les circuits courts et benchmark de l'existant dans la région et à l'extérieur ;
- Une information des agriculteurs sur les dispositifs et aides existantes selon le lieu d'implantation (appel à projet régional Diversification des productions agricoles et développement des productions spécialisées pour les porteurs de projets de l'Aube, la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes par exemple) ;
- Une aide à l'évaluation de la viabilité économique des projets ;
- Une utilisation par les collectivités des outils de protection des terres agricoles (zones agricoles protégées, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, chartes départementales de maîtrise du foncier agricole, action dans le cadre du SCoT, etc.) ;
- Un accompagnement de l'organisation du circuit court : outils collectifs de gestion et de distribution, charte de qualité, sensibilisation et animation du réseau de producteurs à l'échelle locale et régionale.

Cette impulsion et animation des circuits courts à l'échelle locale peut être cadrée par l'élaboration d'un Plan alimentaire territorial, qui permet la mobilisation de tous les acteurs à toutes les étapes du produit (consommateurs, restauration collective et scolaire, entreprises, distributeurs, agriculteurs, etc.).



Source : Syndicat Mixte Nord Haute-Marne⁸⁷

⁸⁷ <https://scot-nordhautemarne.fr/la-demarche/>

Loi EGalim2

Agir pour la juste rémunération des agriculteurs



Je suis un **agriculteur**

Pour mon activité j'ai des **coûts de production** (alimentation de mes animaux, engrais, semences...) et des **marges à générer**.

Avec EGalim2

J'établis avec le transformateur (industriel, négociant, abatteur...) un **contrat sur plusieurs années avec un prix intégrant mes coûts de production**.




Le prix d'achat des produits agricoles évoluera à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de ces coûts de production.

Le transformateur rencontre le distributeur (enseignes, grande distribution...) et ils définissent ensemble un **prix d'achat de ce produit**.



Le coût de la matière première agricole sera présenté de façon transparente et **ne pourra pas faire l'objet de négociations**.
De plus, le transformateur doit présenter **le même tarif à tous les distributeurs**.



À la fin de ces négociations, le **distributeur** fixe le **prix** pour le consommateur dans lequel **mon revenu aura été préservé**.



Je suis sûr que le **consommateur** connaîtra mieux l'origine des produits.



En cas de conflit, un comité de règlement de différends rattaché au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation peut décider des mesures contraignantes comme l'imposition temporaire d'un prix d'achat.

Références bibliographiques

- Allaire, G. (1988). Le modèle de développement agricole des années 1960. *Économie rurale*, 184(1), 171-181. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1988.3908>
- Amemiya, H. (2007). *L'agriculture participative : Dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes.
- Audemard, J. (2016). 8. Des rapports au politique en contexte. L'apport de l'échantillonnage en boule de neige. In F. Buton, P. Lehingue, N. Mariot, & S. Rozier (Éds.), *L'Ordinaire du Politique : Enquêtes sur les rapports profanes au politique* (p. 181-200). Presses universitaires du Septentrion. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.28128>
- Ausello, N. (2024). La fabrique publique/privée des données de planification urbaine en France : Entre logique gestionnaire et approche territorialisée de la règle. *Cybergeog: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/11o4n>
- Barataud, F., Petit, C., Garnier, J., Hilaire, L. D. L. H. S., Billen, G., & Noûs, C. (2022). Pour penser la territorialisation alimentaire, intégrer les inter-territorialités. *Géocarrefour*, 96(4). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21053>
- Bertrand, N., & Moquay, P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Economie Rurale*, 280(1), 77-95. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5474>
- Bognon, S. (2014). *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités*. Université Paris 1.
- Bognon, S., & Marty, P. (2015). La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 2, Article Volume 15 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16401>

- Bonny, S. (2005). Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : Position et évolution. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 288, Article 288. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2751>
- Chiffolleau, Y., & Prevost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 224, Article 224. <https://doi.org/10.4000/norois.4245>
- Corade, N. (2022). Les PAT, nouvelle façon de faire du développement territorial ? *Paysans & société*, 395(5), 36-41. <https://doi.org/10.3917/pes.395.0036>
- Darrot, C., Maréchal, G., & Bréger, T. (2019). *Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France : Etat des lieux et analyse* [Technical Report]. Agrocampus Ouest : Rennes ; Cabinet Territoires et Alimentation Terralim. <https://hal.science/hal-02465471>
- De La Haye Saint Hilaire, L. (2023). *Dynamiques agricoles et agro-industrielles en zone intermédiaire de polyculture-élevage. Une géographie des filières pour penser la transformation des systèmes agri-alimentaires* [Phdthesis, Université Paris-Saclay]. <https://pastel.hal.science/tel-04472400>
- De La Haye Saint Hilaire, L., & Guillemain, P. (2023, janvier 16). *Un demi-siècle d'agriculture en Grand-Est. Approche diachronique des recensements agricoles 1970-2020 à l'échelle départementale*. Séminaire TRANSAGRI - Approches diachroniques des géographies de l'agriculture française. <https://hal.inrae.fr/hal-03943239>
- De La Haye Saint Hilaire, L., Schmitt, G., & Margetic, C. (2021). Pour une analyse du discours en géographie : Les paradigmes du foncier agricole dans deux agglomérations du Nord de la France. *Belgeo. Revue belge de géographie*, 2, Article 2. <https://doi.org/10.4000/belgeo.48593>

Décret n°53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal—Légifrance. (s. d.). Consulté 12 juillet 2024, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000675530/2022-04-20/>

Ferguson, Y. (2008). Réflexion autour des nouveaux instruments de la production urbaine : Vers la fin du modèle keynésien ? *Métropoles*, 4, Article 4. <https://doi.org/10.4000/metropoles.3262>

Fouilleux, E. (2008). *Les politiques agricoles et alimentaires* (Europe) [Book_section]. Politiques publiques. La France dans la gouvernance européenne ; Presses de Sciences Po. <https://agritrop.cirad.fr/549977/>

Fouilleux, E. (2020). Quand l'alimentation se fait politique(s). In *Quand l'alimentation se fait politique(s)*. Presses universitaires de Rennes. <https://books.openedition.org/pur/145975>

Gilles, W. (2012). Les financements alternatifs des collectivités territoriales. *Revue française d'administration publique*, 144(4), 929-941. <https://doi.org/10.3917/rfap.144.0929>

Goodman, D. (2004). Rural Europe redux ? Reflections on alternative agro-food networks and paradigm change. *Sociologia ruralis*, 44(1), 3-16.

Goxe, A. (2003). CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick), 2001, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Le Seuil (collection « La couleur des idées »), 358 pages. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie.* <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1316>

- Guillot, L., & Blatrix, C. (2021). Alimentation, État et territoires. Diffusion et reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en France (2014–2021). *Géographie, économie, société*, 23(4), 437-459. <https://doi.org/10.3166/ges.2021.0017>
- Helluin, J. (2006). Les Effets de la règle des 15 km sur la maîtrise de l'étalement urbain », *Études foncières. Études foncières*, 120, 27-31.
- Hervieu, B. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : Genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *Cahiers Agricultures*, 11(6), Article 6.
- Hinrichs, C. C. (2000). Embeddedness and local food systems : Notes on two types of direct agricultural market. *Journal of Rural Studies*, 16(3), 295-303. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(99\)00063-7](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(99)00063-7)
- Lambert, B., & Rocard, M. (1970). *Les paysans dans la lutte des classes* (Vol. 37). Éditions du Seuil.
- Lamine, C. (2008). *Les AMAP, un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs?* Éditions Yves Michel.
- Lamine, C., & Chiffolleau, Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour*, 215-216(3-4), 85-92. <https://doi.org/10.3917/pour.215.0085>
- Lamine, C., & Chiffolleau, Y. (2016). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour*, 232(4), 225-232.
- Lamine, C., Dodet, F., Demené, C., Rotival, D., Latré, L., Sabot, N., Chenot, L., Hilaire, M.-P., Audibert, O., Waldschmidt, P., & Simon, M. (2022). Transformations du système agri-alimentaire territorial en sud Ardèche : Co-construire une périodisation du passé... qui fasse sens pour l'avenir. *Géocarrefour*, 96(3), Article 3. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.20864>

Le SCoT : Un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire. (s. d.). Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Consulté 2 mai 2024, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>

Lhermie, C. (2001). *Carrefour, ou, L'invention de l'hypermarché.* Vuibert.

Liu, T. (2023). *La reterritorialisation des activités agricoles dans la planification foncière et alimentaire* [Phdthesis, Université Paris-Saclay]. <https://pastel.hal.science/tel-04052220>

Loudiyi, S. (2008). Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 209, Article 209. <https://doi.org/10.4000/norois.2615>

Loudiyi, S., Maury, C., & Lardon, S. (2011). Agriculture(s) et projet urbain durable : Issues incertaines, destinées imprévisibles. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 2, Article Volume 11 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11481>

Malassis, L. (2001). *La longue marche des paysans français.* Fayard.

Manzon, E. (2012). Le PNA et l'accès de tous à une bonne alimentation : Exemples d'actions en Rhône-Alpes. *Pour*, 215216(3), 305-312.

Maréchal, G. (2008). *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires.* Educagri éditions.

Marty, P. (2013). *Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012.* Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.

Mazoyer, M., & Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine.* Ed. du Seuil. <https://hal.inrae.fr/hal-02826757>

- Mendras, H. (1970). *La fin des paysans : Changement et innovations dans les sociétés rurales françaises. (No Title).*
- Mendras, H. (1995). *Sociétés paysannes : Éléments pour une théorie de la paysannerie* (Nouv. éd. ref). Gallimard. <https://cir.nii.ac.jp/crid/1130282268869271296>
- Mestre, H. (2021). Les projets alimentaires territoriaux : Entre cadrage et limites de l'action publique alimentaire territoriale. Le cas de l'élaboration du PAT sur l'île d'Oléron. *Pôle Sud*, 55(2), 71-88. <https://doi.org/10.3917/psud.055.0071>
- Mévellec, A. (2006). Gouverner par les instruments. - Gouverner par les instruments., Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (sous la direction de), Paris : Presses de sciences Po, collection Gouvernances, 2004, 370 p. *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique*, 39(2), 445-446. <https://doi.org/10.1017/S0008423906339984>
- Mucchielli, A. (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales.* Armand Colin.
- Muller, P. (2010). Les changements d'échelle des politiques agricoles. *Les mondes agricoles en politique*, 339-345.
- Noël, J., Margetic, C., Lanzi, F., Dogot, T., & Maréchal, K. (2021). De l'importance des structures collectives territorialisées pour consolider la viabilité des circuits alimentaires de proximité. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 12, n°1, Article Vol. 12, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18679>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales—5e éd.* Armand Colin.

- Pierre, G. (2004). *Agriculture dépendante et agriculture durable : La PAC et les plateaux du sud-est du Bassin parisien*. Éditions de la Sorbonne.
<http://books.openedition.org/psorbonne/32128>
- Pinto, L. (1990). Le consommateur : Agent économique et acteur politique. *Revue française de sociologie*, 179-198.
- Pisani, E. (avec Internet Archive). (2004). *Un vieil homme et la terre : Neuf milliards d'êtres à nourrir, la nature et les sociétés rurales à sauvegarder*. Paris : Seuil.
<http://archive.org/details/unvieilhommeetla0000pisa>
- Planchat-Héry, C. (2008). Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 209, Article 209. <https://doi.org/10.4000/norois.2679>
- Pouzenc, M., Bühler, E.-A., Coquart, D., Girou, S., Fontorbes, J.-P., Mondy, B., Olivier-Salvagnac, V., Pilleboue, J., & Vincq, J.-L. (2008). *Les relations de proximité agriculteurs-consommateurs : Points de vente collectifs et AMAP en Midi-Pyrénées* [Research Report]. UMR Dynamiques Rurales. <https://hal.science/hal-01620990>
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., & Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre de l'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, sociologie*, 16, 455.
- Purseigle, F. (2003). L'engagement des jeunes agriculteurs dans les organisations professionnelles agricoles. Contribution à l'étude des processus d'entrée dans l'action collective. Thèse de doctorat de sociologie rurale sous la co-direction de Jean-Pierre Prod'homme et Pierre Roux, Institut national polytechnique de Toulouse, 4 volumes, 435 f°, soutenue le 22 mai 2003 devant le jury composé de Jacques Abadie, Philippe Lacombe, Hugues Lamarche, Jean-Pierre Prod'homme, Jacques Rémy et Pierre Roux,

- mention Très honorable avec les félicitations à l'unanimité du jury. *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, 12/13.
- Roncayolo, M. (2001). *La ville aujourd'hui : Mutations urbaines, décentralisation et crise du citadin* (Vol. 5). Contemporary French Fiction.
- Rouillé d'Orfeuil, H. (2018). *Transition agricole et alimentaire : La revanche des territoires*. ECLM.
- Saldana, J. (2021). *The Coding Manual for Qualitative Researchers*. SAGE.
- Thareau*, B. (2006). L'agriculture dans une dynamique urbaine : Négociations autour d'usages du territoire. *Géographie économie société*, 8(3), 351-368.
- Torre, A., Wallet, F., Huang, J., Détang-Dessendre, C., & Huyghe, C. (2022). La dimension territoriale des transitions agroécologiques: Les acquis du programme PSDR4. *Innovations Agronomiques*, 86(mars), 1. <https://doi.org/10.17180/ciag-2022-vol86-art01>
- Turgeon, J., & Savard, J.-F. (2012). *Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique : La référence pour comprendre l'action publique*. École nationale d'administration publique.
- Vaudois, J. (1994). Les zones maraîchères périurbaines : Espaces résiduels ou nouvelles formes d'intégration des espaces agricoles aux stratégies urbaines ? (Market gardening zones in suburb : residual spaces or new forms of integration of agricultural lands in urban strategies ?). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*. <https://doi.org/10.3406/bagf.1994.1726>
- Velly, R. le. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : Une promesse de différence*. Presses des Mines via OpenEdition.

Velly, R. L., & Soulard, C.-T. (2020). Alimentation. In *Dictionnaire des politiques territoriales* (Vol. 2, p. 34-39). Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-territoriales--9782724626001-page-34.htm>

Villermet, J.-M. (1991). *Naissance de l'hypermarché*. FeniXX.

Tables des images

| | |
|--|----|
| Image 1 : Logo Iramuteq (Version 0.7 Alpha 2)..... | 28 |
| Image 5: Logo Au panier Champenois | 36 |
| Image 6: Logo VivracBio..... | 38 |
| Image 2 : Logo Amap'Hort..... | 40 |
| Image 3: Logo EBE Les Comptoirs de Joinville..... | 42 |
| Image 4: Logo ADASMS..... | 43 |
| Image 7: Logo réseau PARTAAGE..... | 45 |
| Image 8: Logo Agrilocal 52 | 46 |
| Image 9: Présentation Stratégie "SRADDET" | 59 |
| Image 10: Diagnostic territorial du SCoT | 68 |
| Image 11: PLUi provisoire de la CCBJC | 70 |
| Image 12: PTRTE de la CCBJC..... | 73 |
| Image 13: PTRTE de la CASDDB..... | 75 |

Table des graphes

| | |
|---|----|
| Graphe 1 : Volets de recherche TRANSAAT | 19 |
| Graphe 2 : Analyse de similitude SRADDET..... | 60 |
| Graphe 3 : "Agricole " dans le SRADDET..... | 62 |
| Graphe 4 : "Agricole" dans le SCOT..... | 63 |
| Graphe 5 : "Agricole" dans le PLUi | 64 |
| Graphe 6 : "Agriculture" dans le SRADDET | 66 |
| Graphe 7 : "Agriculture" dans le SCOT | 68 |
| Graphe 8 : "Agriculture" dans le PLUi..... | 71 |
| Graphe 9 : "Alimentation" dans l'urbanisme | 81 |
| Graphe 10 : "Alimentaire" dans les CLS | 83 |
| Graphe 11 : "Alimentation" dans les CLS | 84 |
| Graphe 12 : Classification descendante hiérarchique des entretiens d'acteurs..... | 87 |
| Graphe 13 : Analyse Factorielle des Correspondances des entretiens (termes)..... | 89 |
| Graphe 14 : Analyse Factorielle des Correspondances des entretiens (acteurs)..... | 90 |

Table des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Synthèse des initiatives | 49 |
| Tableau 2 : Récapitulatif des documents de planification..... | 56 |
| Tableau 3 : Statistiques SRADDET | 59 |
| Tableau 4 : Mentions de "Alimentation" et "Alimentaire" dans les documents d'Urbanisme.. | 78 |
| Tableau 5 : "Alimentation" et "Alimentaire" dans les CLS | 80 |

Table des cartes

| | |
|---|----|
| Carte 1 : Territoire du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne | 21 |
| Carte 2 : Otex Grand-Est et Nord-Haute-Marne | 23 |
| Carte 3 : SAU moyenne en 2020 en Nord-Haute-Marne | 24 |

Tables des matières

| | |
|---|----|
| Remerciements | 2 |
| Résumé | 3 |
| Sommaire | 4 |
| Introduction | 5 |
| Partie I : Revue de littérature..... | 10 |
| 1.1. 1945 - 1974 : La modernisation agricole pour rebondir après la seconde guerre mondiale | 10 |
| 1.2. A la conquête des marchés mondiaux | 12 |
| 1.3. Prémices de transitions | 14 |
| 1.4. Avènement des PAT..... | 15 |
| Partie II : Méthodologie | 18 |
| 2.1. Contexte de stage | 18 |
| 2.2. Présentation de la zone d'étude | 20 |
| 2.3. Matériel d'études..... | 26 |
| 2.3.1. Collecte des données | 26 |
| 2.3.1.1. Sélection des enquêtés..... | 26 |
| 2.3.1.2. Élaboration du protocole d'enquête | 26 |
| 2.3.1.3. Modalités des entretiens | 27 |
| 2.3.1.4. Collecte des documents de planification | 27 |
| 2.3.2. Analyse des données | 28 |
| 2.3.1.1. Analyse statistique..... | 28 |
| 2.3.1.2. Analyse des cooccurrences avec l'indice de pearson | 29 |
| 2.3.1.3. Analyse factorielle des correspondances (AFC) | 29 |
| Partie III : Résultats..... | 30 |
| 3.1. Le PAT du Syndicat Mixte Nord-Haute-Marne : Entre innovations, promesse et limites 30 | |
| 3.1.1. Axe 1 : Augmenter l'offre en produit locaux..... | 31 |

| | | |
|----------|--|----|
| 3.1.2. | Axe 2 : Valoriser de nouvelles pratiques agricoles contribuant à la transition agroécologique | 32 |
| 3.1.3. | Axe 3 : Renforcer les relations entre l'offre et la demande et contribuer à une meilleure « culture alimentaire » | 33 |
| 3.1.4. | Axe 4 : Permettre à tous une alimentation locale et de qualité | 34 |
| 3.1.5. | Conclusion intermédiaire | 34 |
| 3.2. | Comment les acteurs du territoire s'empare-t-ils des enjeux de transition agricole et alimentaire ? | 36 |
| 3.2.1. | Redynamiser les circuits courts : les magasins de producteurs comme leviers pour l'économie locale | 36 |
| 3.2.1.1. | Au Panier champenois..... | 36 |
| 3.2.1.2. | Le VivracBio | 38 |
| 3.2.2. | Promouvoir une alimentation durable et cohésion sociale : quelles initiatives sur le territoire ?..... | 39 |
| 3.2.2.1. | AMAP Amap'Hort..... | 40 |
| 3.2.2.2. | Les comptoirs | 42 |
| 3.2.2.3. | L'ADASMS | 43 |
| 3.2.3. | Coopérer pour mieux transformer : le rôle des réseaux d'acteurs et des plateformes publiques dans la transition alimentaire..... | 45 |
| 3.2.3.1. | Le réseau PARTAAGE | 45 |
| 3.2.3.2. | Agrilocal52..... | 46 |
| 3.2.4. | Conclusion intermédiaire | 47 |
| 3.3. | La transition agricole et alimentaire dans les documents d'action publique : une ambition réelle ou un enjeu marginalisé ? | 51 |
| 3.3.1. | Quels documents d'actions publiques disponibles ? | 51 |
| 3.3.2. | Comment les enjeux agricoles se traduisent dans les documents d'action publique ?..... | 59 |
| 3.3.2.1. | Le terme 'agricole' dans la planification : une remarquable transversalité | |

| | |
|---|----|
| • Implication du terme "agricole" dans le SRADDET | 61 |
| • Implication du terme "agricole" dans le SCOT | 62 |
| • Implication du terme "agricole" dans le PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne | 64 |
| 3.3.2.2. Le terme ‘agriculture’ dans la planification : des références plus nuancées et plus précises ? | 65 |
| • Implication du terme "agriculture" dans le SRADDET | 65 |
| • Implication du terme "agriculture" dans le SCOT | 67 |
| • Implication du terme "agriculture" dans le PLUi | 70 |
| • Implication du terme "agriculture" dans le PTRTE de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne | 73 |
| • Implication du terme "agriculture" dans le PTRTE de la Communauté d’Agglomération Saint-Dizier Der Blaise | 75 |
| 3.3.2.3. Conclusion Intermédiaire | 76 |
| 3.3.3. Comment les discours sur la transition alimentaire se positionnent-ils par rapport à l’agriculture dans la planification ? | 78 |
| 3.3.3.1. Les enjeux alimentaires dans les documents d’urbanisme : une association intéressante avec les concepts de transitions agricoles | 80 |
| 3.3.3.2. Les enjeux alimentaires dans les CLS : un potentiel manqué d’intégration des enjeux agricoles | 82 |
| 3.3.3.3. Conclusion intermédiaire | 85 |
| 3.3.4. Quelles représentations des documents de planifications pour les acteurs ? ... | 86 |
| 3.3.4.1. Qui s'empare réellement des documents d’urbanisme ? | 86 |
| 3.3.4.2. Que pensent les acteurs des documents de planification ? | 90 |
| • Les documents de planification : fonctions et perceptions | 92 |
| • Les limites des documents de planification : une vision stratégique trop abstraite ? | 92 |
| • Consultation ou formalité ? le ressenti des acteurs face à la concertation | 92 |

- L'agriculture dans le SCOT : une intégration évidente mais insuffisante ?..... 93
- Portage politique ou administratif : la difficile implication des élus ?..... 93
- La coopération intercommunale : une nouvelle dynamique territoriale ?..... 93

Conclusion générale 95

Annexes 98

Références bibliographiques 112

Tables des images..... 121

Table des graphes 121

Table des tableaux 122

Table des cartes 122

Tables des matières 123